

# Contrat régional du bassin versant de la Sarthe Amont



Synthèse et programme d'actions 2012 - 2014





# SOMMAIRE

## I. Le bassin versant de la Sarthe Amont

5

- 1.1. Situation géographique
- 1.2. Le bassin versant hydrographique
- 1.3. Les activités humaines et le contexte socio-économique

## II. Le contexte réglementaire et opérationnel

11

- 2.1. La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)
- 2.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne
- 2.3. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sarthe Amont
- 2.4. Les opérations contractuelles

## III. Problématiques du territoire et état des masses d'eau

17

- 3.1. État de la ressource en eau
- 3.2. État des milieux aquatiques
- 3.3. Crues et inondations
- 3.4. État des masses d'eau

## IV. Le programme d'actions 2012 ~ 2014

26

- 4.1. Liste des actions inscrites au contrat régional
- 4.2. Synthèse par thème
- 4.3. Synthèse par maître d'ouvrage
- 4.4. Suivi et évaluation des actions
- 4.5. Actions bénéficiant d'une dérogation pour 2012
- 4.6. Synthèse et programme d'actions détaillé



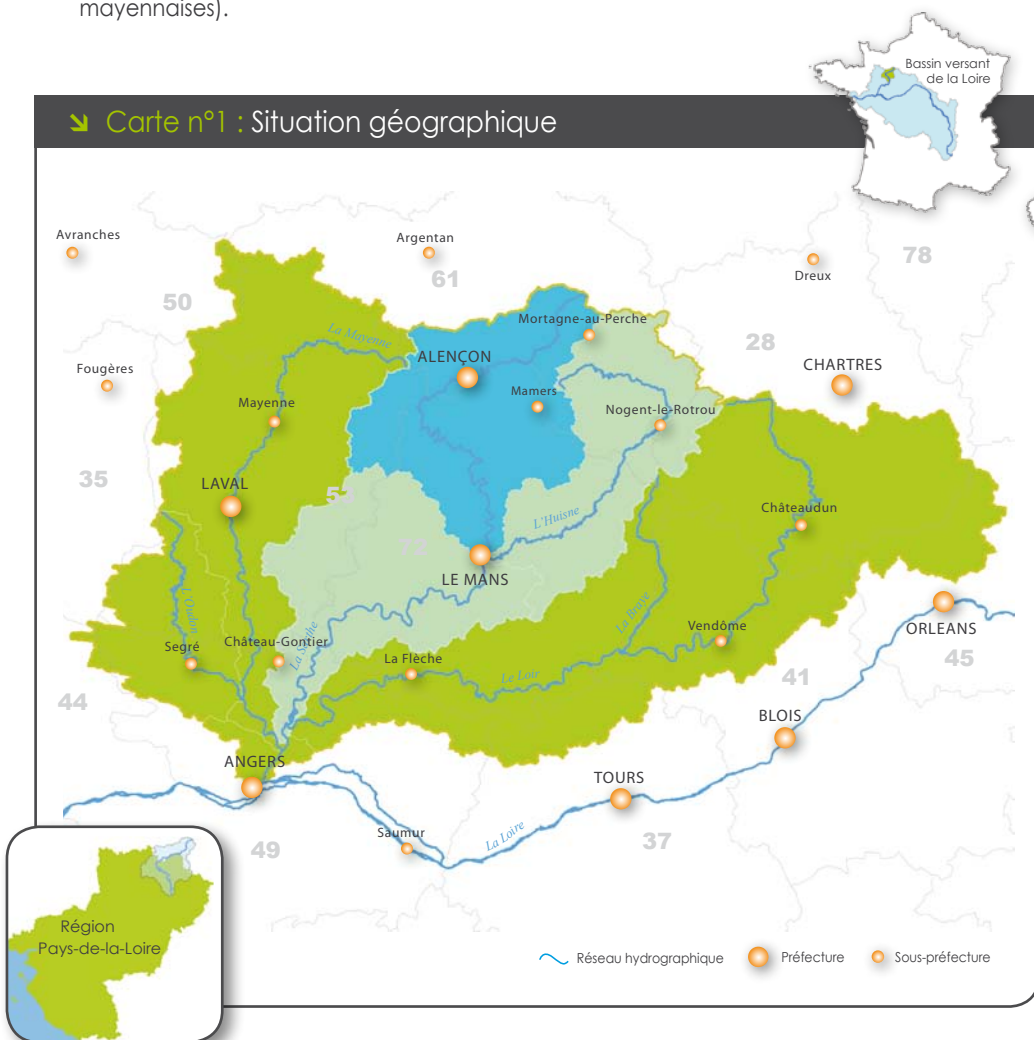
# I. Le bassin versant SAGE Sarthe Amont

## 1.1. Situation géographique

Le périmètre du SAGE Sarthe Amont a été fixé par arrêté interpréfectoral le 28 février 2002. Il englobe la Sarthe et ses affluents en amont de sa confluence avec l'Huisne, au Mans. Il couvre 2882 km<sup>2</sup> de bassin versant.

Administrativement, le SAGE se trouve réparti sur :

- deux régions : les Pays-de-la-Loire et la Basse-Normandie,
- trois départements : la Sarthe, l'Orne et la Mayenne
- et concerne 255 communes (135 communes sarthoises, 99 communes ornaïses, 21 communes mayennaises).



## 1.2. Le bassin versant hydrographique

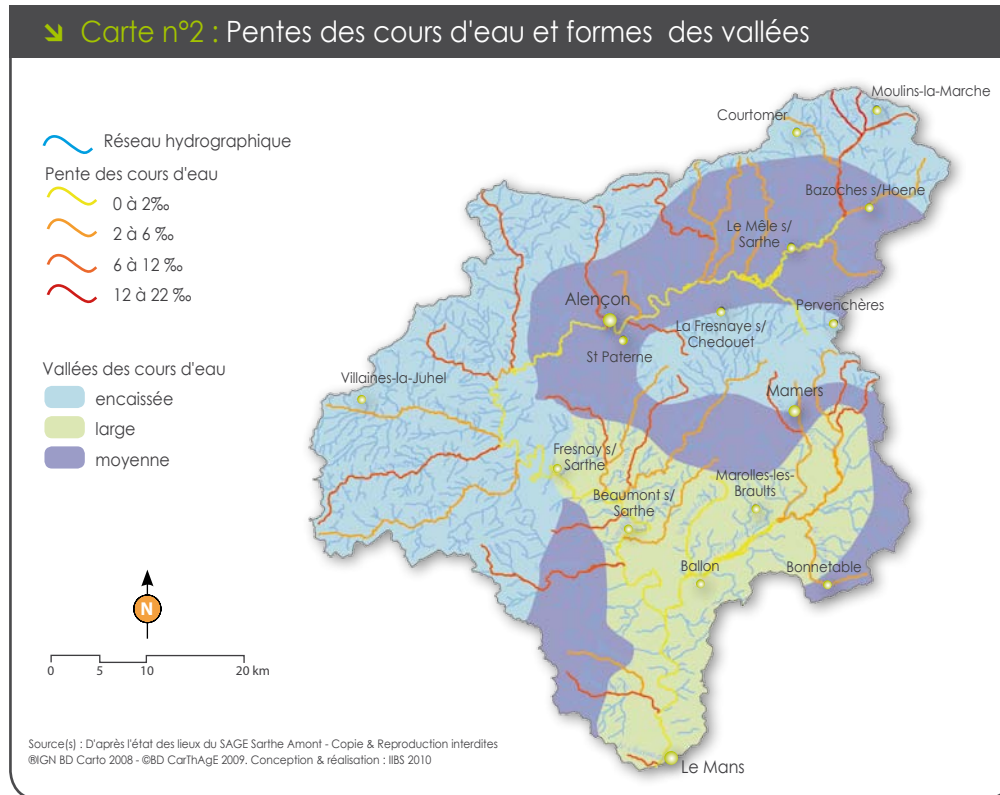
### ■ Réseau hydrographique

La Sarthe s'écoule sur un linéaire d'environ 170 km depuis sa source, sur la commune de Saint-Aquilin-de-Corbion, dans le département de l'Orne, à sa confluence avec l'Huisne. Elle traverse les « Alpes Mancelles », puis s'écoule sur le territoire du département de la Sarthe jusqu'au Mans.

Le linéaire cumulé des cours d'eau majeurs (les cours d'eau cartographiés hors petits chevelus hydrographiques) représente 2 673 kilomètres.

Les affluents sont nombreux sur le bassin versant de la Sarthe Amont. Les principaux sont :

- en rive droite : la Tanche, la Vézone, la Briante, le Sarthon, l'Ornette, le Merdereau, la Vaudelle, l'Orthe, la Longuève et l'Antonnière ;
- en rive gauche : l'Hoëne, l'Erine, le Rosay-Nord, la Bienne et l'Orne Saosnoise.



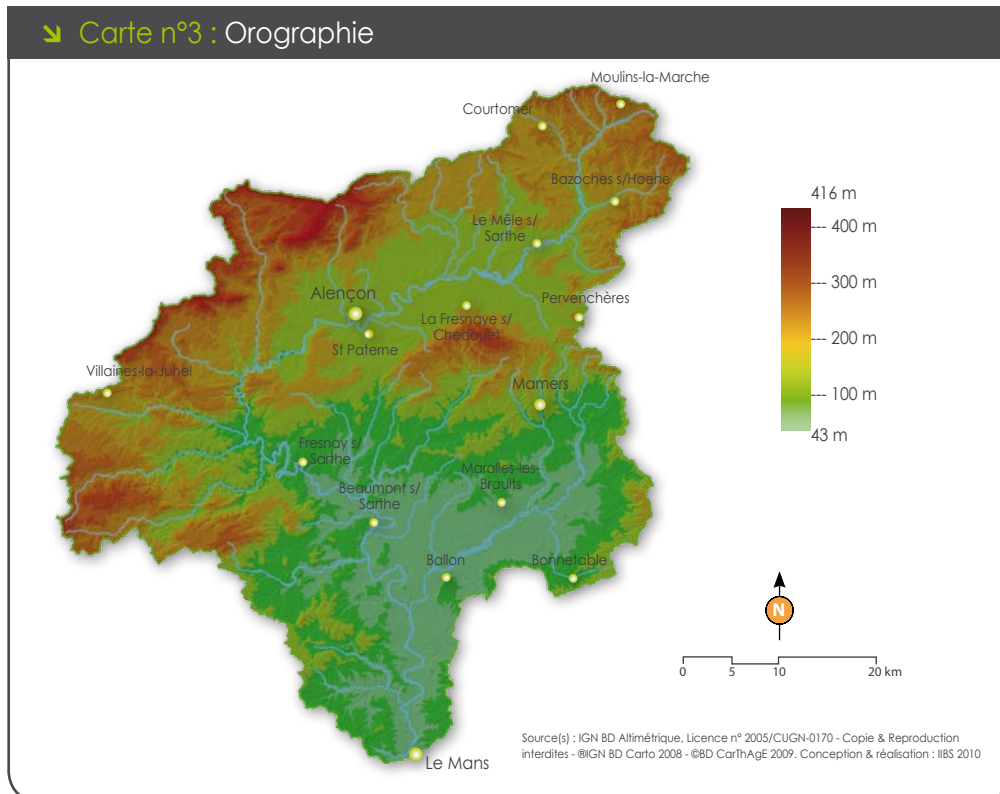
## ■ Orographie et découpage géomorphologique des cours d'eau

Le bassin versant de Sarthe Amont est délimité à l'Ouest et au Nord par les collines des Coëvrons, les collines du Maine et les collines de Normandie. Entre ces collines, les forêts de Sillé-le-Guillaume, de Pail et d'Ecouves forment également des limites du bassin versant. Son point culminant, d'une altitude de 416 mètres, se situe en forêt d'Ecouves. Plus au Sud, deux autres entités caractérisent le paysage : les Alpes Mancelles et la forêt de Perseigne.

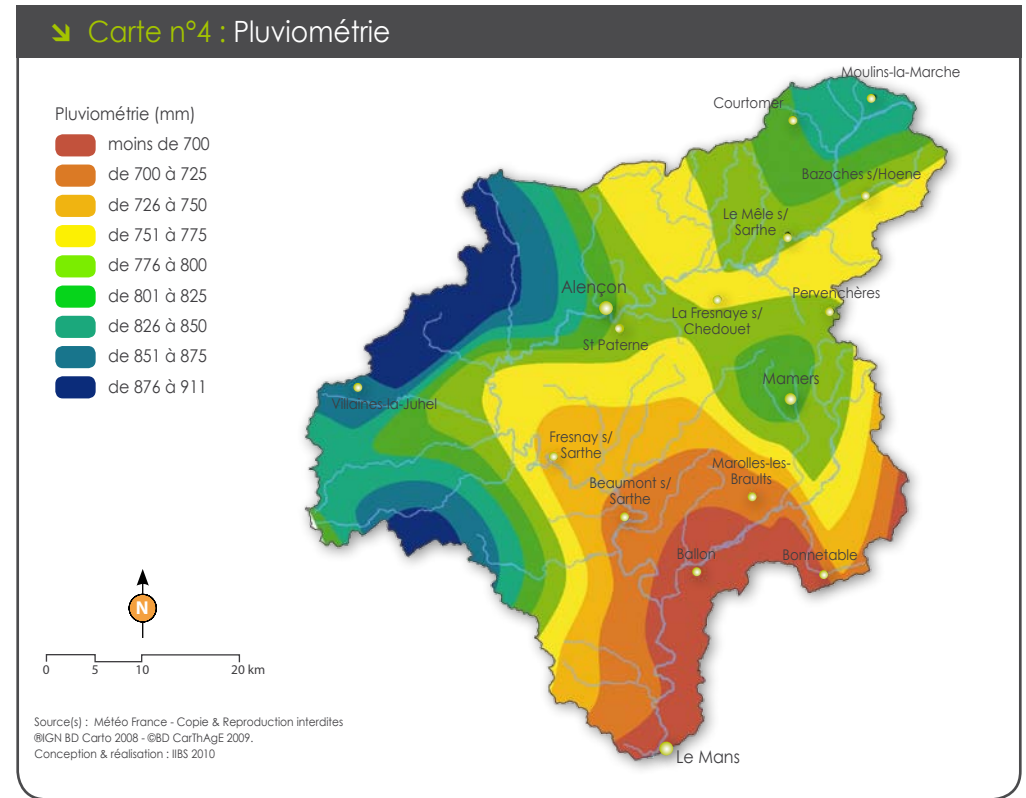
Entre les différents massifs forestiers en amont du bassin versant se situe la plaine d'Alençon. Depuis les Alpes Mancelles et jusqu'à la confluence de la Sarthe avec l'Huisne, la vallée est traversée par un cours d'eau étroit s'élargissant vers l'aval. La Sarthe prend sa source à une altitude de 260 mètres et conflue avec l'Huisne à une altitude de 40 mètres. Sa pente moyenne est de 1,3 %.

Dans la région Nord-Est, à proximité des sources de la Sarthe les cours d'eau sont nettement pentus et s'écoulent dans des vallées sédimentaires souvent encaissées. Dans les zones Nord et Ouest, les affluents Ornaï et Mayennais de la Sarthe évoluent dans un relief accidenté où les formations géologiques sont de type métamorphique. Dans le secteur de la Forêt de Perseigne, les cours d'eau progressent sur des terrains sédimentaires légèrement pentus où les vallées sont relativement encaissées.

### ↳ Carte n°3 : Orographie



### ↳ Carte n°4 : Pluviométrie



## ■ La pluviométrie, la nature géologique des sols et les débits des cours d'eau

Les débits des cours d'eau sont dépendants de la pluviométrie et de la nature géologique des sols. Dans le secteur Ouest (du Sarthon à l'Orthe), la pluviométrie est plus importante et les sols métamorphiques sont peu perméables. Les débits spécifiques moyens des cours d'eau de cette zone sont donc importants ( $> 10 \text{ l/s/km}^2$ ).

Le reste du bassin versant est composé de roches sédimentaires à perméabilité forte, et la hauteur moyenne annuelle des précipitations est plus faible. Par conséquent, les débits spécifiques moyens sont inférieurs ( $< 8 \text{ l/s/km}^2$ ).

En résumé, il apparaît que les affluents Mayennais (Ornette, Merdereau, Vaudelle, Orthe) ont des débits annuels plus élevés que l'ensemble des autres cours d'eau du bassin, y compris la Sarthe. En période de crue ou d'étiage, une différence similaire est observée entre ces deux secteurs :

- les débits sont plus importants en période de crue pour les cours d'eau sur terrains métamorphiques ;
- les débits sont plus faibles en période d'étiage pour les cours d'eau sur sols sédimentaires.

## ■ L'hydrogéologie et le potentiel hydrogéologique

Selon les formations hydrogéologiques, trois niveaux de potentiels hydrogéologiques se distinguent sur le bassin versant de la Sarthe Amont.

A l'Ouest, les terrains du socle primaire sont peu productifs. Ces formations, caractérisées par une très faible porosité, sont peu perméables.

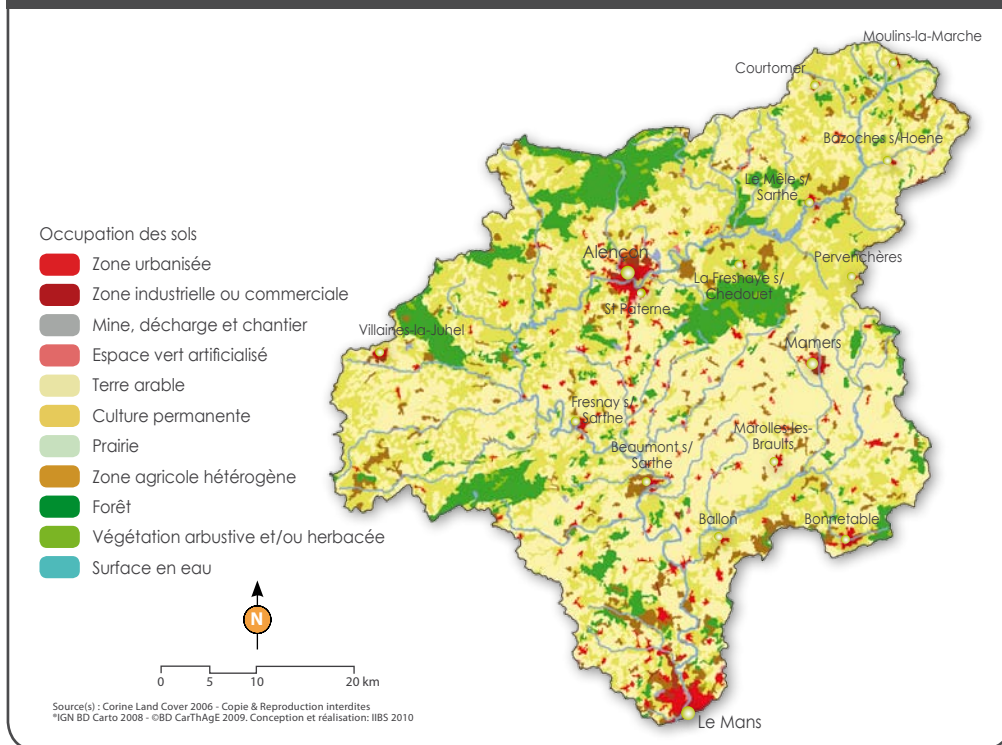
Le secteur Nord-Est est formé par des terrains peu à moyennement productifs selon les formations géologiques rencontrées :

- calcaire affleurant : nappe libre ;
- calcaire sous couvert de marnes : nappe captive.

La région du Sud-Est est composée de sables cénomaniens favorables à la constitution de réservoirs facilement exploitables.

Les nappes alluviales qui sont en lien direct avec les écoulements de la Sarthe, sont également incluses dans ce niveau de forte potentialité hydrogéologique.

### ↳ Carte n°5 : Occupation des sols



## 1.3. Les activités humaines et le contexte socio-économique

### ■ L'occupation du sol et les espaces naturels remarquables

#### ► L'occupation des sols (d'après CORINE Land Cover)

Le bassin versant est occupé majoritairement par des terres arables (45 %) et des prairies (35 %). Les zones urbanisées, principalement représentées par deux centres urbains, Alençon et Le Mans, ne couvrent que 3 % du bassin.

Le Centre-Est du bassin versant est dominé par des terres arables, tandis que le Nord du bassin, l'Orne, est plutôt caractérisé par des prairies.

Les grands ensembles forestiers sont mis en évidence, au Nord d'Alençon (forêt d'Ecouves) et au Sud de La Fresnaye-sur-Chedouet (forêt de Perseigne), ainsi qu'aux alentours de Sillé-le-Guillaume. Il est à noter que 720 ha de prairies situées en bordure de la Sarthe ont été transformés en terres arables entre 1990 et 2000.

#### ► Les espaces naturels remarquables

L'ensemble des espaces naturels remarquables s'étend sur 455 km<sup>2</sup>, soit 15,8 % de la surface du bassin versant. Sont considérés comme espaces naturels remarquables :

- les secteurs en arrêtés préfectoraux de protection de biotopes : le lit et les berges du Sarthon et de ses affluents, la Briante et une partie de la Sarthe en aval du Mêle-sur-Sarthe ;
- une seule ZICO recensée sur le bassin, en limite Est : les forêts du Perche ;
- plus nombreux (13), les sites Natura 2000 situés principalement autour de la Fresnaye-sur-Chedouet, dans le secteur de la Haute Sarthe, ainsi qu'au Sud-Ouest du bassin ;
- les ZNIEFF (55 de type I et 24 de type II) et les projets de ZNIEFF (85 de type I et 13 de type II), dont l'inventaire est toujours en cours, localisés essentiellement à proximité de la Forêt de Perseigne, de la Forêt de Sillé-le-Guillaume et à la limite extrême Nord-Ouest du bassin, entre le Merdereau et la Vézone ;
- les sites inscrits ou classés : répartis sur l'ensemble du bassin, notamment le long des cours d'eau.

Deux Parcs Naturels Régionaux sont présents, en partie, sur le bassin : PNR Normandie-Maine et PNR du Perche. A eux deux, ils englobent plus du tiers du bassin versant.

#### ► Les zones humides

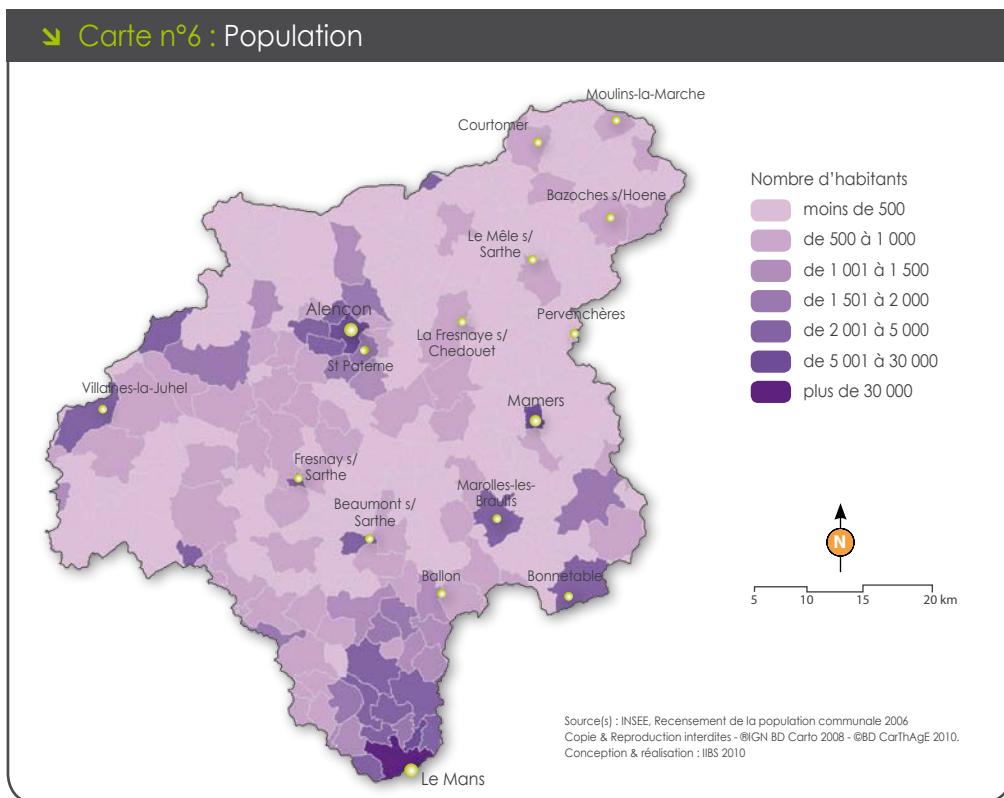
A l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, les zones humides sont principalement localisées dans la partie ornaise et au nord de la partie mayennaise. Avec près de 173 km<sup>2</sup> de zones humides pré-localisées par photo-interprétation, elles représentent 6% de la superficie du bassin versant. Elles jouent un rôle prépondérant pour la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Mais ces milieux subissent diverses pressions anthropiques (drainage, urbanisation, etc.) qui provoquent leur disparition progressive.

## ■ La population

La population incluse dans le bassin versant est estimée à 222 500 habitants.

Sur les 255 communes du bassin versant, 180 ont une population inférieure à 500 habitants. Seules 4 communes sont peuplées par plus de 5 000 habitants. Les deux centres urbains les plus importants présents sur le bassin (Alençon et Le Mans) concentrent à eux seuls près de 50 % de la population du bassin versant.

La densité démographique moyenne du bassin versant est de 89 habitants/km<sup>2</sup>. Les communes les plus rurales ont une densité démographique inférieure à 25 habitants/km<sup>2</sup>, alors que les agglomérations les plus importantes présentent une densité démographique supérieure à 2 000 habitants/km<sup>2</sup>.



## ■ Les activités socio-économiques

### ► L'agriculture

Environ 262 000 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) et 5 350 exploitations agricoles ont été recensées sur le bassin versant de Sarthe Amont en 2000.

En 20 ans, 53 % des exploitations ont disparu, ce qui explique que la SAU par exploitation ait augmenté de 88 % sur la même période. La SAU communale globale a diminué de 10 % depuis 1979, à la suite, principalement, de l'augmentation importante des surfaces urbanisées.

Hormis dans le secteur du Saosnois, l'ensemble du bassin versant est historiquement caractérisé par la production laitière avec d'importantes unités de transformation régionales.

La production de bovins viandes est historiquement bien implantée sur ce bassin versant. Elle est présente majoritairement sur la partie Ouest, le Sud (davantage basé sur la production de taurillons) et le Nord du bassin versant. De grosses unités de transformation sont présentes localement.

La filière porcine n'a pas pris autant d'importance qu'en Bretagne, avec toutefois un développement significatif en Sarthe.

La majorité de la production avicole comprend de la volaille standard, majoritairement du poulet et de la dinde de chair. La filière avicole du secteur se démarque des autres régions de France par la présence du Poulet de Loué. Les bassins avicoles se situent d'ailleurs majoritairement en Sarthe.

La filière équine est peu significative sur ce bassin, ponctuellement représentée dans l'Orne.

Enfin la Sarthe, et en particulier la région du Saosnois, a une vocation céréalière plus affirmée au regard de l'ensemble des Pays-de-la-Loire et de l'Orne. Les sols présentent un fort potentiel agronomique.

### ► L'industrie

Les fermetures de l'usine *Philips* au Mans et de la plupart des usines *Moulinex* (Mamez, Alençon et Villaines-la-Juhel) ont réduit très fortement la dynamique industrielle qui a commencé dans les années 1960 sur le territoire du bassin versant de Sarthe Amont et en périphérie immédiate.

Pourtant, un tissu industriel diffus et très diversifié subsiste sur l'ensemble du territoire.

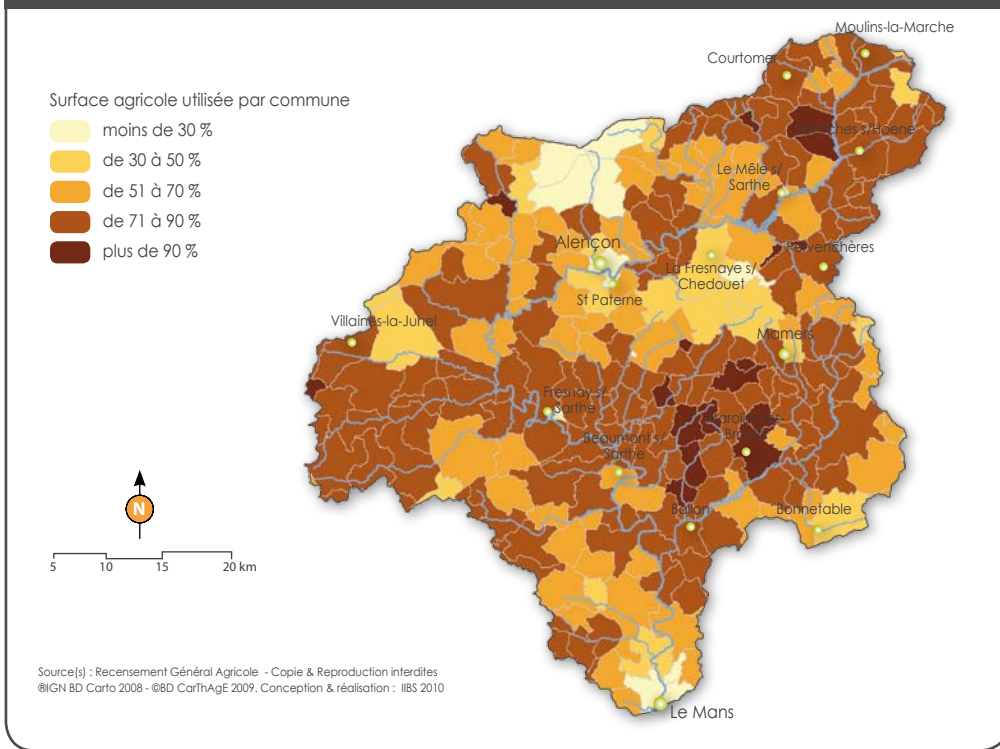
Hors la ville du Mans, le bassin versant de Sarthe Amont totaliserait en 2006 environ 8 000 entreprises (artisans, commerçants et industries) dont 700 environ seraient des industries de fabrication ou de transformation. Cela représente environ 10 000 salariés pour la totalité des entreprises et environ 1 000 salariés pour les industries de fabrication et de transformation.

Les pôles industriels les plus importants sont :

- pour l'Orne, Alençon et Pacé ;
- pour la Mayenne, Averton et Villaines-la-Juhel ;
- pour la Sarthe, Le Mans (notamment le secteur de l'université), Sougé-le-Ganelon, Sillé-le-Guillaume, Marolles-les-Braults, Saint-Cosmes-en-Vairais et Mamez.



## Carte n°7 : Surface agricole utile (SAU)



### Le tourisme

Le bassin versant de Sarthe Amont est un territoire essentiellement rural, en retrait des grandes zones d'attraction touristique.

Situé à distance de la couronne verte de la région parisienne, cette partie du territoire ne dispose pas de spécificité particulière.

Cependant, quelques sites touristiques ou attractions se distinguent :

- les Alpes Mancelles : c'est le lieu touristique majeur de la Sarthe. Par son relief escarpé et ses vallées encaissées, ce site est parsemé de quelques villages remarquables, tel que Saint-Cénéri-le-Géréi. Ce lieu exceptionnel est en outre relié à un ensemble d'attractions autour de l'agrotourisme et de la tradition locale (musées de la vie d'autrefois, du chanvre, site du Gasseau, forêt de Sillé-le-Guillaume, bocage), ce qui permet une attractivité certaine.
- la forêt de Perseigne et Mamers : un petit noyau touristique existe autour des activités en forêt (centre de loisirs, musée du vélo) ; la forêt d'Ecouves.
- la rivière Sarthe et les abords : ce couloir touristique offre un parcours culturel autour de plusieurs communes patrimoniales (Ballon, Vivoin, Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe).
- les sites religieux et la dentelle d'Alençon (cathédrale de Sées, églises d'Alençon, Saint-

Cénéri-le-Géréi, maison de Sainte-Thérèse, etc.).

- quelques plans d'eau ou étangs sont utilisés pour la baignade, les activités aquatiques ou la pêche : Le Mêle-sur-Sarthe, Soligny-la-Trappe, etc.

Le tourisme est essentiellement vert, de court séjour et excursionniste. La clientèle est majoritairement parisienne ou de proximité.

La Sarthe se démarque par ses événementiels. Les différentes activités liées au circuit automobile du Mans attirent annuellement près de 900 000 visiteurs pour l'ensemble du département.

Il est à noter également la présence importante de résidences secondaires dans les parties sarthoises et mayennaises.

La capacité d'accueil touristique marchand est de 11 300 lits sur le bassin versant, 8 400 lits hors Le Mans.

Enfin, il existe une activité de nautisme fluvial à l'extrême aval du bassin versant de la Sarthe Amont, la section navigable de la Sarthe débutant quelques kilomètres en amont de la confluence de la Sarthe avec l'Huisne. Cette usage est marqué par la présence d'un port au Mans, qui permet à une vingtaine de bateaux d'accoster sur la rive droite de la Sarthe à proximité du centre ville.

### Le potentiel hydroélectrique

Les cours d'eau de la Sarthe Amont sont globalement des cours d'eau de plaine. Les dénivelés et les potentiels de production d'électricité sont faibles.

L'évaluation du potentiel hydroélectrique menée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB – SOMIVAL, 2007) a estimé le potentiel hydroélectrique global à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et par sous bassin.

Les résultats obtenus sont les suivants :

	Potentiel global	Productible potentiel
Bassin Loire-Bretagne	796 MW	2 684 GWh
Bassin Sarthe Amont	3,221 MW	12,176 GWh
Ratio	0,41 %	0,45 %

Le potentiel hydroélectrique sur le périmètre du SAGE de la Sarthe Amont peut être considéré comme quasi insignifiant.

A titre de comparaison, le productible potentiel estimé à environ 12 GWh correspond à :

- 6 MW éolien (sur la base de 2 000 production/an), soit à 2 à 3 éoliennes de 120 mètres ;
- environ 9 ha de panneaux photovoltaïque (base de calcul : 1 100 KW h/KW crête et 125 W crête/m<sup>2</sup>).



## II. Le contexte réglementaire et contractuel

### 2.1. La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

La directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Sa transcription en droit français s'est faite par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004, avec parution au JO n°95 du 22 avril 2004.

La DCE modifie la politique de l'eau, en impulsant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays membres de l'Union Européenne.

#### ► Le district hydrographique, cadre territorial et institutionnel d'action

L'unité de base choisie pour la gestion de l'eau est le district hydrographique, constitué d'un ou plusieurs bassins hydrographiques. Cette unité correspond, en France, au territoire d'une agence de bassin. Une autorité compétente est désignée dans chaque district pour mettre en œuvre les mesures permettant d'atteindre les objectifs visés : le préfet coordonnateur de bassin (Préfet de la région Centre pour le bassin Loire-Bretagne).

L'ensemble des milieux aquatiques, continentaux et littoraux, superficiels et souterrains, est concerné par l'application de la directive. Chacun de ces milieux doit faire l'objet d'une sectorisation en masses d'eau qui soient cohérentes sur les plans de leurs caractéristiques naturelles et socio-économiques. La masse d'eau correspond à un volume d'eau sur lequel des objectifs de qualité, et parfois également de quantité, sont définis (cf. chapitre suivant). Ces masses d'eau relèvent de deux catégories :

- les masses d'eau de surface : rivières, lacs, eaux de transition (estuaires), eaux côtières ;
- les masses d'eau souterraines.

Elles peuvent être artificielles ou fortement modifiées, et sont définies comme telles parce que créées par l'activité humaine, ou générées par des altérations physiques dues à l'activité humaine ; elles sont alors modifiées fondamentalement et de manière irréversible. Le bassin de la Sarthe Amont ne présente pas de masses d'eau artificielles ou fortement modifiées.

#### ► Le bon état pour assurer un développement durable

L'objectif de cette directive est d'assurer d'ici 2015 :

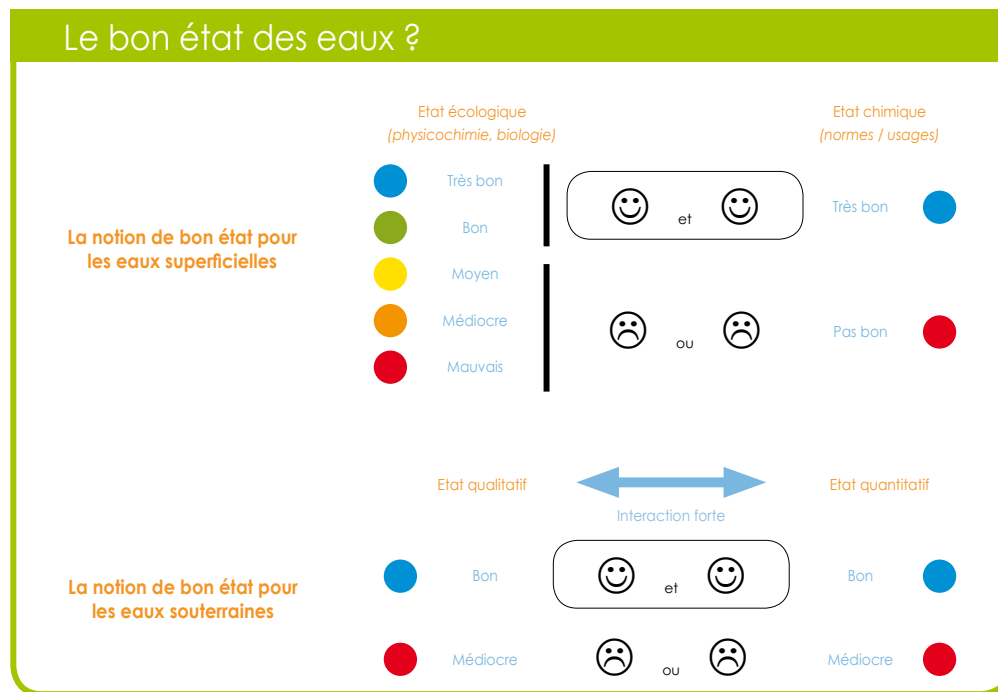
- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface ; le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,

- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans à condition qu'elle soit justifiée (voir chapitre suivant).

Le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementale fixées par les directives européennes. L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état, respect ou non-respect de l'objectif de bon état.

L'état écologique se décline, lui, en cinq classes d'état (de très bon à mauvais). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie.



## 2.2. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE), approuvé par son Comité de bassin le 15 octobre 2009 et entériné le 18 novembre 2009 par arrêté du Préfet de la région Centre coordonnateur de bassin, définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans ce bassin versant. Il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Il définit le cadre des SAGE dans leur élaboration et leur mise en œuvre.

Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont doit répondre aux grands enjeux du SDAGE du bassin Loire-Bretagne et être compatible avec les recommandations et dispositions de ce SDAGE. Après son adoption par la Commission Locale de l'Eau, le projet de SAGE du bassin de la Sarthe Amont est présenté pour avis au Comité de bassin Loire-Bretagne qui en vérifie la compatibilité avec le SDAGE.

Le SDAGE devra être révisé tous les six ans, ce qui pourrait impliquer une révision du SAGE du bassin de la Sarthe Amont si ce dernier était concerné par de nouvelles dispositions du SDAGE.

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE Loire-Bretagne, quinze enjeux majeurs ont été posés, dénommés « questions importantes », classés en quatre rubriques :

- La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques :
  - repenser les aménagements des cours d'eau pour restaurer les équilibres ;
  - réduire la pollution des eaux par les nitrates ;
  - réduire la pollution organique ;
  - maîtriser la pollution des eaux par les pesticides ;
  - maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses ;
  - protéger la santé en protégeant l'environnement ;
  - maîtriser les prélèvements d'eau.
- Un patrimoine remarquable à préserver :
  - préserver les zones humides et la biodiversité ;
  - rouvrir les rivières aux poissons migrateurs ;
  - préserver le littoral ;
  - préserver les têtes de bassin versant.
- Crues et inondations :
  - réduire le risque d'inondations par les cours d'eau.
- Gérer collectivement un bien commun :
  - renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
  - mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
  - informer, sensibiliser ;
  - favoriser les échanges.

En réponse à ces enjeux, plusieurs orientations fondamentales figurent au SDAGE Loire-Bretagne, déclinées en dispositions et mesures.

## 2.3. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sarthe Amont

### ■ Rappel : qu'est-ce qu'un SAGE ?

Issus de la loi sur l'eau n°92.3 du 3 janvier 1992, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) visent à fixer des principes pour une gestion de l'eau plus équilibrée à l'échelle d'un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques. La [loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006](#) confirme l'importance des SAGE et en modifie le contenu.

Tout en demeurant un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages, il devient un [instrument juridique, et plus seulement opérationnel](#) visant à satisfaire à l'objectif de [bon état des masses d'eau](#), introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000.

### ■ Calendrier d'élaboration

Suite à la délimitation du périmètre du SAGE le 28 février 2002, et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau le 23 janvier 2003, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont (IIBSA) a été créée en 2004 pour assurer le portage administratif et financier des travaux de la CLE (NB : L'IIBSA a fusionné en 2009 avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Huisne pour former l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe).

Les études d'élaboration du SAGE du bassin de la Sarthe Amont ont donc débuté en 2004, pour suivre les étapes suivantes :

- l'état des lieux des milieux et des usages, validé par la CLE le 14 décembre 2005 ;
- le diagnostic global, validé par la CLE le 4 octobre 2006 ;
- le scénario tendance, validé par la CLE le 11 octobre 2007 ;
- les scénarii contrastés et choix de la stratégie collective du SAGE, validés par la CLE le 29 avril 2009.
- le projet de SAGE adopté le 15 octobre 2010, modifié le 14 mars et le 11 octobre 2011.
- **l'approbation interpréfectorale du SAGE le 16 décembre 2012.**

### ➤ Schéma n°1 : Calendrier d'élaboration du SAGE



## ■ Schéma organisationnel

Le SAGE est le déploiement d'une concertation locale multilatérale :

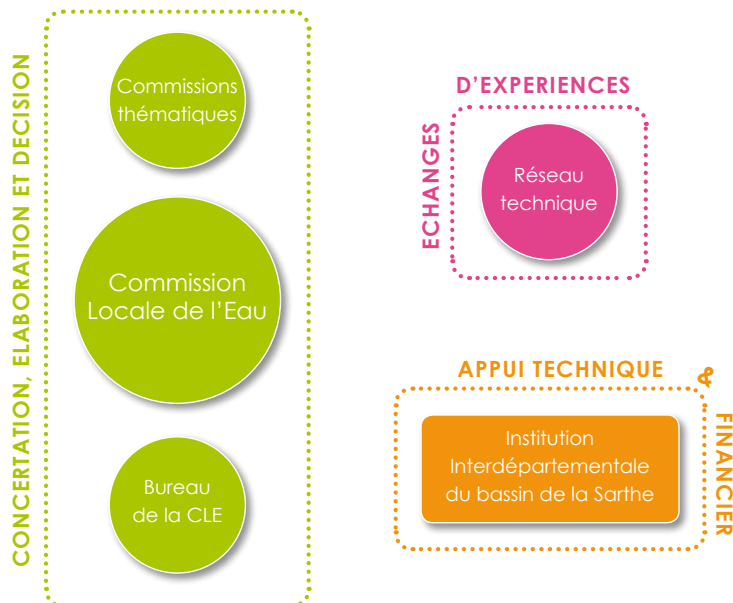
- La Commission Locale de l'Eau (CLE), constituée par arrêté interpréfectoral le 24 janvier 2003, modifiée le 16 septembre 2004 puis totalement renouvelée le 17 septembre 2008, compte 58 membres titulaires répartis en trois collèges Elus/Usagers/Etat. C'est un « parlement » des acteurs locaux, pour une gestion concertée de l'eau.
- Le bureau de la CLE, composé de 22 membres, conserve la même représentation que celle-ci. Il assure le suivi de l'élaboration du SAGE et prépare les séances de la CLE.

Afin de définir un projet de SAGE partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, outre les organes habituels de pilotage des SAGE (CLE, bureau de la CLE), différentes instances et processus de concertation ont été mis en place :

- Trois commissions thématiques (lieu d'échange entre élus, techniciens et usagers) :
  - commission « préservation et restauration des écosystèmes aquatiques » ;
  - commission « amélioration de la qualité des eaux et des ressources en eau potabilisables » ;
  - commission « gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) ».
- Forum d'élus.
- Débats publics sous la forme de forums locaux.
- Un groupe de travail spécifique sur la continuité écologique.

Au cours des 6 années d'élaboration du SAGE, les travaux de la CLE ont impliqués plus de 250 personnes à travers la tenue de plus de 60 réunions de travail, de restitution et d'information.

## ▼ Schéma n°2 : Les différentes instances du SAGE



## ■ Enjeux et objectifs du SAGE Sarthe Amont

### ► Les enjeux

En application du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de 1996, en vigueur à la date de lancement du SAGE Sarthe Amont et au regard de l'état des lieux/diagnostic du territoire de la Sarthe Amont validé en 2005/2006, la Commission Locale de l'Eau a défini cinq enjeux qui ont guidé les travaux d'élaboration du SAGE Sarthe Amont :

- améliorer la qualité des eaux de surface ;
- améliorer les ressources en eaux potabilisables ;
- lutter contre l'eutrophisation ;
- protéger les populations piscicoles ;
- lutter contre les inondations.

Ce sont ces enjeux qui ont servi d'axes de réflexion et de travail à la CLE, au bureau de la CLE et aux commissions thématiques lors des différentes phases d'élaboration du SAGE.

### ► Les objectifs du SAGE

Les études d'élaboration du SAGE ont confirmé un état des eaux et des milieux aquatiques non conformes aux exigences de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) à l'échéance 2015.

Dans ce contexte, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont s'engage dans une démarche ambitieuse visant l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à échéance 2015 pour la majorité des masses d'eau, avec des possibilités de dérogations motivées pour certaines masses d'eau.

Cette approche a fourni les éléments permettant de définir cinq objectifs spécifiques, dans le respect des enjeux associés au territoire de la Sarthe Amont, et des orientations du SDAGE Loire-Bretagne de 2009.

La définition et la hiérarchisation des objectifs ont été guidées par :

- l'importance de l'enjeu au regard des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, notamment l'atteinte du bon état / potentiel des masses d'eau ;
- les moyens et leviers d'action disponibles à l'échelle du SAGE.

### Objectif 1 : Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état

Il a été reconnu sur le bassin, que l'atteinte du bon état des milieux était très largement tributaire de l'état morphologique des cours d'eau. Les altérations morphologiques sont, en effet, le principal facteur déclassant des masses d'eau du bassin.

La restauration hydromorphologique des cours d'eau et des zones humides est donc identifiée comme un enjeu prioritaire pour atteindre le bon état des masses d'eau au sens de la DCE.

### Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état

La gestion équilibrée de la ressource en eau, au sens de l'article L.211-1 du Code de l'environnement, vise la satisfaction des usages répertoriés (AEP, irrigation, industriels) sans porter

d'atteinte irrémédiable aux écosystèmes aquatiques.

La qualité de l'eau des nappes et des cours d'eau est aujourd'hui dégradée par la présence de polluants liés aux activités humaines (nitrates, pesticides et autres substances chimiques), ce qui compromet son utilisation.

Au niveau quantitatif, le potentiel hydrogéologique est tributaire, sur la majeure partie du périmètre du SAGE, de la faible productivité des aquifères.

Pour les eaux de surface, les problèmes qualitatifs et quantitatifs sont particulièrement prégnants en amont du bassin versant, l'agglomération d'Alençon étant très largement dépendante des eaux de surface pour sa production d'eau potable.

### Objectif 3 : Protéger les populations contre le risque inondation

Les inondations font partie de l'histoire du bassin de la Sarthe Amont.

Les zones vulnérables aux risques d'inondation sont préférentiellement localisées dans le lit majeur de la Sarthe en aval d'Alençon.

La crue de janvier 1995 reste la crue de référence en raison des hauteurs d'eau atteintes et des dégâts occasionnés.

Pour ces événements exceptionnels, les causes anthropiques restent négligeables au regard des causes naturelles que sont la conjonction d'événements pluvieux intenses et prolongés, conjugués à la présence de sols saturés ou gelés.

En revanche, pour les crues de moindre importance, ou très localisées, l'anthropisation de l'espace est susceptible de jouer un rôle prépondérant.

Dans un contexte où le réchauffement climatique semble accroître la fréquence d'événements pluviométriques locaux exceptionnels, le troisième objectif visé concerne la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

### Objectif 4 : Promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages

Afin de positionner le SAGE comme un élément régulateur, garant d'un développement équilibré des activités humaines au regard des capacités des milieux aquatiques et de la ressource en eau, un quatrième objectif, visant à soutenir les filières économiques respectueuses de l'environnement et à s'engager dans des actions d'aménagement de l'espace, a été défini.

### Objectif 5 : Partager et appliquer le SAGE

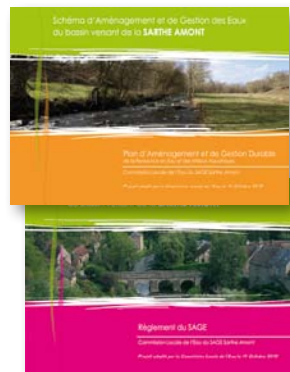
Véritable objectif transversal, ce cinquième objectif vise à :

- favoriser la sensibilisation et la mobilisation des différents publics à la gestion intégrée et partagée de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- garantir la transmission de l'information ;
- suivre la mise en œuvre des actions du SAGE.

## ■ Contenu et portée juridique du SAGE

### ► Le contenu

Comme le prévoit la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, et son décret d'application n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux modifiant le Code de l'environnement (articles R.212-26 à R.212-48), le SAGE Sarthe Amont est organisé autour de deux documents principaux :



- Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) : il définit les objectifs prioritaires se rattachant aux enjeux du SAGE, les dispositions et les conditions de réalisation pour atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau.
- Le Règlement : il encadre les usages de l'eau et les réglementations qui s'y appliquent pour permettre la réalisation des objectifs définis par le PAGD, identifiés comme majeurs et nécessitant l'instauration de règles supplémentaires pour atteindre le bon état ou les objectifs de gestion équilibrée de la ressource.

Ces deux documents, largement illustrés, sont complétés par :

- un rapport de présentation, guide de lecture du SAGE ;
- un programme d'actions qui se compose d'orientations de gestion, d'études, d'inventaires et d'actions de communication et de sensibilisation ; ce programme est présenté sous la forme de « fiches actions » (déclinaison opérationnelle du SAGE) qui détaillent la méthodologie à mettre en œuvre, le calendrier, les coûts et les financements mobilisables ainsi que les maîtres d'ouvrage et/ou acteurs potentiels ;
- un rapport d'évaluation environnemental qui identifie et évalue les incidences probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement.



Chaque objectif spécifique du SAGE est décliné en dispositions, articles et fiches action.

Objectif spécifique	Dispositions du PAGD	Articles du règlement	Fiches action
Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état	13	5	7
Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état	17	1	17
Protéger les populations contre le risque inondation	6	1	5
Promouvoir des actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages	5	-	6
Partager et appliquer le SAGE	5	-	4

## ► La portée juridique du SAGE

Le SAGE s'inscrit dans un contexte juridique préexistant et l'articulation avec d'autres plans/outils doit assurer la cohérence de l'ensemble réglementaire.

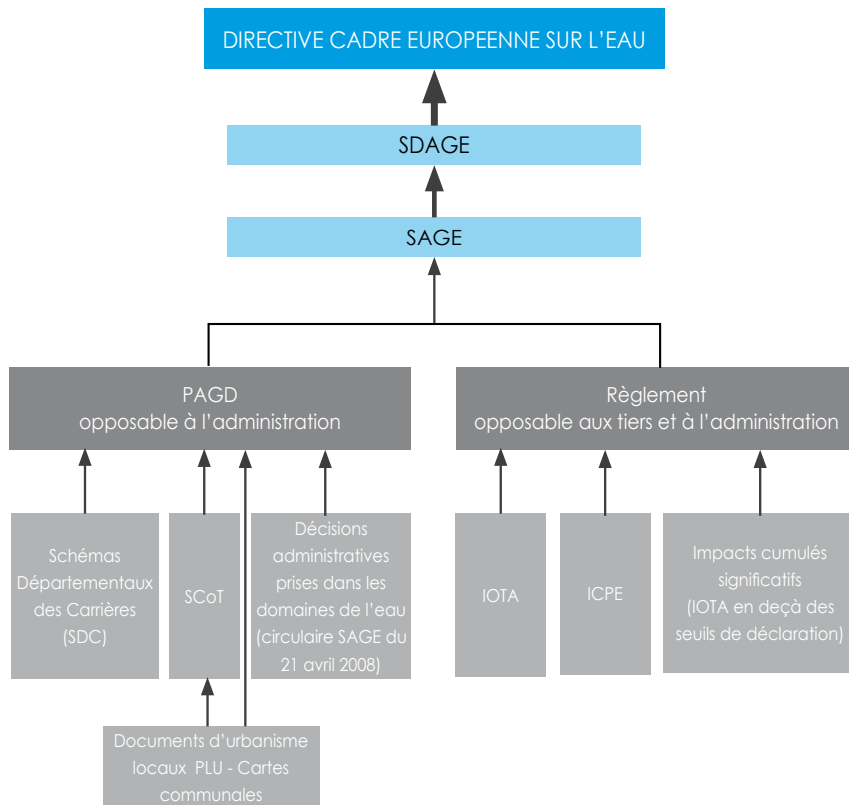
Le projet de SAGE doit être compatible avec les objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne. En retour, un certain nombre de documents et de programmes doivent également être compatibles avec les éléments contenus dans le SAGE.

Le PAGD est opposable dans un rapport de compatibilité aux décisions prises :

- dans le domaine de l'eau par les autorités administratives (dans le cadre de la police de l'eau, de la police des ICPE, des polices administratives spéciales dont les décisions valent décisions au titre de la police de l'eau) ;
- dans le cadre des documents d'orientation et de programmation de travaux de collectivités et de leurs groupements, des programmes et des décisions d'aides financières dans le domaine de l'eau.

Le règlement est opposable dans un rapport de conformité, à toute personne publique ou privée pour l'exécution des installations, ouvrages, travaux ou activités énumérés dans le cadre de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

## ► Schéma n°3 : Hiérarchie des normes



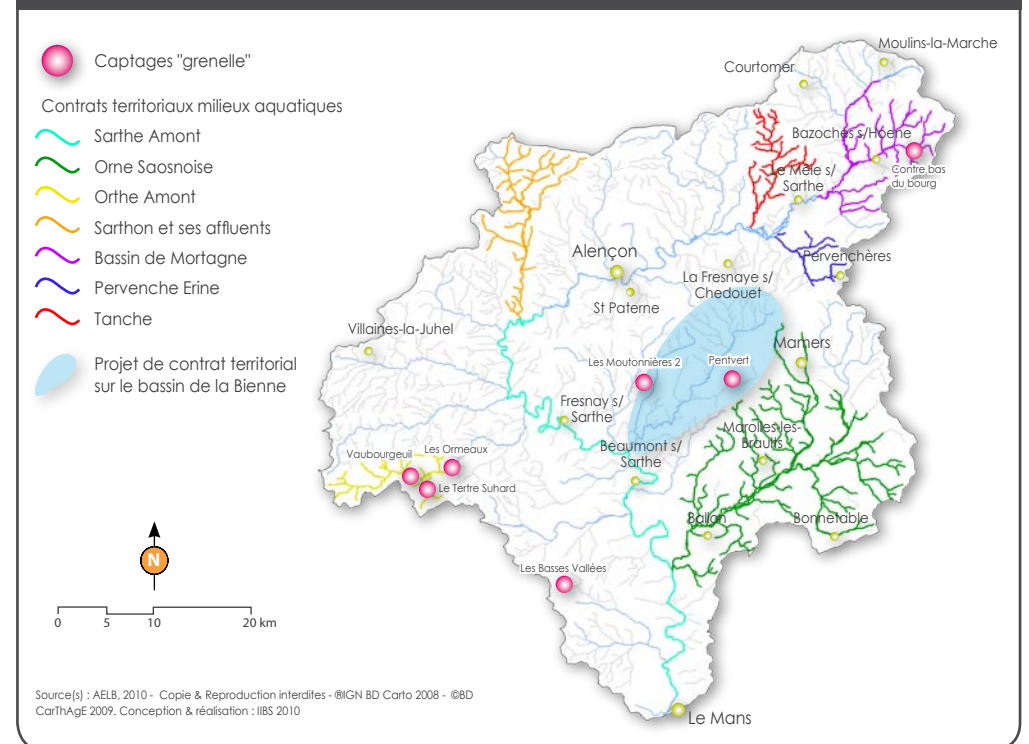
## 2.4. Les opérations contractuelles

À l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, des programmes d'actions compatibles avec les orientations du SAGE ont d'ores et déjà été engagés par les maîtres d'ouvrages locaux.

Sans être exhaustif, il s'agit par exemples des contrats territoriaux milieux aquatiques (anciennement contrat de restauration et d'entretien de rivière), programmes de restauration et d'entretien sur 5 ans qui visent notamment à préserver ou reconstituer la végétation des berges et à aménager les ouvrages hydrauliques qui font obstacle à la continuité écologique. Sept contrats territoriaux milieux aquatiques ont déjà été signés à l'échelle du bassin versant, un huitième est à l'étude sur le bassin versant de la Bienne.

Hormis ces contrats, sept captages du bassin versant ont été identifiés parmi les 507 captages prioritaires recensés à l'échelle nationale, en application des objectifs de l'article 24 du projet de loi de programmation relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Sur ces captages, un travail est engagé en vue d'arrêter la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (AAC), et de définir un programme d'actions au plus tard à l'automne 2011, pour permettre la mise en place des mesures agroenvironnementales d'ici mai 2012.

### ► Carte n°8 : Contrats territoriaux et captages "grenelle"



## 2.2. Les opérations compatibles avec les orientations du SAGE, non inscrites au CRBV

Un certain nombre de projets portés par les maîtres d'ouvrage du bassin versant sur la période 2012 / 2014, ne sont pas inscrits au CRBV pour différentes raisons :

- ils ne sont pas localisés sur la Région des Pays-de-la-Loire (cas des projets ornaïs) ;
- ils sont pris en charge par un CRBV voisin (CRBV Mayenne) ;
- ils sont financés par d'autres outils financiers (cas des actions de lutte contre les inondations) ;
- ils ne sont pas éligibles aux aides du CRBV (cas des actions réalisées en régie notamment).

Ces projets étant toutefois compatibles avec les orientations du SAGE, et il apparaissait nécessaire d'en faire état. Ils sont déclinés ci-dessous par objectif spécifique.

### Objectif 1 : Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides pour atteindre le bon état

- Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc (PNR Normandie-Maine)
- Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage de la Gaudinière (entreprise Hutchinson)
- Inventaire intercommunal des zones humides sur le territoire de la communauté de communes des Avaloirs (Cdc des Avaloirs)
- Mise en place d'un plan de gestion sur la zone humide de la fuite des vignes à Alençon (Communauté urbaine d'Alençon)
- Aménagement d'une voie verte en bord de Sarthe (commune de Saint-Germain-du-Corbéis)
- Restauration et confortement des berges au niveau du port du Mans (Le Mans Métropole)

### Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la ressource en eau pour atteindre le bon état

- Mise en place d'un groupe de progrès sur les techniques de production en grandes cultures sans intrant chimique (CIVAM Bio 53/ GAB 72)
- Accompagner les agriculteurs dans la gestion des intrants notamment au niveau de la protection phytosanitaire (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
- Accompagner les agriculteurs dans la maîtrise de la fertilisation (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
- Déplacement de la prise d'eau de la Communauté urbaine d'Alençon (CUA)
- Initier les agriculteurs au désherbage mécanique du maïs (CIVAM Bio 53/ GAB 72)
- Accompagner les agriculteurs dans la gestion de leur irrigation (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
- Mise en conformité du dispositif d'assainissement collectif des communes de Saint-Pierre-sur-Orthe et Saint-Martin-de-Connée (SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe)
- Mise en place d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation des captages de Vaubourgueil, des Ormeaux et du Tertre-Suhard (SIAEP de Saint-Pierre-sur-Orthe)
- Gestion des eaux pluviales sur la commune de Cerisé
- Réalisation d'un cimetière sur la Commune de Cerisé

- Utilisation d'écoproduits pour le ménage des bâtiments scolaires (Ville du Mans)
- Mise en place d'une télé relève contribuant à une démarche d'économie d'eau sur l'ensemble des 40 communes du Syndicat (SMAEP de la Région)
- Améliorer le rendement des réseaux d'AEP (SIAEP de la Région de Sillé le Guillaume)

### Objectif 3 : Protéger les populations contre le risque inondation

- Mise en place d'une régulation de débit d'eaux pluviales par un système naturel et valorisation de la zone humide environnante
- Améliorer les connaissances sur les phénomènes de formation des crues de la Sarthe (IIBS)
- Aménagement de la confluence Sarthe Huisne au Mans (Le Mans Métropole)

### Objectif 4 : Promouvoir les actions transversales pour un développement équilibré des territoires, des activités et des usages

- Sensibiliser les élus par des conférences/débats sur les enjeux liant l'agriculture et la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques et sur les leviers d'action (CIVAM Bio 53/ GAB 72)
- Conférences/débats "grand public" sur les liens entre agriculture et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (CIVAM Bio 53/ GAB 72)
- Renforcer le développement local de l'agriculture bio pour contribuer à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à travers un approvisionnement bio et local de la restauration collective et la sensibilisation pédagogique aux enjeux de la qualité de notre alimentation (CIVAM Bio 53/ GAB 72)
- "Journée de sensibilisation technique autour des pratiques de l'agriculture biologique contribuant à préserver la qualité et la ressource en eau" (CIVAM Bio 53/ GAB 72)
- Promouvoir et développer l'agriculture biologique au sein des communes du SAGE Sarthe Amont (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
- Sensibiliser à l'agriculture durable dans l'enseignement agricole (ADEAS - CIVAM).
- Développer une filière chanvre locale et durable (ADEAS - CIVAM).







# III. Les problématiques du territoire et l'état des masses d'eau

## 3.1. État de la ressource en eau

### ■ Les prélèvements d'eau

Sur le bassin de la Sarthe Amont, 20,8 Mm<sup>3</sup> sont prélevés annuellement pour les usages AEP, agricoles et industriels. Ces prélèvements sollicitent plus largement les eaux souterraines (79 %) que les eaux de surface (21 %).

Avec 16,7 Mm<sup>3</sup>/an, soit 76 % du total des prélèvements, les prélèvements dédiés à l'alimentation en eau potable sont très largement majoritaires. L'unique prélèvement réalisé à partir des eaux de surface est celui de l'usine d'eau potable de Courteille à Alençon. Elle prélève plus de 2,8 Mm<sup>3</sup>/an dans la Sarthe. Environ 1,3 Mm<sup>3</sup> d'eau sont importés sur le bassin versant, majoritairement de l'usine de production d'eau potable du Mans (pompage dans la rivière l'Huisne).

Les prélèvements agricoles représentent 14 %. La majeure partie de ces volumes sont destinés à l'irrigation. 59 % de ces prélèvements proviennent des nappes profondes, 33 % de cours d'eau naturels, 7 % de nappes alluviales, 1 % de retenues collinaires.

Sur l'ensemble du bassin versant, au total, environ 2 400 hectares de terres sont irrigués, soit 0,8 % du bassin versant. Ces surfaces irriguées sont localisées majoritairement à proximité de la Sarthe et dans le Pays Saosnois.

Les prélèvements industriels représentent 10 %.

### ■ Les foyers de pollution

#### ► Les pollutions d'origine agricole

En fonction des flux observés en aval du bassin versant, il apparaît que les rejets directs - les flux imputables aux stations d'épuration urbaines, aux industriels et à l'assainissement individuel peuvent être considérés comme directement restitués au réseau hydrographique - ne représentent, en aval du bassin versant, que :

- ~ 5 % des flux de nitrates ;
- ~ 40 % des flux en phosphore.

Le solde étant représenté par des apports diffus, qui sont majoritairement d'origine agricole.

Les excédents d'azote et de phosphore, la minéralisation de l'azote organique et la présence de sols nus en hiver seraient les causes principales.

Concernant les molécules pesticides, on observe une disparition progressive des molécules « traditionnelles » comme l'atrazine, interdite depuis 2003. En revanche, depuis plusieurs années, de nouvelles molécules de pesticides apparaissent et se trouvent parfois en concentrations importantes, comme le glyphosate et son produit dérivé, l'AMPA

#### ► Les pollutions d'origine domestique

Le taux d'assainissement collectif sur le bassin est significatif : 78 % de la population totale.

L'analyse du fonctionnement des couples « réseaux – stations d'épuration » révèle que 38 % des dispositifs d'assainissement collectifs dysfonctionnent en particulier par la déficience des réseaux de collecte des eaux usées (temps sec ou temps de pluie).

S'agissant des petites communes rurales, qui relèvent d'un assainissement strictement individuel, les diverses études montrent que :

- 20 % des dispositifs d'assainissement individuels sont strictement conformes ;
- 65 % sont partiellement conformes (en général, les prétraitements sont conformes, mais les dispositifs de dispersion inadaptés à la nature des terrains ou sous dimensionnés, sans atteinte grave au milieu ou à la santé publique) ;
- 15 % sont non conformes (non acceptables quant à la dégradation du milieu ou aux risques pour la salubrité publique).

#### ► Les pollutions d'origine industrielle

Sur le bassin versant, 63 industries redevables (versant une taxe à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne) sont présentes :

- 33 sont raccordées à un système d'assainissement collectif public communal, dont 2 industries possèdent un système de prétraitement ;
- 20 disposent d'un système privé de traitement, dont 5 d'entre elles sont à l'origine de la majeure partie de la pollution générée ;
- 10 ne sont pas raccordées à un système d'assainissement (privé ou public). Elles rejettent directement le flux de pollution brut produit au milieu naturel.

La pollution brute engendrée par les industries raccordées à un système d'assainissement collectif n'est pas négligeable, elle correspond environ à 20 % de l'ensemble des rejets industriels.

La pollution brute générée par les industries ne possédant aucun système de traitement et rejetant directement au milieu naturel représente entre 0,1 et 11 % (selon le paramètre) du flux brut total de pollution sur le bassin versant.

## 3.2. État des milieux aquatiques

### ■ L'érosion des sols

L'érosion des sols, aggravée par certaines pratiques agricoles (sols nus en hiver, arrachage de haies, retournement de prairies, labours parallèles à la pente, etc.), entraîne une arrivée massive de particules fines depuis les bassins versants vers les rivières, qui vont porter atteinte au bon fonctionnement des frayères (colmatage, déficit d'oxygénation, augmentation de la hauteur d'eau, etc.). Ces phénomènes de colmatage de frayères observés majoritairement sur les têtes de bassin versant sont amplifiés par le piétinement des berges par le bétail.

## ■ Les aménagements hydrauliques

Des travaux de curage, de recalibrage et de rectification des cours d'eau, ainsi que des coupes à blanc de la ripisylve ont été réalisés en vue d'accélérer l'écoulement des eaux, d'augmenter les surfaces agricoles utiles et de faciliter l'accessibilité au cours d'eau.

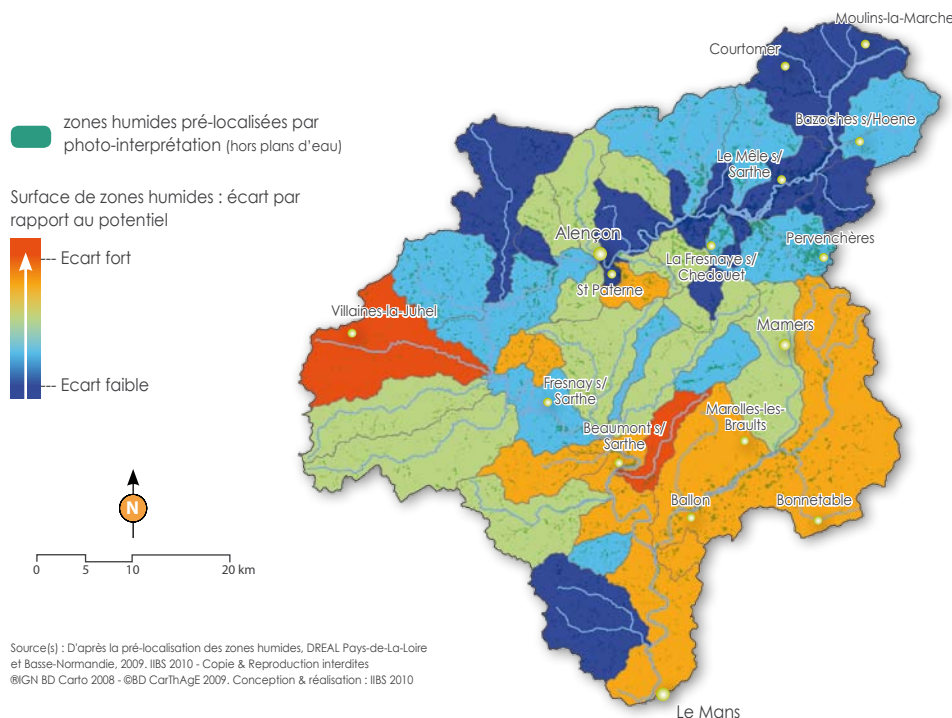
Ces travaux hydrauliques ont uniformisé la morphologie de cours d'eau par une homogénéisation des faciès d'écoulement, banalisés les habitats, isolé les annexes hydrauliques et accéléré l'érosion des berges. Cette artificialisation du milieu s'observe sur la partie Ornaise du bassin versant, majoritairement à l'Est, la partie Nord-Ouest sarthoise et l'Orne saosnoise, à l'Est.

Les divers travaux d'enrochement des berges, de remblaiement des lits majeurs, la mise en place de carrières d'extraction (12 carrières sont présentes sur le bassin versant) et de plans d'eau ont participé à la disparition des annexes hydrauliques et des zones humides.

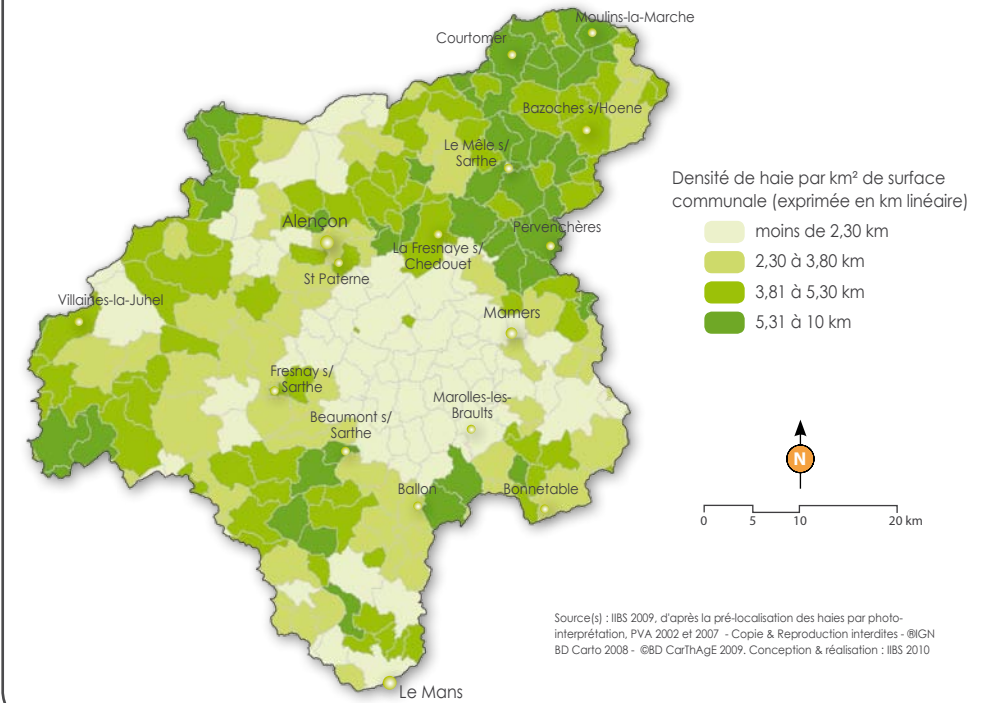
Enfin, 279 ouvrages transversaux (barrages, seuils, clapets, etc.) ont été recensés sur le bassin versant dont 71 ouvrages sont situés sur la Sarthe, axe migratoire majeur pour l'anguille.

Localement, ces ouvrages peuvent faire obstacle à la continuité écologique des cours d'eau, à savoir la libre circulation des espèces biologiques et le transport des sédiments.

### ➤ Carte n°9 : Les zones humides : écart au potentiel



### ➤ Carte n°10 : Densité bocagère



## ■ La disparition du bocage et le retournement des prairies

La mécanisation agricole et les remembrements fonciers ont encouragé un accroissement du parcellaire, une intensification et une spécialisation des productions. Cette industrialisation de l'agriculture s'est notamment traduite par un arrachage des haies, un accroissement des surfaces cultivées et un retournement massif des prairies. D'un paysage bocager et d'une zone d'élevage, les espaces ruraux ont évolué progressivement vers un paysage de semi-bocage, ou de bocage dégradé, et d'une zone majoritairement céréalière.

A l'échelle du bassin de la Sarthe Amont, 10 500 km de haies qui ont été cartographiées par photo-interprétation. On observe de fortes disparités entre l'amont et l'Ouest du bassin, où le bocage est plutôt préservé, et la partie Centre-Est, où le maillage bocager est plutôt dégradé.

## ■ La prolifération des plans d'eau

La création d'un plan d'eau, dont l'implantation est souvent réalisée dans des zones à caractère humide, est susceptible d'engendrer une perturbation importante des systèmes d'écoulement hydraulique et des milieux écologiques associés, que ce soit pour les lits mineurs et majeurs des

cours d'eau, que pour les zones humides et les eaux souterraines, sans compter le problème des risques liés à la sécurité des ouvrages.

Une pré-localisation des plans d'eau du bassin de la Sarthe Amont a été réalisée grâce aux photographies aériennes.

Au total, ce sont plus de 7 250 plans d'eau, de 10 m<sup>2</sup> à 33 ha, qui ont été identifiés. Plus de 70 % des plans d'eau ont une superficie inférieure à 1000 m<sup>2</sup>, seuil de déclaration au titre de la police de l'eau. On observe de fortes densités de plans d'eau sur la Sarthe en amont d'Alençon, ainsi que sur les bassins de l'Orne saosnoise et de l'Antonnière.

La superficie des plans d'eau est plus importante sur le bassin de la Sarthe en amont d'Alençon, sur les bassins versants de la Vezère, de l'Orthe et de l'Antonnière.

A l'échelle du bassin versant, la superficie cumulée de plans d'eau dépasse 990 ha.

## ■ Les activités urbaines

Les aménagements urbains peuvent avoir comme conséquences une artificialisation des cours d'eau en traversée de ville par endiguement, une disparition des zones humides par assèchement et remblaiement, et une accélération des transferts de polluants et du ruissellement par la forte présence de surfaces imperméabilisées.

## 3.3. Crues et inondations

En 1995, la crue atteignait 2,20 mètres au niveau d'Alençon et 3,21 mètres de haut au niveau du Mans. 1 200 habitations ont été inondées, 100 sur la Sarthe normande, 410 sur la Haute Sarthe mancelle et 685 sur l'agglomération du Mans. Des dégâts ont également été constatés au niveau des voiries, des équipements publics, des biens privés, des entreprises et sur les activités agricoles.

80 % des crues se situent en période hivernale. Les crues les plus fortes nécessitent parfois un passage à un état d'alerte de 7 à 10 jours avec une vitesse de montée des eaux pouvant atteindre 15 cm/ heure et des débits de pointe pouvant être élevés (les débits de pointe de la Sarthe sont deux fois plus importants que ceux de l'Huisne).

30 à 50 % du volume de crue et 50 % des débits de pointe de la Sarthe au Mans proviennent de la partie amont du bassin versant (majoritairement sur la zone Nord-Ouest du bassin versant). Le complément est apporté par les bassins versants intermédiaires, majoritairement à l'Ouest (le Merdereau, la Vaudelle par exemple) et au Centre du bassin versant (l'Orne Saosnoise par exemple). Ces parties drainent des affluents importants et pour certains pentus.

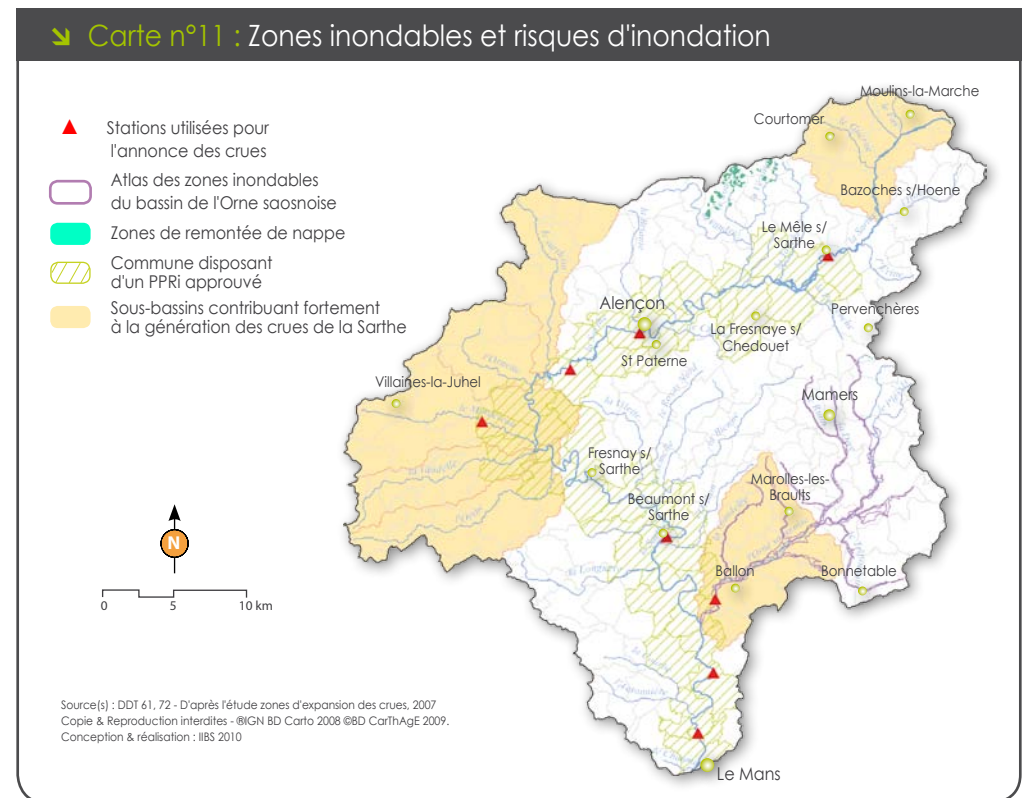
La conjonction des sols gelés et des fortes pluviométries est à l'origine de crues importantes, telle la crue de 1966. Mais plusieurs processus naturels peuvent enclencher le phénomène de crues, tels que les types de précipitations, les formations géologiques (les formations géologiques de type métamorphique réduisent la capacité d'absorption des sols), le phasage de crue entre le Sarthe et l'Huisne.

Par ailleurs les activités anthropiques qui ont entraîné la disparition des zones tampons telles que les

zones humides et les zones d'expansion des crues diminuent les capacités naturelles de rétention des eaux à l'amont des bassins versants.

A l'opposé, d'autres aménagements vont freiner le bon écoulement des eaux : la présence des voiries et infrastructures ferroviaires, d'ouvrages hydrauliques avec parfois une mauvaise gestion des vannages.

Au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, la pression grandissante de l'urbanisation s'est souvent effectuée au détriment des zones d'expansion des crues. Aujourd'hui, plusieurs villes et communes sont touchées par les inondations. Les principales agglomérations sont Le Mans, Alençon, Coulaines, La Guierche, Saint-Pavace, Vivoin, Maresché, Fresnay-sur-Sarthe et Mamers.



### 3.4. État des masses d'eau

#### ■ Les masses d'eau superficielles

Pour rappel, l'objectif de la Directive Cadre européenne sur l'Eau est d'assurer d'ici 2015 :

- la non-détérioration des masses d'eau,
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface ; le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées,
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines,
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires,
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

A l'échelle du bassin de la Sarthe Amont 41 masses d'eau superficielles sont concernées.

Les échéances pour l'atteinte du bon état global sont les suivantes :

- 2015 : 14 masses d'eau ;
- 2021 : 3 masses d'eau ;
- 2027 : 24 masses d'eau.

On constate que pour l'atteinte du bon état global, les critères biologiques (Indice Poisson Rivière - IPR, Indice Biologique Diatomique - IBD, Indice Biologique Global Normalisé - IBGN) sont déterminants.

Sur le bassin de la Sarthe Amont l'état écologique des masses d'eau cours d'eau a été évalué en 2009 par les services de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les résultats sont les suivants :

- Bon état : 9 masses d'eau ;
- État moyen : 26 masses d'eau ;
- État médiocre : 4 masses d'eau ;
- Mauvais état : 2 masses d'eau.

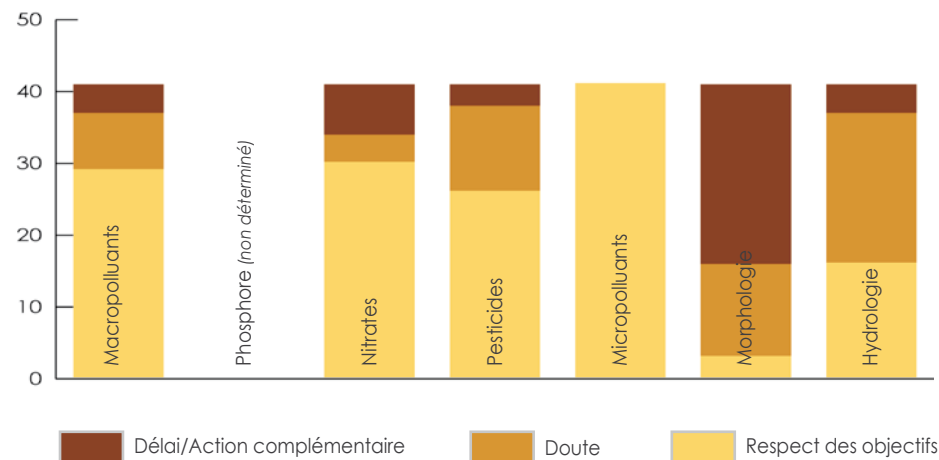
Or l'état biologique est intimement corrélé aux facteurs hydromorphologiques, car ce sont eux qui conditionnent la qualité et la diversité des habitats, indispensables aux espèces.

Les altérations hydromorphologiques mises en évidence dans le cadre de l'élaboration du SAGE, et qui modifient le fonctionnement naturel des cours d'eau, sont liées aux usages anthropiques des cours d'eau.

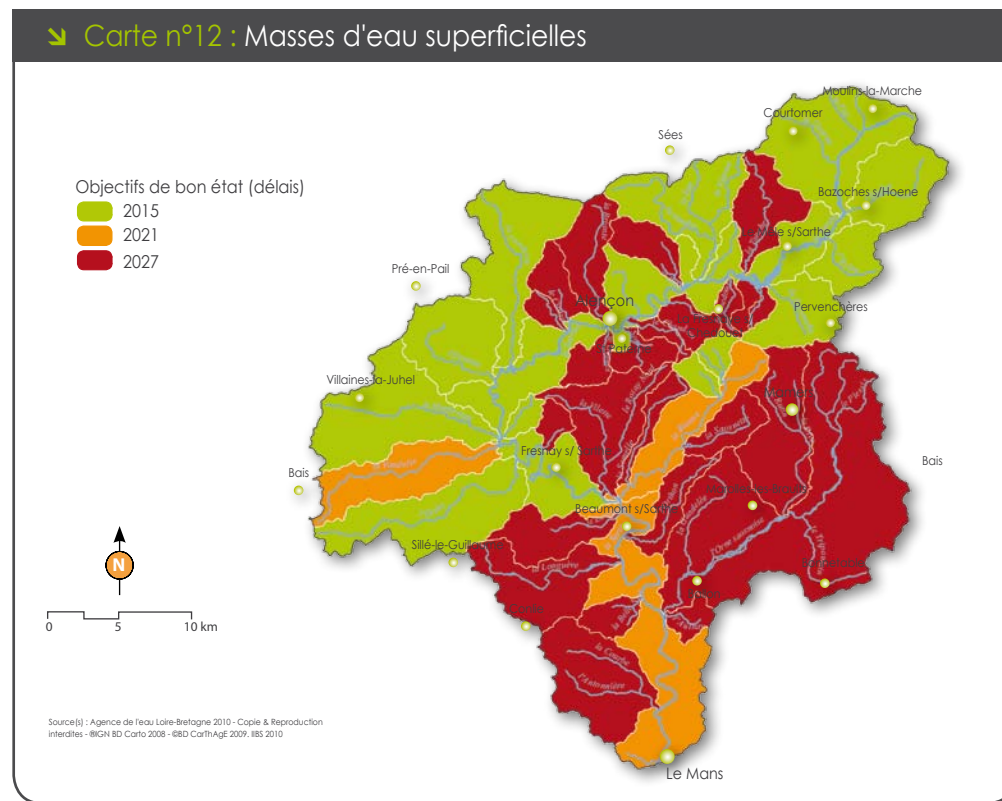
En effet, pour développer ses activités l'homme a transformé les cours d'eau. D'une part, de nombreux ouvrages hydrauliques ont été construits pour développer la production d'énergie, l'urbanisation, la navigation, l'irrigation et la protection contre les inondations... D'autre part, la chenalisation, le drainage des zones humides, le curage, la multiplication des plans d'eau d'agrément et de pisciculture, l'extraction de granulats, le stockage et le prélèvement d'eau, les dérivations, la construction de digues et de barrages, la suppression de ripisylve, la rectification du tracé sont autant d'actions, sources d'altérations hydromorphologiques.

Cette dégradation des cours d'eau est particulièrement marquée sur la partie Est et Sud du bassin versant.

#### ▾ Schéma n°4 : Probabilité de respect des objectifs



#### ▾ Carte n°12 : Masses d'eau superficielles





## TABLEAU DES OBJECTIFS Cours d'eau

Masses d'eau principales	Code	Nom de la masse d'eau	Probabilité de respect des objectifs								Objectif état écologique	Objectif état chimique	Objectif état global
			Global	Macropolluant	Phosphore	Nitrates	Pesticides	Micropolluant	Morphologie	Hydrologie	Délai		
	FRGR1344	Le Rocher Reine et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1353	Le Doucelles et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2015	2015
	FRGR1362	Le Vieille Ville et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Bienne	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2015	2015
	FRGR1367	La Semelle et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Bienne	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1378	Le Gesnes et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2027	2027
	FRGR1380	Le Neufchatel en Saosnois et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Bienne	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2015	2015
	FRGR1384	Le Sort et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2027	2027
	FRGR1387	Le chandon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2021	2027	2027
	FRGR1395	Le Moulin de chahains et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1398	L'Ornette et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2015	2015
	FRGR1401	Les Livrées et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1402	Le Sarthon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1403	La Briante et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2027	2027
	FRGR1404	La Pervenche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2015	2015
	FRGR1405	Le Boulay et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1406	Le Chedouet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1408	Le Cuissai et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2027	2027
	FRGR1413	Le Betz et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027
	FRGR1418	L'Erine et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2015	2015	2015
	FRGR1435	La Tanche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	■	■	□	■	■	■	■	■	2027	2015	2027

Délai/Action complémentaire  
 Doute       Non déterminé  
 Respect des objectifs



## ■ Les masses d'eau souterraines

Le périmètre du Sage intersecte huit masses d'eau souterraines (socle, calcaires, alluvions... ). A l'ouest, les terrains du socle primaire sont peu perméables. Au nord-est les calcaires sont présents en affleurement (nappe libre) ou sous couvert de marnes (nappe captive). Au sud-est sont présents les sables cénomaniens. Enfin les nappes alluviales sont en lien direct avec les écoulements de la Sarthe.

Les échéances pour l'atteinte du bon état se répartissent comme suit :

- 2015 : 3 masses d'eau
- 2021 : 4 masses d'eau
- 2027 : 1 masse d'eau

Sur le bassin de la Sarthe Amont l'état des masses d'eau souterraines a été évalué en 2009 par les services de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Les résultats sont les suivants :

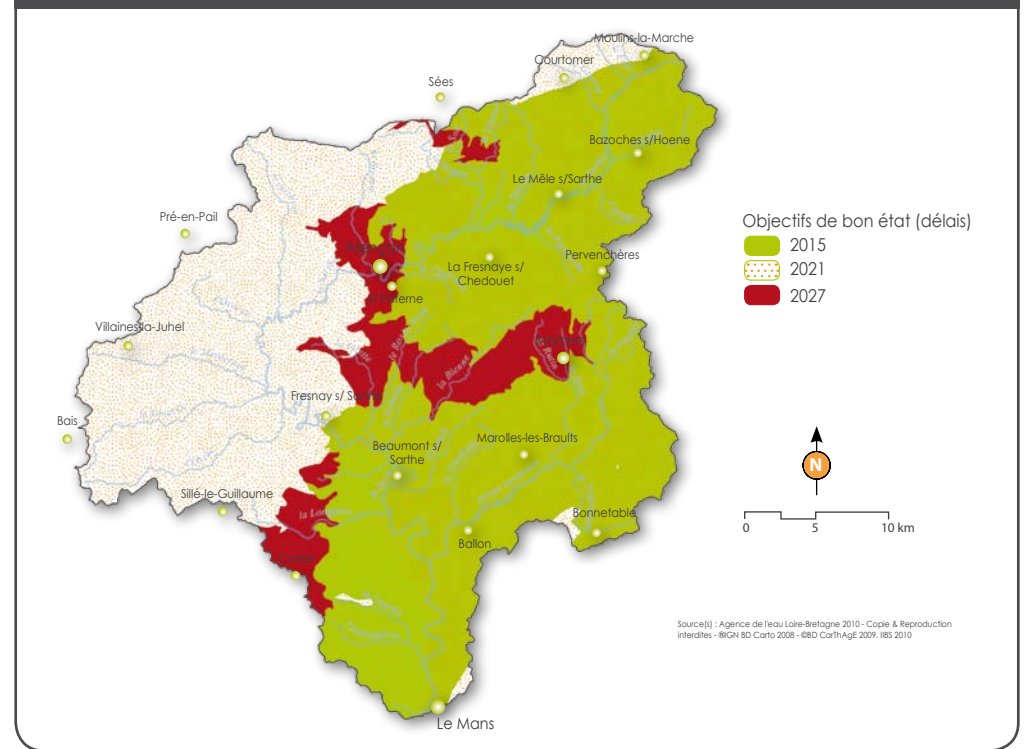
- Bon état : 3 masses d'eau ;
- État médiocre : 5 masses d'eau.

Les principaux facteurs déclassant pour les masses d'eau en état médiocre sont les nitrates seuls pour 1 masse d'eau, et de manière cumulée les nitrates et les pesticides pour 4 autres masses d'eau.

Les nappes libres alimentées directement et sur de vastes surfaces par la pluviométrie sont particulièrement vulnérables aux pollutions de surface.

La conjonction de la dégradation de la qualité des eaux, du faible potentiel hydrogéologique et de forts prélèvements explique la très forte vulnérabilité de la ressource en eau potable sur le bassin versant de la Sarthe Amont.

↘ Carte n°13 : Masses d'eau souterraines



- Délai/Action complémentaire
- Doute
- Respect des objectifs
- Non déterminé

### TABLEAU DES OBJECTIFS Eaux souterraines

Code	Nom de la masse d'eau
FRG019	Sarthe Amont (socle)
FRG079	Calcaires et marnes du Lias et Jurassique moyen de la bordure Nord-Est du massif armoricain
FRG081	Sables et grès du Cénoomanien sarthois
FRG113	Alluvions Sarthe
FRG120	Calcaire du jurassique moyen captif de la bordure NE du massif armoricain
FRG121	Marnes du Callovien Sarthois
FRG124	Calcaire libre de l' Oxfordien, Orne, Sarthe
FRG141	Calcaires captifs de l'Oxfordien, Orne, Sarthe

Probabilité de respect des objectifs					Objectif état écologique	Objectif état chimique	Objectif état global
Global	Macropolluant	Phosphore	Nitrates	Pesticides			
					Délai		
					2015	2021	2021
					2015	2027	2027
					2015	2015	2015
					2015	2021	2021
					2015	2015	2015
					2015	2021	2021
					2015	2015	2015

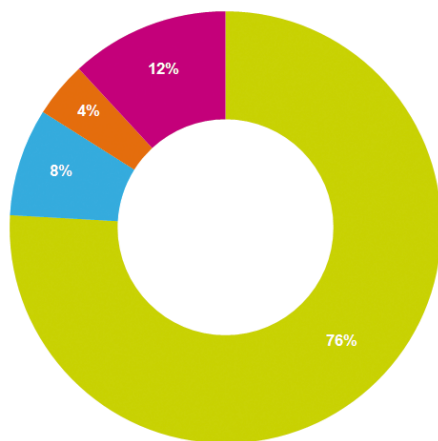
#### 4.1. Liste des actions inscrites au contrat régional

Thème	N° de l'action	ACTION	Maître d'ouvrage
<b>Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides</b>	1.1	Restauration et entretien de la rivière Sarthe Amont	Conseil général de la Sarthe
	1.2	Aménagement de berge de la rivière Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois	Conseil général de la Sarthe
	1.3	Etude diagnostique des affluents rive droite de la Sarthe en Mayenne	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine
	1.4	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orne Saosnoise	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise
	1.5	Diagnostic de la Sarthe et de ses affluents, des sources jusqu'à Semallé	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine
	1.6	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant du Sarthon (tranches 4 et 5 des travaux)	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine
	1.7	Etude diagnostique du bassin versant de la Longuève	Syndicat de la Longuève
	1.8	Restauration et confortement des berges de la Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans	LE MANS METROPOLE
	1.9	Restauration et confortement des berges de la Sarthe dans le port du Mans	LE MANS METROPOLE
	1.10	Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage d'Enfer	Conseil général de la Sarthe
	1.11	Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage de la Gaudinière	HUTCHINSON
	1.12	Rétablissement de la continuité écologique au moulin du Désert	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine
	1.13	Etude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise
	1.14	Inventaire et caractérisation des obstacles à la continuité biologique sur les sous-bassins du Defays et du Courtoussaints	FPPMA 72
	1.15	Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes de Villaines la Juhel	CdC de Villaines la Juhel
	1.16	Inventaire des zones humides sur le bassin de l'Orne Saosnoise	Groupement de commande
	1.17	Inventaire intercommunal des zones humides et des haies sur la Communauté urbaine d'Alençon	Communauté Urbaine d'Alençon
	1.18	Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux	LE MANS METROPOLE
	1.19	Plan de conservation des moules d'eau douce	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine
	1.20	Opérations techniques d'éradication de plantes invasives sur des zones à forts enjeux	Ville du Mans

Thème	N° de l'action	ACTION	Maître d'ouvrage
<b>Améliorer la qualité de l'eau</b>	2.1	Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau	CIVAM Bio 53/ GAB 72
	2.2	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la Communauté urbaine d'Alençon	Communauté Urbaine d'Alençon
	2.3	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la ville du Mans	Ville du Mans
	2.4	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Milesse	Commune de la Milesse
	2.5	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Coulaines	Commune de Coulaines
	2.6	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune du Chevain	Commune du Chevain
	2.7	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin
	2.8	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Neuville-sur-Sarthe	Commune de Neuville-sur-Sarthe
	2.9	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Ballon	Commune de Ballon
<b>Economiser et sécuriser la ressource en eau</b>	3.1	Mise en place d'un plan d'économie d'eau sur la commune de Trangé	Commune de Trangé
	3.2	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Boulay-les-Ifs	Commune de Boulay-les-Ifs
	3.3	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Coulaines	Commune de Coulaines
	3.4	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Souillé	Commune de Souillé
	3.5	Installation d'un dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eau de pluie de 25000 m <sup>3</sup>	Commune de Joué-l'Abbé
	3.6	Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir des récupérations des eaux pluviales d'un bâtiment communal	Commune de Ballon
	3.7	Détermination de débits de référence complémentaires et mise en place d'un plan d'économie d'eau	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe
<b>Partager et appliquer le SAGE</b>	4.1	Animation et coordination pour la mise en oeuvre du SAGE et du CRBV	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe
	4.2	Communication pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

### 4.2. Synthèse par thème

Thème	Nombre d'actions	Montant total des dépenses éligibles en Pays-de-la-Loire	Montant de l'aide régionale	Taux d'aide régionale
Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides	20	2 019 786 €	644 922 €	26,72 %
Améliorer la qualité de l'eau	9	149 470 €	68 468 €	46,73 %
Économiser et sécuriser la ressource en eau	7	131 392 €	35 313 €	31,71 %
Partager et appliquer le SAGE	2	256 737 €	101 021 €	24,89 %
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>2 557 385 €</b>	<b>849 723 €</b>	<b>TAUX MOYEN 33,23 %</b>



- Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides
- Améliorer la qualité de l'eau
- Economiser et sécuriser la ressource en eau
- Partager et appliquer le SAGE

### 4.3. Synthèse par maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage	Nombre d'actions	Montant total des dépenses éligibles en Pays-de-la-Loire	Montant de l'aide régionale
Conseil général de la Sarthe	3	568 200	206 460
Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine	5	343 331	133 933
Syndicat de la Longueève	1	21 917	6 575
Le Mans Métropole	3	258 000	77 400
HUTCHINSON	1	40 000	16 000
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du bassin de l'Orne saosnoise	2	379 478	81 896
FPPMA de la Sarthe	1	7 439	2 232
Cdc de Villaines-la-Juhel	1	80 000	24 000
Groupement de commande (communes pilotes : Ballon et Bonnétable)	1	250 000	75 000
Ville du Mans	2	42 000	17 600
CIVAM Bio 53	1	33 850	10 155
Communauté urbaine d'Alençon	2	106 000	42 116
Commune de La Milesse	1	12 000	6 000
Commune de Coulaines	2	47 364	14 982
Commune du Chevain	1	4 500	2 250
Commune de La Chapelle-Saint-Aubin	1	1 677	1 342
Commune de Neuville-sur-Sarthe	1	8 000	4 000
Commune de Ballon	2	13 000	5 700
Commune de Trangé	1	3 062	919
Commune de Boulay les Ifs	1	4 840	1 452
Commune de Souillé	1	2 990	2 392
Commune de Joué-l'Abbé	1	17 000	5 100
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	3	312 737	112 221
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>2 557 385 €</b>	<b>849 723 €</b>

### 4.3. Suivi et évaluation des actions

THÈME	ACTION	INDICATEUR DE SUIVI	CATÉGORIE D'INDICATEUR*
<b>Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides</b>	Restauration et entretien de la rivière Sarthe Amont	Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés Aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique Suivi piscicole, suivi IBGN	M/R
	Aménagement de berge de la rivière Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois	Linéaire de cours d'eau et de berges aménagés	R
	Etude diagnostique des affluents rive droite de la Sarthe en Mayenne	Avancement de l'étude diagnostique Définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de cours d'eau Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R
	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orne Saosnoise	Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés Aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique Suivi piscicole, suivi IBGN	M/R
	Diagnostic de la Sarthe et de ses affluents, des sources jusqu'à Semallé	Avancement de l'étude diagnostique Définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de cours d'eau Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R
	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant du Sarthon (tranches 4 et 5 des travaux)	Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés Suivi piscicole, suivi IBGN	M/R
	Etude diagnostique du bassin versant de la Longuève	Avancement de l'étude diagnostique Définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de cours d'eau Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R
	Restauration et confortement des berges de la Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans	Linéaire de cours d'eau et de berge restaurés	R
	Restauration et confortement des berges de la Sarthe dans le port du Mans	Linéaire de cours d'eau et de berge restaurés	R
	Rétablissement de la continuité écologique sur sur le barrage d'Enfer	Avancement de l'étude Choix d'un scénario d'intervention sur l'ouvrage hydraulique concerné Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R
	Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage de la Gaudinière	Avancement de l'étude Choix d'un scénario d'intervention sur l'ouvrage hydraulique concerné Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R
	Rétablissement de la continuité écologique au moulin du Désert	Avancement des travaux Aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés Suivi piscicole, suivi IBGN	M/R
	Etude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres	Avancement de l'étude Choix d'un scénario d'intervention sur l'ouvrage hydraulique concerné Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R
Inventaire et caractérisation des obstacles à la continuité biologique sur les sous-bassins du Defays et du Courtoussaints	Nombre d'obstacles inventoriés et caractérisés Définition d'un programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique Engagement dans une démarche contractualisée de travaux	M/R	



THÈME	ACTION	INDICATEUR DE SUIVI	CATÉGORIE D'INDICATEUR*
<b>Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides</b>	Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes de Villaines-la-Juhel	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides Surface de zones humides inventoriées par commune Surface totale de zones humides inventoriées à l'échelle de la Communauté de Communes	R
	Inventaire des zones humides sur le bassin de l'Orne Saosnoise	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides Surface de zones humides inventoriées par commune Surface totale de zones humides inventoriées à l'échelle du bassin de l'Orne Saosnoise	R
	Inventaire intercommunal des zones humides et des haies sur la Communauté urbaine d'Alençon	Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des haies et des zones humides Linéaire de haies inventoriées, par commune et à l'échelle de l'intercommunalité Surface de zones humides inventoriées, par commune et à l'échelle de l'intercommunalité Nombre de communes ayant intégré les haies et les zones humides dans leurs documents d'urbanisme	R
	Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux	Communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides, des zones d'expansion des crues, des cours d'eau et des haies Surface de zones humides et de zones d'expansion des crues inventoriées Linéaire de cours d'eau et de haies inventoriés Nombre de communes ayant intégré les zones humides, les zones d'expansion des crues, les cours d'eau et les haies dans leurs documents d'urbanisme	R
	Plan de conservation des moulins d'eau douce	Linéaire de cours d'eau inventoriés Elaboration des mesures conservatoires pour les moulins d'eau douce	M/R
	Opérations techniques d'éradication de plantes invasives sur des zones à forts enjeux	Nombre de sites ayant bénéficié des opérations d'éradication des plantes invasives Surface des zones sur lesquelles des opérations d'éradication des plantes invasives ont été réalisées	R
<b>Améliorer la qualité de l'eau</b>	Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau	Nombre d'exploitants sensibilisés à la démarche Nombre d'exploitants ayant mis en place un système herbager à faible niveau d'intrants	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la Communauté urbaine d'Alençon	Matériels de désherbage alternatif achetés Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés Nombre d'agents, d'élus et de prestataires formés aux techniques alternatives État d'avancement de l'étude des aménagements existants et du plan d'action pour la conception et le réaménagement des espaces publics Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population Nombre de jardineries signataires de la charte	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la ville du Mans	Matériels de désherbage alternatif achetés Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés Suivi de la qualité physico-chimique	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Milesse	État d'avancement dans l'élaboration du plan de désherbage Nombre d'agents formés aux techniques alternatives Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Coulaines	Matériels de désherbage alternatif achetés Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune du Chevain	Matériels de désherbage alternatif achetés Nombre d'agents formés aux techniques alternatives Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés	M/R

THÈME	ACTION	INDICATEUR DE SUIVI	CATÉGORIE D'INDICATEUR*
<b>Améliorer la qualité de l'eau</b>	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin	Matériels de désherbage alternatif achetés Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Neuville-sur-Sarthe	État d'avancement dans l'élaboration du plan de désherbage Nombre d'agents formés aux techniques alternatives	M/R
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Ballon	État d'avancement dans l'élaboration du plan de désherbage et du plan de gestion différenciée Nombre d'agents formés aux techniques alternatives Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population	M/R
<b>Economiser et sécuriser la ressource en eau</b>	Mise en place d'un plan d'économie d'eau sur la commune de Trangé	Nombre d'actions visant à réduire la consommation d'eau Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune	M/R
	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Boulay les Ifs	État d'avancement dans la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux de pluie Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population	M/R
	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Coulaines	Nombre d'actions visant à réduire la consommation d'eau Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune	M/R
	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Souillé	Nombre d'actions visant à réduire la consommation d'eau Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune	M/R
	Installation d'un dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eau de pluie de 25000 m <sup>3</sup>	État d'avancement dans la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux de pluie Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune	M/R
	Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir des récupérations des eaux pluviales d'un bâtiment communal	État d'avancement dans la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux de pluie Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune	M/R
	Détermination de débits de référence complémentaires et mise en place d'un plan d'économie d'eau	Nombre de points nodaux complémentaires, localisation et débits de référence assignés Nombre et type d'actions de sensibilisation aux économies d'eau Nombre de personnes sensibilisées aux économies d'eau	M/R
<b>Partager et appliquer le SAGE</b>	Animation et coordination pour la mise en oeuvre du SAGE et du CRBV	Tableau de bord de suivi de la mise en oeuvre du SAGE : <ul style="list-style-type: none"> <li>qualité des cours d'eau et eaux souterraines (physico-chimique, biologique, etc.),</li> <li>nombre d'action du SAGE mise en application,</li> <li>nombre de réunions organisées par la CLE, et nombre de dossiers instruits,</li> <li>nombre de réunions auxquelles la CLE est invitée.</li> </ul> Tableau de bord de suivi de la mise en oeuvre du CRBV : <ul style="list-style-type: none"> <li>nombre d'actions engagées sur le nombre total d'actions inscrites dans le CRBV,</li> <li>nombre de réunions de mobilisation des maîtres d'ouvrage locaux.</li> </ul>	M/R
	Communication pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV	Nombre de manifestations organisées (réunions d'information, colloques, groupes de travail, forums, formation, démonstrations, etc.), Nombre de partenaires et de personnes présents aux manifestations parmi les acteurs sollicités, Localisation géographique des manifestations, Nombre et type de supports de communication diffusés par an.	M/R

\* R : réponse / M : moyen



4.5. Actions bénéficiant d'une dérogation pour 2012

Thème	N° de l'action	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Année 2012 (montant en PdL)	Montant de l'aide régionale	Taux d'aide de la Région
<b>Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides</b>	1.1	Restauration et entretien de la rivière Sarthe Amont	Conseil général de la Sarthe	158 000	47 400	30.00%
	1.2	Aménagement de berge de la rivière Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois	Conseil général de la Sarthe	135 000	67 500	50.00%
	1.4	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orne Saosnoise	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise	176 594	35 319	20.00%
	1.10	Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage d'Enfer	Conseil général de la Sarthe	60 000	18 000	30.00%
	1.15	Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes de Villaines la Juhel	CdC de Villaines la Juhel	80 000	24 000	30.00%
	1.16	Inventaire des zones humides sur le bassin de l'Orne Saosnoise	Groupement de commande	150 000	45 000	30.00%
	1.18	Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux	LE MANS METROPOLE	8 000	2 400	30.00%
<b>Améliorer la qualité de l'eau</b>	2.5	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Coulaines	Commune de Coulaines	3 864	1 159	30.00%
	2.7	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin	1 677	1 342	80.00%
<b>Partager et appliquer le SAGE</b>	4.1	Animation et coordination pour la mise en oeuvre du SAGE et du CRBV	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	68 017	28 405	41.76%
	4.2	Communication pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	25 000	5 250	21.00%
<b>TOTAL</b>				<b>874 468 €</b>	<b>245 422 €</b>	<b>TAUX MOYEN 31.84 %</b>



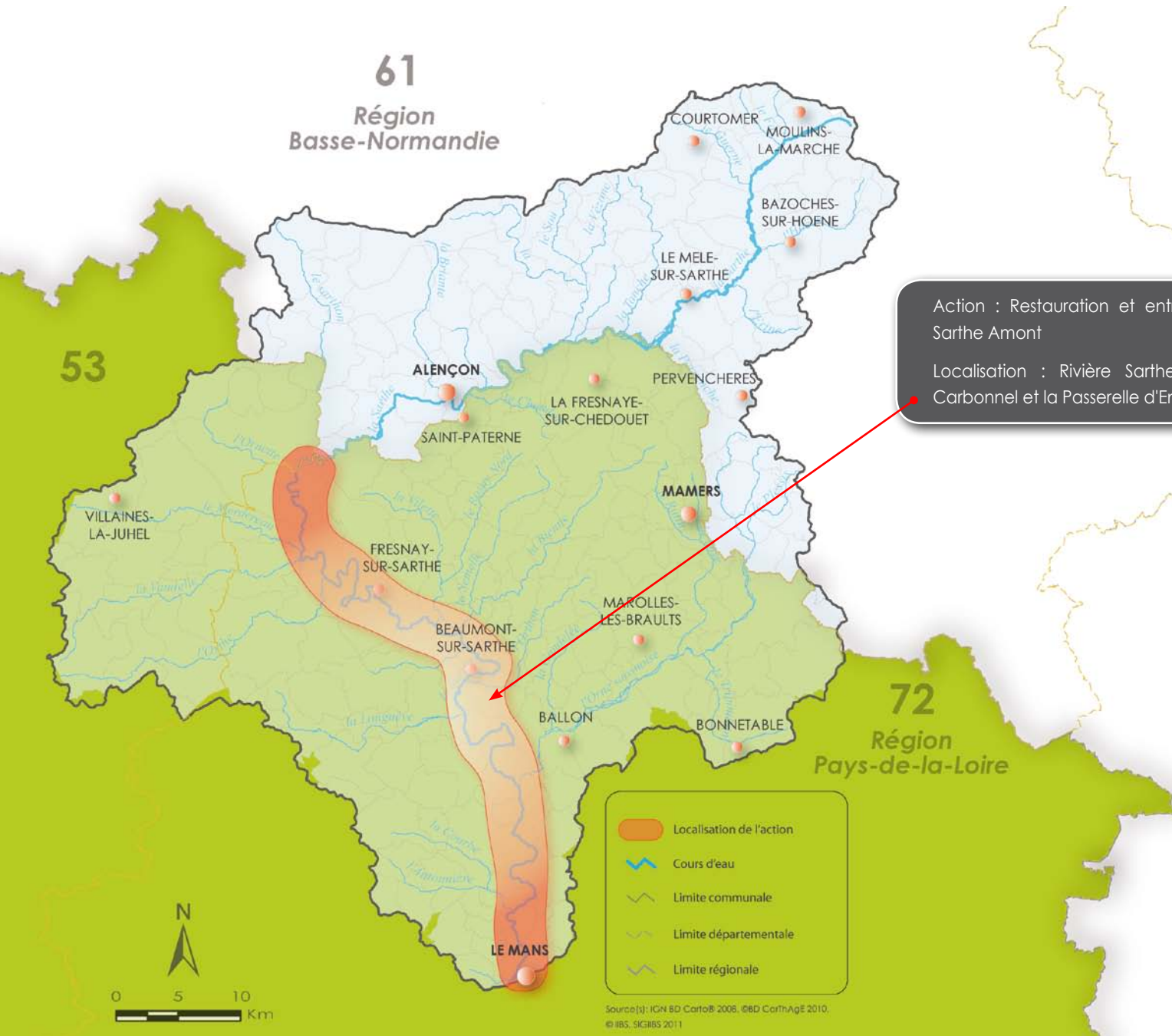
## 4.6. Synthèse et programme d'actions détaillé

Thème	Action	Maître d'ouvrage	2012	2013	2014	Dépenses éligibles en Pays-de-la-Loire	Montant de l'aide régionale	Taux d'aide de la Région
<b>Agir sur la morphologie des cours d'eau et les zones humides</b>	Restauration et entretien de la rivière Sarthe Amont	Conseil général de la Sarthe	158 000	185 200	0	343 200	102 960	30.00%
	Aménagement de berge de la rivière Sarthe à Saint-Léonard-des-Bois	Conseil général de la Sarthe	135 000	0	0	135 000	67 500	50.00%
	Etude diagnostique des affluents rive droite de la Sarthe en Mayenne	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine	200 000	0	0	200 000	80 000	40.00%
	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orne Saosnoise	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise	176 594	142 884	0	319 478	63 896	20.00%
	Diagnostic de la Sarthe et de ses affluents, des sources jusqu'à Semallé	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine	0	120 000	0	22 800	6 840	5.70%
	Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant du Sarthon (tranches 4 et 5 des travaux)	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine	140 573	117 269	0	28 363	8 509	3.30%
	Etude diagnostique du bassin versant de la Longuève	Syndicat de la Longuève	21 917	0	0	21 917	6 575	30.00%
	Restauration et confortement des berges de la Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans	LE MANS METROPOLE	56 000	56 000	56 000	168 000	50 400	30.00%
	Restauration et confortement des berges de la Sarthe dans le port du Mans	LE MANS METROPOLE	50 000	50 000	50 000	50 000	15 000	10.00%
	Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage d'Enfer	Conseil général de la Sarthe	60 000	30 000	0	90 000	36 000	40.00%
	Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage de la Gaudinière	HUTCHINSON	40 000	0	0	40 000	16 000	40.00%
	Rétablissement de la continuité écologique au moulin du Désert	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine	150 000	0	0	75 000	30 000	20.00%
	Etude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise	60 000	0	0	60 000	18 000	30.00%
	Inventaire et caractérisation des obstacles à la continuité biologique sur les sous-bassins du Defays et du Courtoussaints	FPPMA 72	5 316	2 123	0	7 439	2 232	30.00%
	Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes de Villaines la Juhel	CdC de Villaines la Juhel	80 000	0	0	80 000	24 000	30.00%
	Inventaire des zones humides sur le bassin de l'Orne Saosnoise	Groupement de commande	150 000	100 000	0	250 000	75 000	30.00%
	Inventaire intercommunal des zones humides et des haies sur la Communauté urbaine d'Alençon	Communauté Urbaine d'Alençon	0	258 500	0	54 421	16 326	6.32%
	Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux	LE MANS METROPOLE	8 000	16 000	16 000	40 000	12 000	30.00%
	Plan de conservation des moules d'eau douce	Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine	22 200	3 700	3 700	17 168	8 584	29.00%
	Opérations techniques d'éradication de plantes invasives sur des zones à forts enjeux	Ville du Mans	0	8 500	8 500	17 000	5 100	30.00%



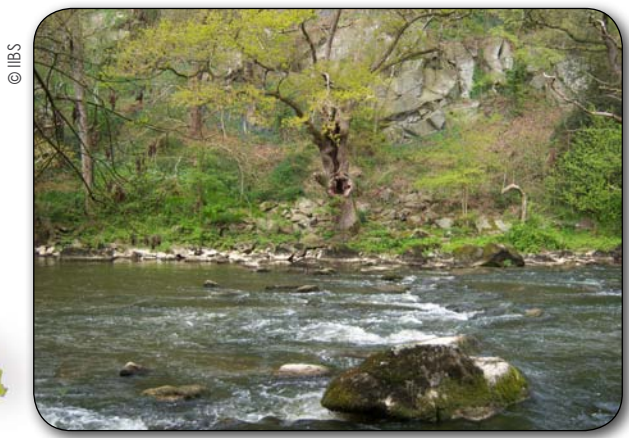
Thème	Action	Maître d'ouvrage	2012	2013	2014	Dépenses éligibles en Pays-de-la-Loire	Montant de l'aide régionale	Taux d'aide de la Région
<b>Améliorer la qualité de l'eau</b>	Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau	CIVAM Bio 53/ GAB 72	13 415	11 985	8 450	33 850	10 155	30.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la Communauté urbaine d'Alençon	Communauté Urbaine d'Alençon	156 000	57 000	32 000	51 579	25 789	10.53%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la ville du Mans	Ville du Mans	20 000	0	5 000	25 000	12 500	50.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Milesse	Commune de La Milesse	9 500	2 500	0	12 000	6 000	50.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Coulaines	Commune de Coulaines	3 864	0	0	3 864	1 932	50.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune du Chevain	Commune du Chevain	4 500	0	0	4 500	2 250	50.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin	1 677	0	0	1 677	1 342	80.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Neuville-sur-Sarthe	Commune de Neuville-sur-Sarthe	8 000	0	0	8 000	4 000	50.00%
	Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Ballon	Commune de Ballon	9 000	0	0	9 000	4 500	50.00%
<b>Economiser et sécuriser la ressource en eau</b>	Mise en place d'un plan d'économie d'eau sur la commune de Trangé	Commune de Trangé	3 062	0	0	3 062	919	30.00%
	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Boulay les Ifs	Commune de Boulay les Ifs	1 000	3 840	0	4 840	1 452	30.00%
	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Coulaines	Commune de Coulaines	43 500	0	0	43 500	13 050	30.00%
	Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Souillé	Commune de Souillé	0	2 990	0	2 990	2 392	80.00%
	Installation d'un dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eau de pluie de 25000 m3	Commune de Joué-l'Abbé	0	17 000	0	17 000	5 100	30.00%
	Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir des récupérations des eaux pluviales d'un bâtiment communal	Commune de Ballon	15 000	0	0	4 000	1 200	8.00%
	Détermination de débits de référence complémentaires et mise en place d'un plan d'économie d'eau	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	0	0	80 000	56 000	11 200	14.00%
<b>Partager et appliquer le SAGE</b>	Animation et coordination pour la mise en oeuvre du SAGE et du CRBV	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	97 167	103 000	108 500	216 067	88 820	28.78%
	Communication pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV	Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe	25 000	16 550	16 550	40 670	12 201	21.00%
<b>TOTAL</b>			<b>1 924 285</b>	<b>1 305 041</b>	<b>521 367</b>	<b>2 557 385</b>	<b>849 723</b>	<b>TAUX MOYEN 33.23%</b>





Action : Restauration et entretien de la rivière Sarthe Amont

Localisation : Rivière Sarthe entre Moulins-le-Carbonnel et la Passerelle d'Enfer au Mans



La rivière Sarthe à Saint-Cénéri-le-Géréi

### ● Description de l'action

Suite à la dégradation progressive constatée sur la rivière Sarthe Amont, le Conseil général de la Sarthe s'est engagé le 10 octobre 2008 dans un ambitieux programme de travaux en signant un contrat restauration entretien (CRE) de la rivière Sarthe Amont avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Ce contrat, d'un montant de 1 481 000 € TTC d'études et de travaux échelonnés sur 5 ans (2008/2013) doit notamment contribuer à l'atteinte du bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau d'ici 2015.

### ● Maître d'ouvrage

Conseil général de la Sarthe  
Hôtel du département - Place Aristide Briand - 72072 LE MANS  
Contact : M. Samuel MIENVILLE  
Tél. 02 43 54 72 72 / Fax : 02 43 28 88 03

### ● Localisation

Rivière Sarthe, de Moulins-le-Carbonnel à la passerelle d'Enfer au Mans.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés
- Aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique
- Suivi piscicole, suivi IBGN

### ● Dérogation : OUI

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Restauration de la végétation des berges et enlèvement sélectif des encombres	140 500	142 700	0	283 200
Restauration d'annexes hydrauliques	10 000	10 000	0	20 000
Indicateurs de suivi et Etude Bilan	5 000	30 000	0	35 000
Communication	2 500	2 500	0	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>158 000</b>	<b>185 200</b>	<b>0</b>	<b>343 200</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>158 000</b>	<b>185 200</b>	<b>0</b>	<b>343 200</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	47 400	55 560	0	102 960	30,00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	79 000	92 600	0	171 600	50,00%
Maître d'ouvrage : Conseil général de la Sarthe	31 600	37 040	0	68 640	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>158 000</b>	<b>185 200</b>	<b>0</b>	<b>343 200</b>	<b>100,00%</b>

## 📌 BON A SAVOIR !

**Qu'est-ce qu'un CRE ?** : Depuis peu dénommé CTMA (Contrat territorial Milieux Aquatiques), il s'agit d'un outil contractuel proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne aux maîtres d'ouvrages publics et privés qui engagent des projets de gestion des milieux aquatiques. Ce contrat établi pour 5 ans sur un territoire cohérent doit définir des objectifs de restauration du cours d'eau et cibler les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour y répondre. Il fixe également le plan de financement et le taux de subvention (de l'Agence de l'eau) par typologie d'action. Des participations financières auxquelles peuvent venir se greffer d'autres partenaires, Conseil général, Région, etc. Le bilan du contrat réalisé la dernière année permet d'en évaluer l'efficacité.

61  
Région  
Basse-Normandie

Action : Aménagement de berge de la rivière Sarthe à Saint Léonard des Bois  
Localisation : Saint Léonard des Bois.

53

VILLAINES-LA-JUHEL

FRESNAY-SUR-SARTHE

BEAUMONT-SUR-SARTHE

BALLON

BONNETABLE

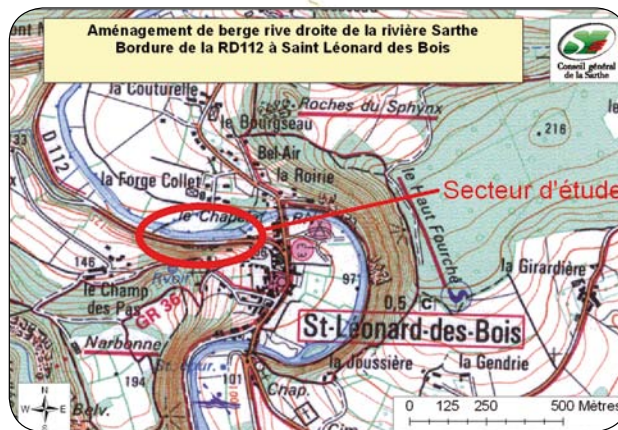
LE MANS

-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale

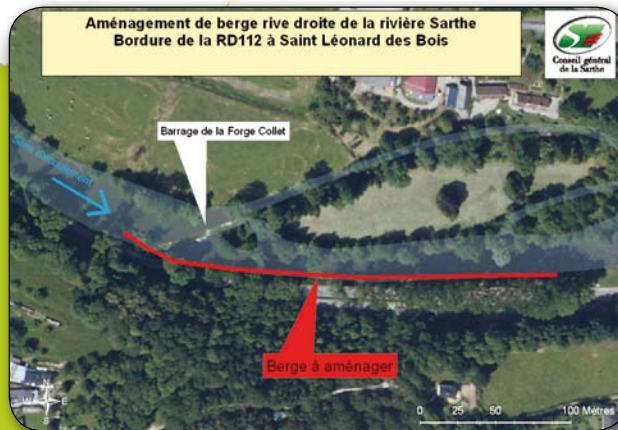
Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011



Région des Pays-de-la-Loire  
Le bassin de la Sarthe Amont à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire



© IGN Scan 25



© IGN BD Ortho



© CG 72

Berge rive droite de la Sarthe à Saint Léonard des Bois, le long de la RD 112

### ● Description de l'action

Le Conseil général de la Sarthe est gestionnaire du domaine public rattaché à la route RD112 sur la commune de Saint-Léonard-des-Bois.

Aux abords du secteur dénommé "le Gué Plard", la route départementale longe la rivière Sarthe, où les écoulements turbulents accentués par la présence de matériaux inappropriés (poteaux électriques) et d'une végétation dépérissante, font subir à la berge rive droite d'importantes érosions.

Afin de résoudre les problématiques d'érosion et de sécurité sur ce linéaire, le Conseil général souhaite que des travaux d'aménagement du site soient réalisés, notamment par le maintien de la berge par des techniques douces et respectueuses de l'environnement.

Une étude de diagnostic a abouti en 2011 à la définition d'un projet bien précis d'aménagement, en concertation avec les acteurs locaux.

Les travaux consisteront à l'élimination des arbres instables, au terrassement de la berge à 3H/2V, à l'apport de terre végétale, à la mise en œuvre d'un chemin piétonnier et à la plantation d'espèces adaptée (hélrophytes et saules indigènes).

Le montant des travaux est évalué à 150 000 €/HT, dont 15 000 €/HT d'équipements annexes tels que la constitution d'un cheminement piétonnier et la création d'une haie basse de sécurité entre les usagers de cette bande piétonne et les usagers de la route.

### ● Maître d'ouvrage

Conseil général de la Sarthe  
Hôtel du département - Place Aristide Briand - 72072 LE MANS  
Contact : M. Samuel MIENVILLE  
Tél. 02 43 54 72 72 / Fax : 02 43 28 88 03

### ● Localisation

Saint Léonard des Bois, le long de la RD 112.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire de cours d'eau et de berges aménagés

### ● Dérogation : OUI

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Travaux d'aménagement de la berge en technique végétale	135 000	0	0	135 000
<b>TOTAL</b>	<b>135 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>135 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX <i>sur les 3 ans</i>
Région des Pays-de-la-Loire	67 500	0	0	67 500	50.00%
Maître d'ouvrage : Conseil général de la Sarthe	67 500	0	0	67 500	50.00%
<b>TOTAL</b>	<b>135 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 000</b>	<b>100.00%</b>






61  
Région  
Basse-Normandie

Action : Etude diagnostique des affluents rive droite de la Sarthe en Mayenne

Localisation : Bassins versants des affluents mayennais de la Sarthe Amont.

53

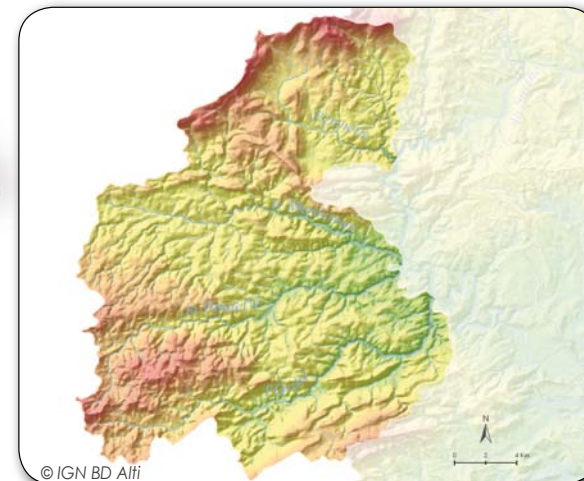
72  
Région  
Pays-de-la-Loire

-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale

Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010,  
© IBS, SICIBS 2011



Le Terrançon, affluent rive gauche de l'Ornette,  
à Saint-Pierre-des-Nids





**● Description de l'action**

Les bassins versant de l'Ornette, de la Vaudelle, du Merdereau et de l'Orthe aval sont des bassins à fort potentiel salmonicole abritant des espèces patrimoniales telles que l'Ecrevisse à pieds blancs. Il apparaît toutefois que le fonctionnement biologique de ces bassins et la qualité chimique des eaux sont dégradés (état des lieux du SAGE). Sont en cause notamment les travaux de recalibrage anciens, les nombreux plans d'eau et le mauvais entre tien des cours d'eau.

La mise en oeuvre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur ces bassins versant apparaît nécessaire pour restaurer le bon état écologique des masses d'eau concernées. La mise en oeuvre d'un contrat territorial exige au préalable la réalisation d'une étude diagnostique qui devra, à travers la méthode du Réseau d'Evaluation des Habitats (REH), identifier les perturbations qui affectent les milieux (débit, continuité, berges, lit, substrat,...) et préconiser des travaux de restauration adaptés.

L'étude permettra également d'établir le plan de financement détaillant le taux de subvention des différents partenaires financiers par typologie d'action.

Ce sont au total 616 km de cours d'eau environ qui sont concernés par cette étude (source : BD topo).

**● Maître d'ouvrage**

Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine  
 Maison du Parc - BP05 - 61320 CARROUGES  
 Contact : Mme Maryse OLIVEIRA  
 Tél. 02 33 81 75 75 / Fax : 02 33 28 59 80  
 Courriel : info@parc-normandie-maine.fr

**● Localisation**

Bassins versants des affluents mayennais de la Sarthe Amont.

**● Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Avancement de l'étude diagnostique
- Définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de cours d'eau
- Engagement dans une démarche contractualisée de travaux

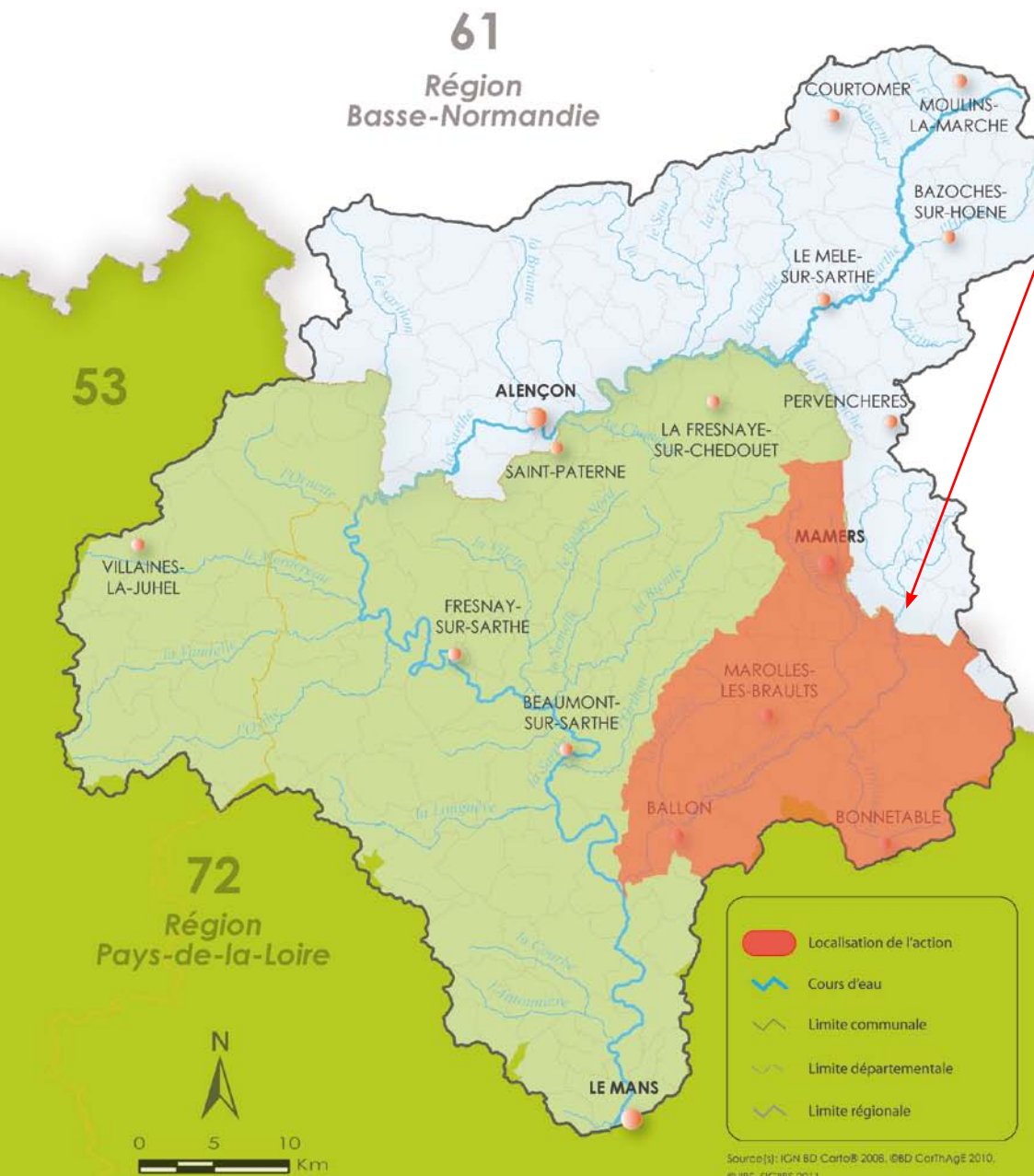
**● Dérogation : NON**

**● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation**

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Étude diagnostique	80 000	120 000	0	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>80 000</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

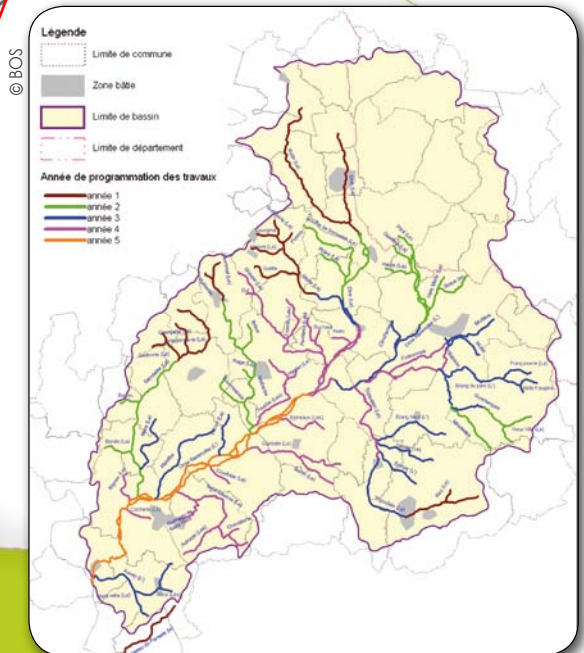
**● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement**

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX <i>sur les 3 ans</i>
Région des Pays-de-la-Loire	32 000	48 000	0	80 000	40.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	40 000	60 000	0	100 000	50.00%
Maître d'ouvrage : PNR Normandie-Maine	8 000	12 000	0	20 000	10.00%
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>100.00%</b>



Action : Restauration et entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Orne Saosnoise

Localisation : L'Orne Saosnoise et ses affluents en Sarthe.



Programmation des travaux



Restauration du Rutin à Tessé



Recharge en granulats de la Dive



Restauration du Rutin à Tessé



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011

### ● Description de l'action

A l'issue d'une étude préalable qui aura permis de localiser et de hiérarchiser les altérations sur les cours d'eau, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du Bassin de l'Orne saosnoise a signé en 2008 un contrat de restauration et d'entretien de rivière (CRE) couvrant la période 2008-2012.

La programmation du contrat prévoyait :

- d'intervenir pour restaurer la ripisylve sur 356 km avec notamment des plantations et la protection des berges contre le piétinement du bétail,
- de réaliser des travaux de diversification des écoulements et des habitats afin de restaurer le lit,
- de réduire l'impact des barrages,
- de suivre l'impact sur le milieu,
- de communiquer.

Après la réalisation des tranches 1 à 3, il s'agit désormais pour le syndicat de réaliser les tranches 4 et 5.

La majeure partie des travaux porteront sur la gestion des embâcles, la restauration et l'entretien des berges et de la ripisylve, la restauration du lit mineur par le biais d'aménagement piscicoles et de diversification des habitats, et enfin la restauration des annexes hydrauliques dont la frayères à brochets. Ces actions seront réalisées sur les années 2012 et 2013.

### ● Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise  
Maison de l'Intercommunalité - Espace François Mitterrand - BP 40020 - 72290 BALLON  
Contact : M. Guillaume SAILLANT  
Tél. 02 43 27 37 20 / Fax : 02 43 27 30 00  
Courriel : orne-saosnoise@cc-portesdumaine.fr

### ● Localisation

L'Orne Saosnoise et ses affluents en Sarthe.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés
- Aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique
- Suivi piscicole, suivi IBGN

### ● Dérogation : OUI

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

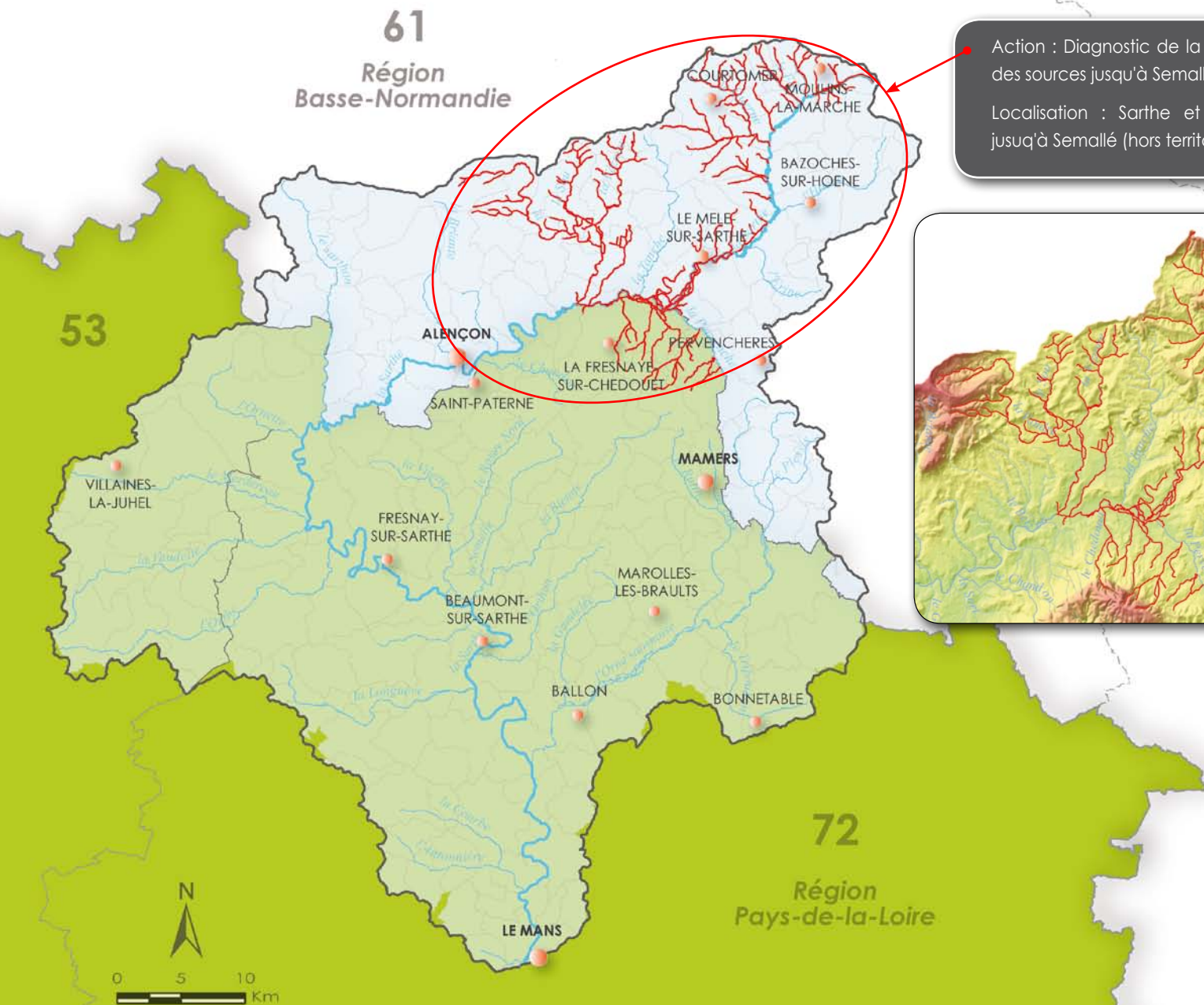
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
4 <sup>ème</sup> tranche annuelle du CRE	176 594	0	0	176 594
5 <sup>ème</sup> tranche annuelle du CRE	0	142 884	0	142 884
<b>TOTAL</b>	<b>176 594</b>	<b>142 884</b>	<b>0</b>	<b>319 478</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>176 594</b>	<b>142 884</b>	<b>0</b>	<b>319 478</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	35 319	28 577	0	63 896	20,00%
Département de la Sarthe	17 659	14 288	0	31 948	10,00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	88 297	71 442	0	159 739	50,00%
Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise	35 319	28 577	0	63 896	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>176 594</b>	<b>142 884</b>	<b>0</b>	<b>319 478</b>	<b>100,00%</b>

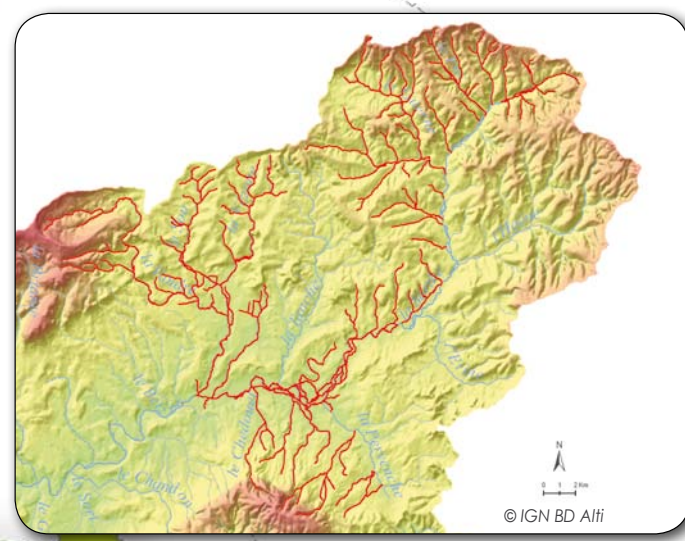
LOCALISATION DE L'ACTION



Action n° 1.5 : Diagnostic de la Sarthe et de ses affluents, des sources jusqu'à Semallé



Action : Diagnostic de la Sarthe et de ses affluents, des sources jusqu'à Semallé

Localisation : Sarthe et affluents des sources jusqu'à Semallé (hors territoire diagnostiqués)



-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale

Source(s) : IGN BD Carto® 2008, ©BD CarThAgE 2010, © IBS, AS, SIGIBS 2011.

**● Description de l'action**

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude diagnostique sur le haut bassin versant de la Sarthe, dans la perspective de la mise en œuvre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques.

Une première partie de l'étude a été initiée en 2011 sur une zone intégrant la Sarthe et ses affluents entre Saint-Cénéri-le-Géréi et Semallé.

La deuxième partie de l'étude sera réalisée en 2013 sur la zone intégrant la Sarthe et affluents de Semallé jusqu'aux sources.

Cette étude permettra de définir les objectifs de restauration des cours d'eau et de cibler les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour y répondre. Elle permettra également d'établir le plan de financement détaillant le taux de subvention des différents partenaires financiers par typologie d'action.

**● Maître d'ouvrage**

Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine  
 Maison du Parc - BP05 - 61320 CARROUGES  
 Contact : Mme Maryse OLIVEIRA  
 Tél. 02 33 81 75 75 / Fax : 02 33 28 59 80  
 Courriel : info@parc-normandie-maine.fr

**● Localisation**

Sarthe et affluents des sources à Semallé (hors territoire diagnostiqués).

**● Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés
- Suivi piscicole, suivi IBGN

**● Dérogation : NON**

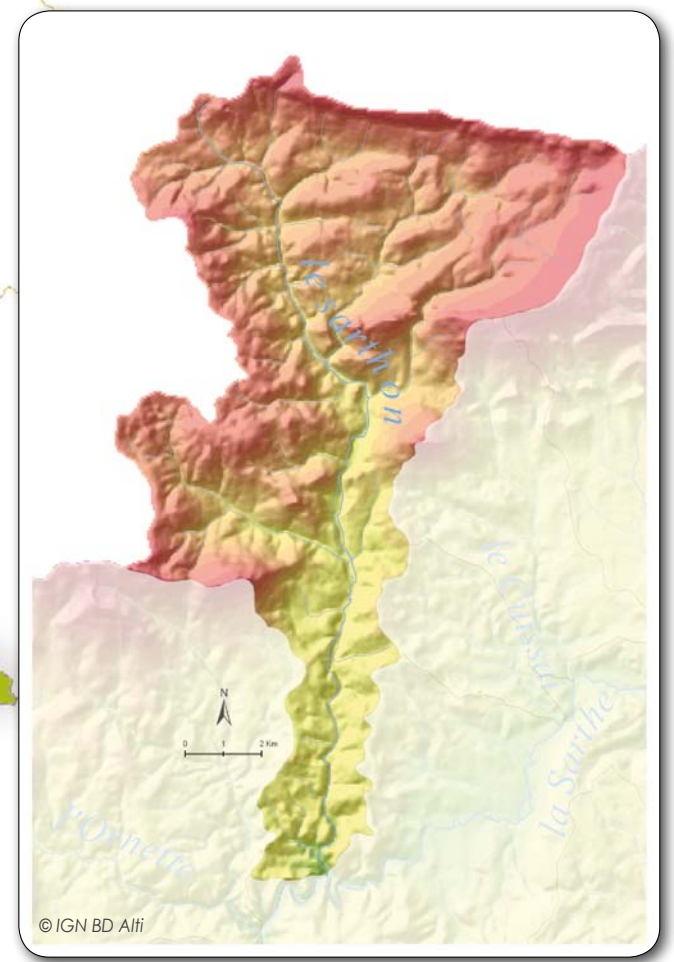
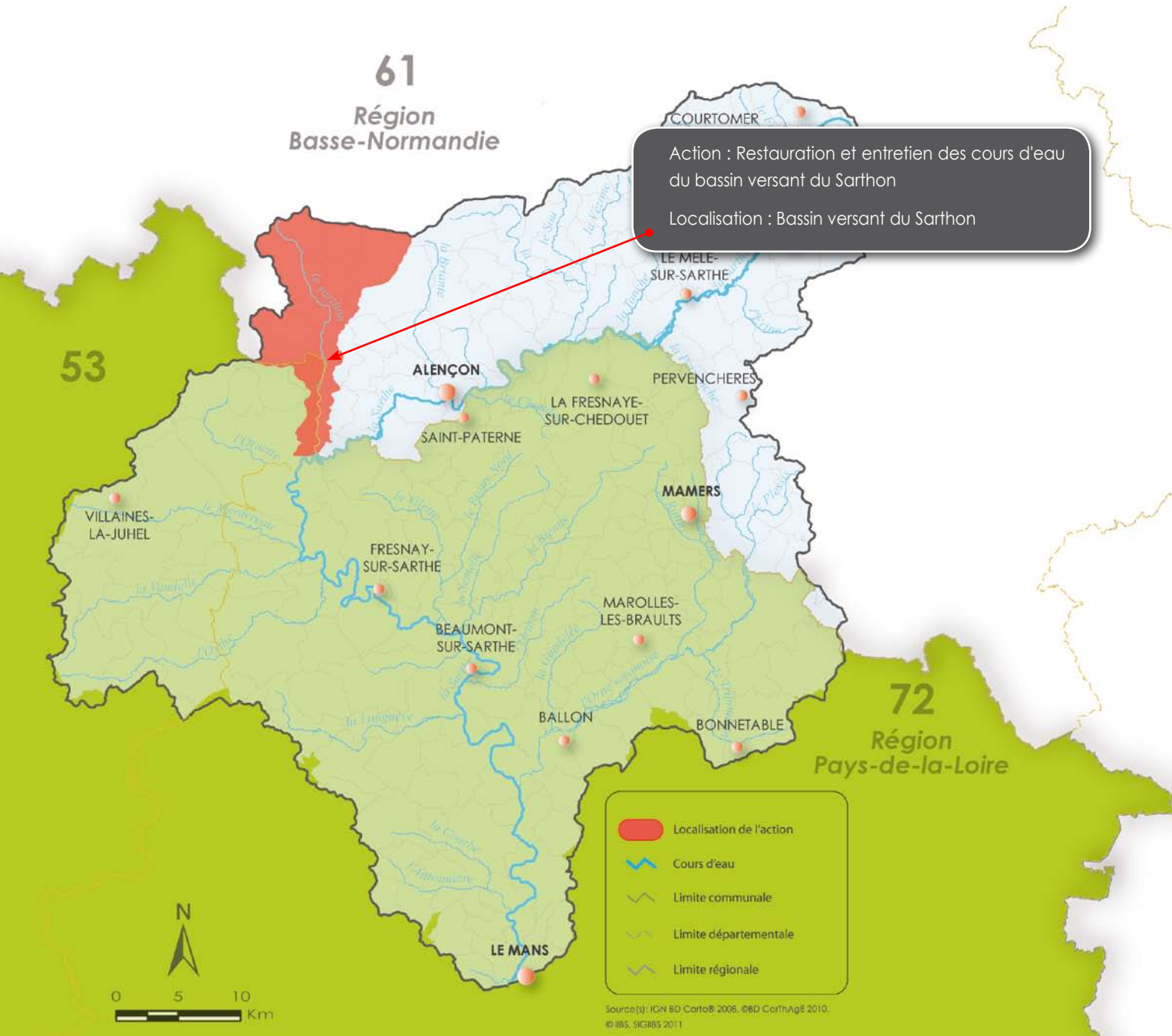
**● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation**

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Etude diagnostique	0	120 000	0	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>120 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>22 800</b>	<b>0</b>	<b>22 800</b>

**● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement**

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	0	6 840	0	6 840	5,70%*
Région de Basse-Normandie	0	29 160	0	29 160	24,30%
Département de l'Orne	0	19 440	0	19 440	16,20%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	60 000	0	60 000	50,00%
Maître d'ouvrage : PNR Normandie-Maine	0	4 560	0	4 560	3,80%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>120 000</b>	<b>100,00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 30% du coût du projet



Localisation des stations de mesure sur le bassin versant du Sarthon

### ● Description de l'action

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine est engagé sur la période 2009-2013 dans un contrat de restauration et d'entretien (CRE) des cours d'eau du bassin versant du Sarthon.

Celui-ci fait suite à la réalisation d'un diagnostic du bassin versant identifiant les principales altérations et définissant le programme d'intervention, et à la déclaration d'intérêt général des travaux.

De nombreuses actions ont d'ores-et-déjà été engagées, notamment sur les thématiques suivantes :

- Aménagement d'abreuvoirs et de clôtures en bordure de cours d'eau,
- Gestion de la végétation rivulaire (débourssailage, recépage, élagage, plantation),
- Mise en place de suivis (IBGN, frayères, écrevisses, etc.),
- Diversification des habitats,
- Mise en place d'actions de communications.

Pour les deux dernières années du contrat, il s'agit de mettre en œuvre les tranches 4 et 5 du programme d'actions. Les travaux viseront à résoudre les problèmes de continuité écologique, à restaurer la morphologie des cours d'eau et dans une moindre mesure à restaurer le lit et les berges.

### ● Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine  
Maison du Parc - BP05 - 61320 CARROUGES  
Contact : Mme Maryse OLIVEIRA  
Tél. 02 33 81 75 75 / Fax : 02 33 28 59 80  
Courriel : info@parc-normandie-maine.fr

### ● Localisation

Bassin versant du Sarthon.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Avancement de la mise en œuvre du contrat
- Avancement des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau
- Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Travaux : tranche n°4	140 573	0	0	140 573
Travaux : tranche n°5	0	117 269	0	117 269
<b>TOTAL</b>	<b>140 573</b>	<b>117 269</b>	<b>0</b>	<b>257 842</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>15 463</b>	<b>12 900</b>	<b>0</b>	<b>28 363</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

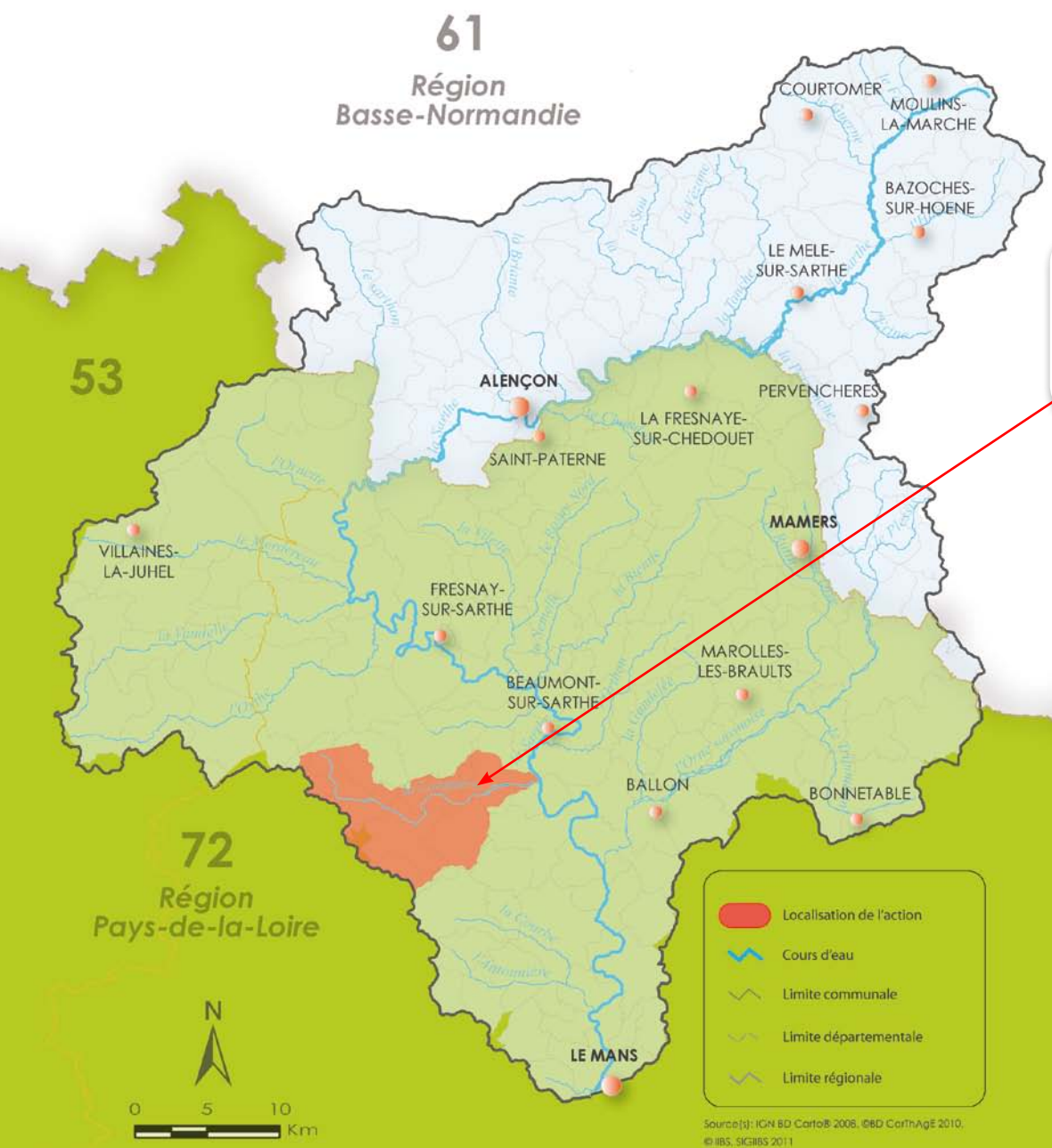
Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	4 639	3 870	0	8 509	3.30%*
Région de Basse-Normandie	37 533	31 311	0	68 844	26.70%
Département de la Mayenne	3 093	2 580	0	5 673	2.20%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70 287	58 635	0	128 921	50.00%
Maître d'ouvrage : PNR Normandie-Maine	25 022	20 874	0	45 896	17.80%
<b>TOTAL</b>	<b>140 573</b>	<b>117 269</b>	<b>0</b>	<b>257 842</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 30% du coût du projet



Action : Etude diagnostique du bassin versant de la Longuève

Localisation : Bassin versant de la Longuève





**○ Description de l'action**

La Longuève est un affluent de la Sarthe en rive droite. A l'échelle du bassin versant, le syndicat de la Longuève souhaite engager une étude diagnostique qui permettra de définir les objectifs de restauration du cours d'eau et de cibler les actions qu'il est nécessaire de mettre en œuvre pour y répondre. Cette étude, qui s'inscrit en cohérence avec l'objectif prioritaire du SAGE de restauration de la morphologie des cours d'eau, et de bon état fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau pour 2015, permettra également d'établir le plan de financement détaillant le taux de subvention des différents partenaires financiers par typologie d'action.

**○ Maître d'ouvrage**

Syndicat de la Longuève  
 2 place de la Mairie - 72170 - Assé le Riboul  
 Contact : M. Jean LEBRETON  
 Tél. 02 43 97 13 16

**○ Localisation**

Bassin versant de la Longuève (Le Tronchet, Vernie)

**○ Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Avancement de l'étude diagnostique
- Définition d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de cours d'eau
- Engagement dans une démarche contractualisée de travaux

**○ Dérogation : NON**

**○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation**

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Etude relative à la restauration de rivière	21917	0	0	21 917
<b>TOTAL</b>	<b>21 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 917</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>21 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 917</b>

**○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement**

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	6 575	0	0	6 575	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	10 959	0	0	10 959	50.00%
Maître d'ouvrage : Syndicat de la Longuève	4 383	0	0	4 383	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>21 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 917</b>	<b>100.00%</b>

LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 1.8 : Restauration et confortement des berges de la Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans



61  
Région  
Basse-Normandie

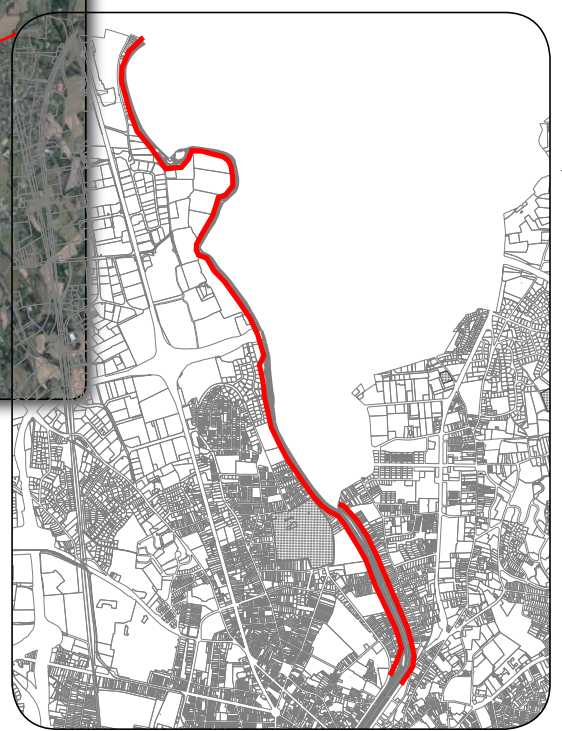
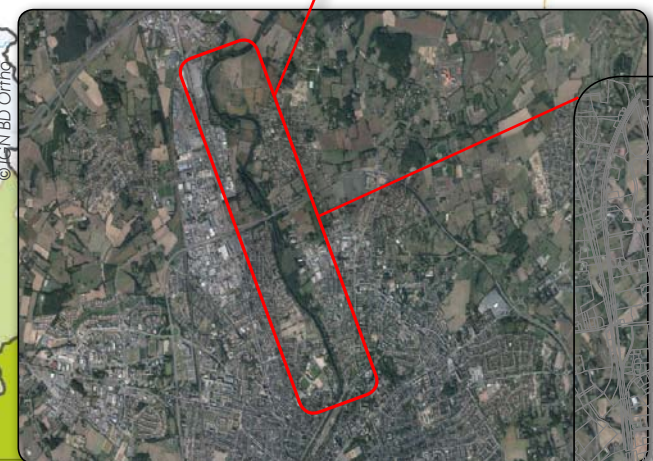
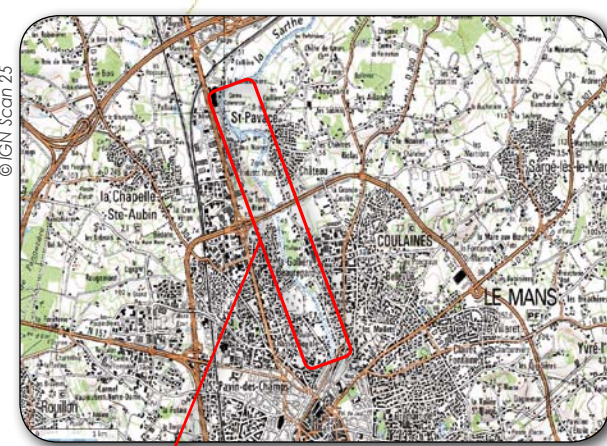
53

72  
Région  
Pays-de-la-Loire

Action : Restauration et confortement des berges de la Sarthe au Mans  
Localisation : Le Mans, quartier de la Madeleine

-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale

© IGN Scan 25



Quartier de la Madeleine  
(Le Mans)

© Le Mans Métropole



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011

Action n° 1.8 : Restauration et confortement des berges de la Sarthe en amont du barrage d'Enfer au Mans

● Description de l'action

Le présent projet a pour objectif l'aménagement des berges de la Sarthe (rive droite), quartier de la Madeleine au Mans, tout en respectant les équilibres naturels en place, sur un linéaire d'environ 400 m.

Le projet a pour objectif :

- de "rattraper" les travaux antérieurs de gestion des boisements riverains
- d'éviter le dépérissement de certains sujets ligneux susceptibles d'être entraînés par une éventuelle maladie
- de prévenir la formation éventuelle d'embâcles végétaux dérivant en aval immédiat du tronçon
- de limiter l'implantation et le développement d'essences invasives

Le projet comprend :

- le confortement du chemin actuel
- les travaux d'entretien (coupes d'abattage et de recépage)
- la plantation au moyen d'arbustes et de baliveaux de l'ensemble des surfaces comprises entre le nouveau chemin et la Sarthe

La mise en place de ce nouveau profil et de la végétalisation permettra de créer un réel dispositif de protection des sols, par le développement des réseaux racinaires des végétaux implantés, et limitera par ailleurs la fréquentation aux abords immédiats de la berge fragilisée par une configuration abrupte.

Pour résumer, le projet comprend des actions de génie végétale telles que :

- Fascines de saules et d'hélophytes
- Confortement de berges par mise en place de treillis coco biodégradables
- Le terrassement et remise en forme des berges
- Bouturages de saules
- Lits de plants et plançons
- Tunage de bois imputrescibles

● Maître d'ouvrage

LE MANS MÉTROPOLE  
Place Saint Pierre - 72039 - LE MANS CEDEX  
Contact : M. Yannick VERITE  
Tél. 02 43 47 49 01 / Fax : 02 43 47 48 49  
Courriel : Yannick.verite@ville-lemans.fr

● Localisation

Le Mans, quartier la Madeleine.

● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire de cours d'eau et de berge restaurés

● Dérogation : NON

● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Restauration des berges	50 000	50 000	50 000	150 000
Entretien de la ripisylve	6 000	6 000	6 000	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>168 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>168 000</b>

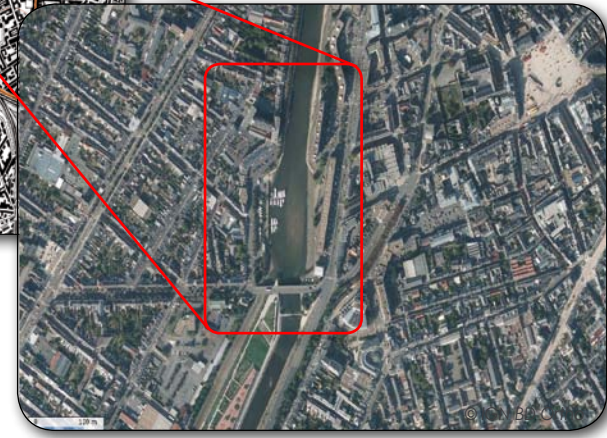
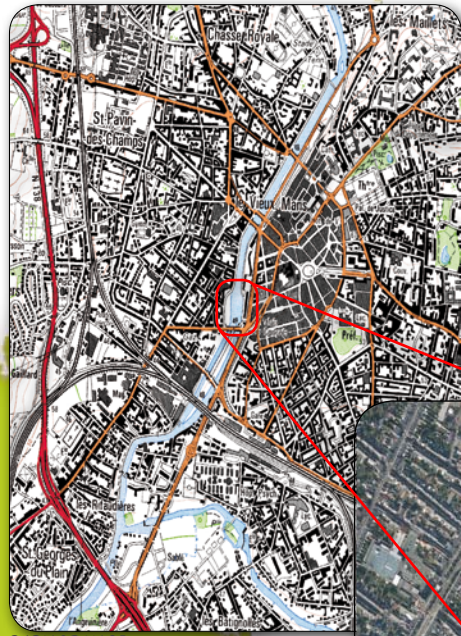
● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	16 800	16 800	16 800	50 400	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	28 000	28 000	28 000	84 000	50.00%
Maître d'ouvrage : Le Mans Métropole	11 200	11 200	11 200	33 600	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>56 000</b>	<b>168 000</b>	<b>100.00%</b>



Action : Restauration et confortement des berges de la Sarthe dans le port du Mans

Localisation : Berges de la Sarthe dans le port du Mans



### ● Description de l'action

Le présent projet a pour objectif l'aménagement des berges de la Sarthe, dans le périmètre du Port du Mans, tout en respectant les équilibres naturels en place, sur un linéaire d'environ 1 000 m.

Le projet a pour objectif :

- de conforter et stabiliser les berges,
- de limiter l'implantation et le développement d'essences invasives

Le projet comprend :

- le confortement des perrés,
- les travaux d'entretien (coupes d'abattage et de recépage)

### ● Maître d'ouvrage

LE MANS METROPOLE  
16 avenue François Mitterrand - 72039 LE MANS CEDEX  
Contact : M. Catherine GAUCHER  
Tél. 02 43 47 49 01 / Fax : 02 43 47 49 33  
Courriel : catherine.gaucher@ville-lemans.fr

### ● Localisation

Berges de la Sarthe au niveau du port du Mans.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire de cours d'eau et de berge restaurés

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Reprise partielle des perrés	33 333	33 333	33 333	100 000
Plantations et stabilisation des berges	16 667	16 667	16 667	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>150 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>16 667</b>	<b>16 667</b>	<b>16 667</b>	<b>50 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	5 000	5 000	5 000	15 000	10.00%*
Maître d'ouvrage : Le Mans Métropole	45 000	45 000	45 000	135 000	90.00%
<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>150 000</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 30% du coût du projet



Action : Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage d'Enfer

Localisation : Rivière Sarthe au Mans



Barrage d'Enfer

Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011

**○ Description de l'action**

Le barrage d'Enfer est situé sur le domaine public fluvial, transféré par l'État au Conseil général par arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Compte tenu des nouvelles connaissances techniques sur le fonctionnement des cours d'eau, ainsi que du contexte réglementaire actuel sur la continuité écologique et des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) d'atteinte du bon état des eaux, une réflexion sur cet ouvrage doit être réalisée.

Pour cela, le Conseil général de la Sarthe a souhaité engager de manière impartiale une étude en concertation avec les services de l'État, les financeurs, les élus et les acteurs locaux (riverains, associations,...).

Les éventuels projets se devront réglementairement d'étudier les 4 scénarii du SDAGE, soit :

- Effacement,
- Arasement partiel et aménagement d'échancrure,
- Ouverture par gestion des vannages,
- Aménagement de dispositif de franchissement des poissons et des sédiments.

Les travaux d'aménagement qui découleront de cette étude seront engagés dans un second temps.

**○ Maître d'ouvrage**

Conseil général de la Sarthe  
 Hôtel du département - Place Aristide Briand - 72072 LE MANS  
 Contact : M. Samuel MIENVILLE  
 Tél. 02 43 54 72 72 / Fax : 02 43 28 88 03

**○ Localisation**

Rivière Sarthe au Mans.

**○ Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Avancement de l'étude
- Choix d'un scénario d'intervention sur l'ouvrage hydraulique concerné
- Engagement dans une démarche contractualisée de travaux

**○ Dérogation : OUI**

**○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation**

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Etude	60 000	30 000	0	90 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>60 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>

**○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement**

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX <i>sur les 3 ans</i>
Région des Pays-de-la-Loire	18 000	9 000	0	27 000	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	30 000	15 000	0	45 000	50.00%
Maître d'ouvrage : Conseil général de la Sarthe	12 000	6 000	0	18 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>90 000</b>	<b>100.00%</b>



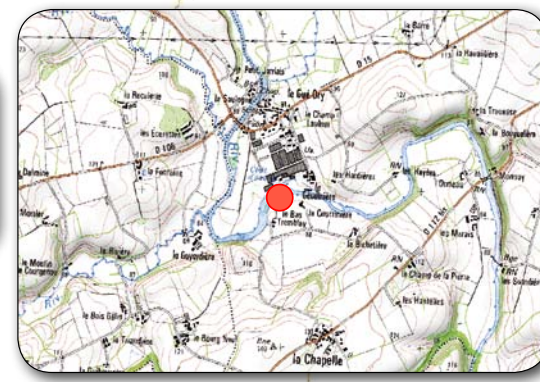
61  
Région  
Basse-Normandie

53

72  
Région  
Pays-de-la-Loire

Action : Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage de la Gaudinière

Localisation : Site Hutchinson, barrage de la Gaudinière



Barrage de la Gaudinière vu de l'amont



Barrage de la Gaudinière vu de l'aval

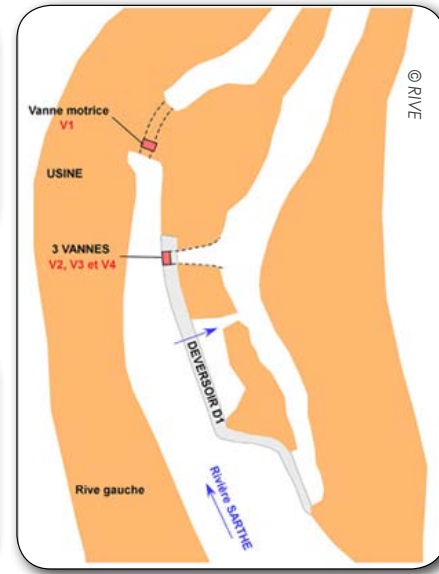


Schéma de l'ouvrage

- Localisation de l'action
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite départementale
- Limite régionale



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICIBS 2011



### ○ Description de l'action

La préservation et la restauration de la continuité écologique constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et sur le bassin Loire-Bretagne, l'un des principaux levier d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015.

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le barrage de la Gaudinière, situé à Sougé-le-Ganelon, a été inscrit dans la liste des ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

En cohérence avec cet objectif et dans le cadre de la réglementation sur les installations classées, l'entreprise Hutchinson, propriétaire de l'ouvrage, souhaite engager une étude et les travaux nécessaires pour l'aménagement de cet ouvrage, et pour la réalisation d'un bassin de récupération des eaux de pluies et des eaux d'extinction en cas d'incendie.

Située sur les bords de la Sarthe, l'entreprise souhaite évaluer et limiter l'impact du barrage et la mise en place d'un bassin de rétention, en réalisant une étude, et des travaux si nécessaire, pour répondre aux 2 objectifs que sont la restauration écologique de la Sarthe et la mise en sécurité du site industriel.

### ○ Maître d'ouvrage

HUTCHINSON  
Le Gué Ory - 72130 SOUGE LE GANELON  
Contact : M. Daniel LAUNAY  
Tél. 02 43 31 53 48 / Fax : 02 43 31 53 53  
Courriel : daniel.launay@hutchinson.fr

### ○ Localisation

Site Hutchinson, barrage de la Gaudinière.

### ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Avancement de l'étude
- Choix d'un scénario d'intervention sur l'ouvrage hydraulique concerné
- Engagement dans une démarche contractualisée de travaux

### ○ Dérogation : NON

## 🏠 BON A SAVOIR !

**Les ouvrages "Grenelle" :** Les objectifs fixés au niveau national (engagement 114 du Grenelle de l'environnement) dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue, sont le traitement de 2000 ouvrages d'ici 2015, soit 1200 ouvrages d'ici fin 2012, tous objectifs confondus.

Sur le bassin Loire-Bretagne, a été élaborée en 2010 une liste d'ouvrages par département, dits "ouvrages Grenelle", identifiés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. La sélection des ouvrages a été réalisée sur des critères de gain écologique et d'opportunité suivant la possibilité d'engager des travaux de restauration de la continuité d'ici fin 2012. Les ouvrages prioritaires bénéficient d'une participation financière majorée de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de son IX<sup>ème</sup> programme.

### ○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Etude	40 000	0	0	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>

### ○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	16 000	0	0	16 000	40.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	20 000	0	0	20 000	50.00%
Maître d'ouvrage : Hutchinson	4 000	0	0	4 000	10.00%
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>100.00%</b>

LOCALISATION DE L'ACTION

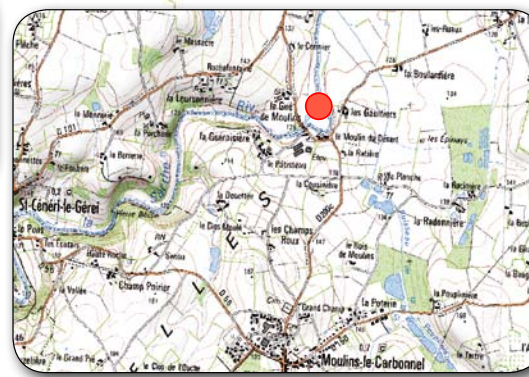
Action n° 1.12 : Rétablissement de la continuité écologique au moulin du Désert



61  
Région  
Basse-Normandie

Action : 1.12 : Rétablissement de la continuité écologique au moulin du Désert

Localisation : Ouvrage situé sur la rivière Sarthe, à Saint Céneri-le-Gerei et Moulins-le-Carbonnel.



Barrage du moulin du Désert vu de l'amont



Barrage du moulin du Désert vu de l'aval

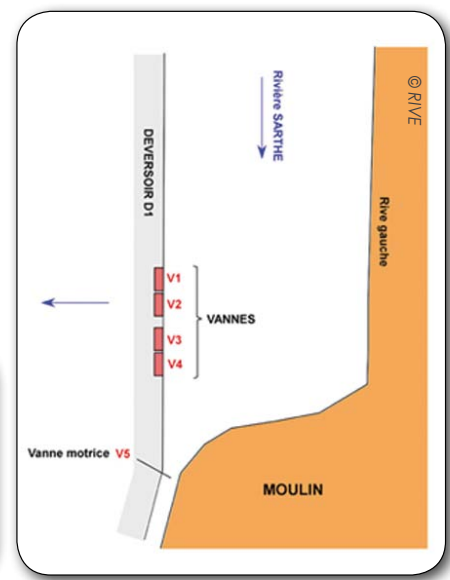


Schéma de l'ouvrage

Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011

### ● Description de l'action

La préservation et la restauration de la continuité écologique constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et sur le bassin Loire-Bretagne, l'un des principaux levier d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015.

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le barrage du Moulin-du-Désert, situé à Moulins-le-Carbonnel, a été inscrit dans la liste des ouvrages prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Conscient des problèmes de continuité écologique que pose ce barrage, le Parc Naturel Régional Normandie-Maine, propriétaire de l'ouvrage, a engagé en 2011 une étude d'avant projet visant à définir un projet d'aménagement.

En fonction des différents usages liés à la présence de cet ouvrage, différentes solutions seront proposées en cohérence avec les orientations du SDAGE Loire-Bretagne, soit :

- Effacement,
- Arasement partiel et aménagement d'échancrure,
- Ouverture par gestion des vannages,
- Aménagement de dispositif de franchissement des poissons et des sédiments.

### ● Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine  
 Maison du Parc - BP05 - 61320 CARROUGES  
 Contact : Mme Maryse OLIVEIRA  
 Tél. 02 33 81 75 75 / Fax : 02 33 28 59 80  
 Courriel : info@parc-normandie-maine.fr

### ● Localisation

Ouvrage situé sur la rivière Sarthe, à Saint-Céneri-le-Gerei et Moulins-le-Carbonnel.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Avancement des travaux
- Aménagements réalisés pour restaurer la continuité écologique
- Linéaire de cours d'eau et de berges restaurés
- Suivi piscicole, suivi IBGN

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Travaux de restauration de la continuité écologique	0	150 000	0	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>

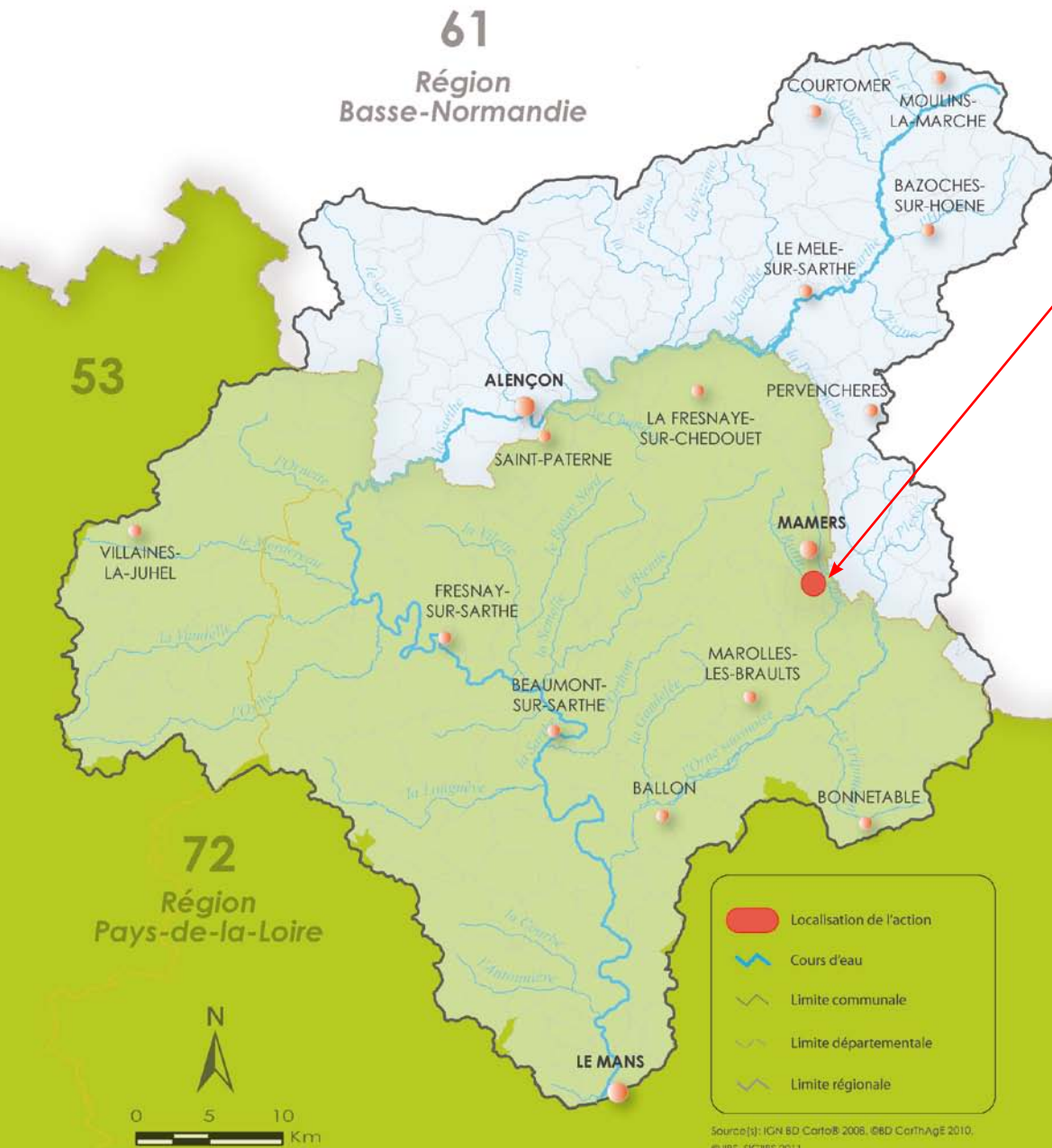
### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX <i>sur les 3 ans</i>
Région des Pays-de-la-Loire	0	30 000	0	30 000	20.00%*
Région de Basse-Normandie	0	15 000	0	15 000	10.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	75 000	0	75 000	50.00%
Maître d'ouvrage : PNR Normandie-Maine	0	15 000	0	30 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 40% du coût du projet

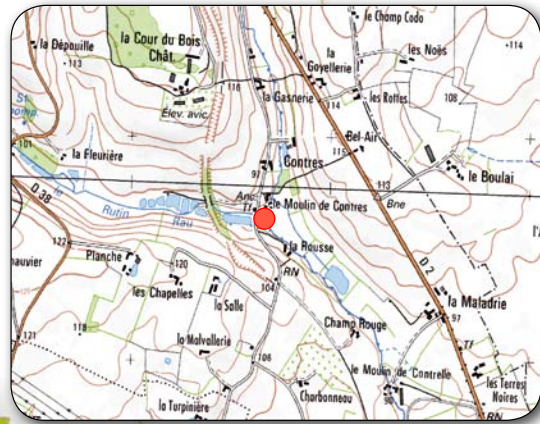
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 1.13 : Etude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres



Action : Étude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres

Localisation : le Moulin de Contres à Saint-Rémy-des-Monts



Moulin de Contres vu de l'aval



Action n° 1.13 : Etude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres

### ● Description de l'action

Le moulin de Contres, situé à Saint Rémy des Monts à la confluence du Rutin et de la Dive a été inscrit comme ouvrage prioritaire dans le cadre du Grenelle de l'Environnement pour la restauration de la continuité écologique.

Il s'agit donc de recruter un bureau d'études en 2012 pour une mission d'étude et de maîtrise d'œuvre.

### ● Maître d'ouvrage

SIAE du bassin de l'Orne Saosnoise  
Maison de l'Intercommunalité - Espace François Mitterrand - BP40020 - 72290 BALLON  
Contact : M. Guillaume SAILLANT  
Tél. 02 43 27 37 20 / Fax : 02 43 27 30 00  
Courriel : orne-saosnoise@cc-portesdumaine.fr

### ● Localisation

La Dive et le Rutin à Saint Rémy des Monts

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Avancement de l'étude
- Choix d'un scénario d'intervention sur l'ouvrage hydraulique concerné
- Engagement dans une démarche contractualisée de travaux

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Etude de faisabilité pour le rétablissement de la continuité écologique des vannages du moulin de Contres	60 000	0	0	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	18 000	0	0	18 000	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	30 000	0	0	30 000	50.00%
Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise	12 000	0	0	12 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 000</b>	<b>100.00%</b>

**LOCALISATION DE L'ACTION**

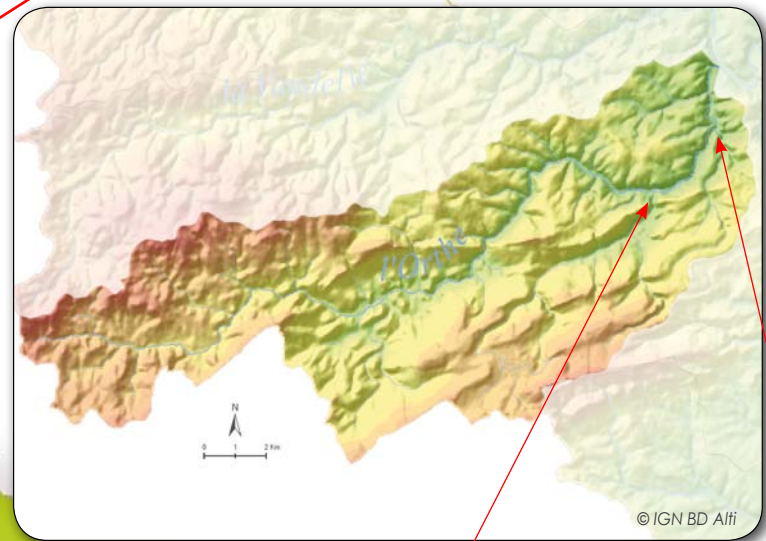
Action n° 1.14 : Inventaire et caractérisation des obstacles à la continuité biologique sur les sous-bassins du Defays et du Courtoussaints.



**61**  
Région  
Basse-Normandie

Action : Inventaire et caractérisation des obstacles à la continuité biologique sur les sous-bassins du Defays et du Courtoussaints

Localisation : Sous-bassins du Defays et du Courtoussaints (affluents de l'Orthe)



- Localisation de l'action
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite départementale
- Limite régionale



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICIBS 2011

### ● Description de l'action

L'Orthe est un cours d'eau de type salmonicole qui présente effectivement une population de truites. Le cours principal de l'Orthe est proposé en classement au titre de l'article L214-17 à court terme. Dans le département de la Sarthe, ses affluents principaux, à savoir le Defays et le Courtoussaints, constituent des zones favorables à la reproduction de la truite fario. Le classement de ces ruisseaux dans un deuxième temps au titre de l'article L214-17 ne permet pas d'envisager une restauration des conditions de circulation du poisson pourtant essentielle au fonctionnement de la population de truite fario sur le bassin de l'Orthe dans les délais souhaités. La présence d'obstacles sur ces cours d'eau peut cependant contraindre la circulation de l'espèce pour atteindre les zones de frayères et ainsi limiter le recrutement à l'échelle du bassin.

Dans la perspective de rétablir la libre circulation de la truite, la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique souhaite réaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles sur ces cours d'eau.

En fonction des outils disponibles (ICE), une approche de la partie transit sédimentaire au titre de la continuité écologique sera réalisée. Les documents roduits seront com atibles avec les bases de données de référence.

### ● Maître d'ouvrage

Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
40 rue Bary - 72000 LE MANS  
Contact : M. Jean-Alexandre DACHARY  
Tél. 02 43 85 66 01 / Fax : 02 43 84 76 00  
Courriel : fppma72@club-internet.fr

### ● Localisation

Sous bassin du Defays et sous bassin du Courtoussaint, affluents de l'Orthe.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'obstacles inventoriés et caractérisés
- Définition d'un programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique
- Engagement dans une démarche contractualisée de travaux

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

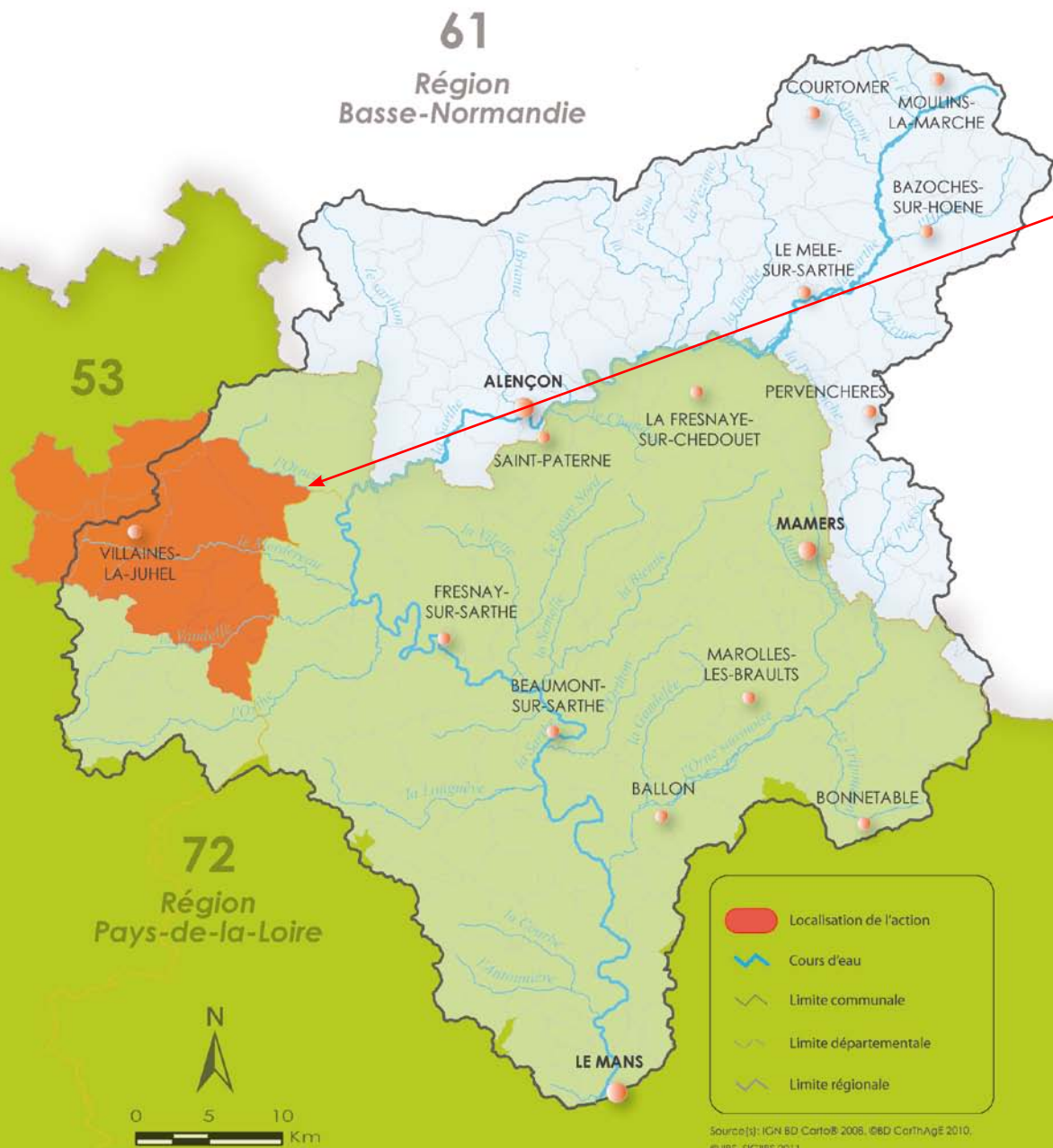
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Localisation des ouvrages	2 668	0	0	2 668
Réalisation des relevés sur les ouvrages (dont recherche des propriétaires et demande d'autorisation pour réaliser les relevés nécessaires)	2 648	0	0	2 648
"Rédaction d'une note de synthèse, des fiches de présentation des ouvrages, et établissement d'une base sous SIG"	0	2 123	0	2 123
<b>TOTAL</b>	<b>5 316</b>	<b>2 123</b>	<b>0</b>	<b>7 439</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>5 316</b>	<b>2 123</b>	<b>0</b>	<b>7 439</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	1 595	637	0	2 232	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	2 658	1 062	0	3 720	50.00%
Maître d'ouvrage : FPPMA72	1 063	425	0	1 488	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 316</b>	<b>2 123</b>	<b>0</b>	<b>7 439</b>	<b>100.00%</b>

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Action n° 1.15 : Inventaire des zones humides sur le territoire de la Communauté de Communes de Villaines-la-Juhel



Action : Inventaire des zones humides  
Localisation : Communauté de Communes de Villaines la Juhel





### ● Description de l'action

Le SAGE impose aux communes de réaliser l'inventaire des zones humides. La Communauté de communes de Villaines-la-Juhel souhaite donc réaliser cet inventaire afin que les Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU) des communes soient en conformité juridique avec le SAGE.

Le projet a pour objectif de recenser les zones humides à l'échelle intercommunale, ainsi que la qualification de leur état et de leur intérêt. Les résultats de cet inventaire seront annexés aux Plans Locaux de l'Urbanisme (PLU). Cet inventaire reprendra la méthodologie CCTP adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et annexé au PAGD du SAGE.

Comme la demande de la commission locale de l'eau (CLE), au delà de l'inventaire "technique" à réaliser, un groupe local constitué notamment d'agriculteurs locaux, d'élus non-agriculteurs, de représentants d'associations environnementales et d'anciens ayant la mémoire des lieux - pilotera et suivra localement la démarche.

### ● Maître d'ouvrage

Communauté de Communes de Villaines la Juhel  
6 boulevard Henri Dunant - BP19 - 53700 VILLAINES-LA-JUHEL  
Contact : Mme Véronique BOY  
Tél. 02 43 03 31 54 / Fax : 02 43 03 38 93  
Courriel : ccv.adminis@cc-villaines-juhel.fr

### ● Localisation

Territoire de la Communauté de communes de Villaines-la-Juhel.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides
- Surface de zones humides inventoriées par commune
- Surface totale de zones humides inventoriées à l'échelle de la Communauté de Communes

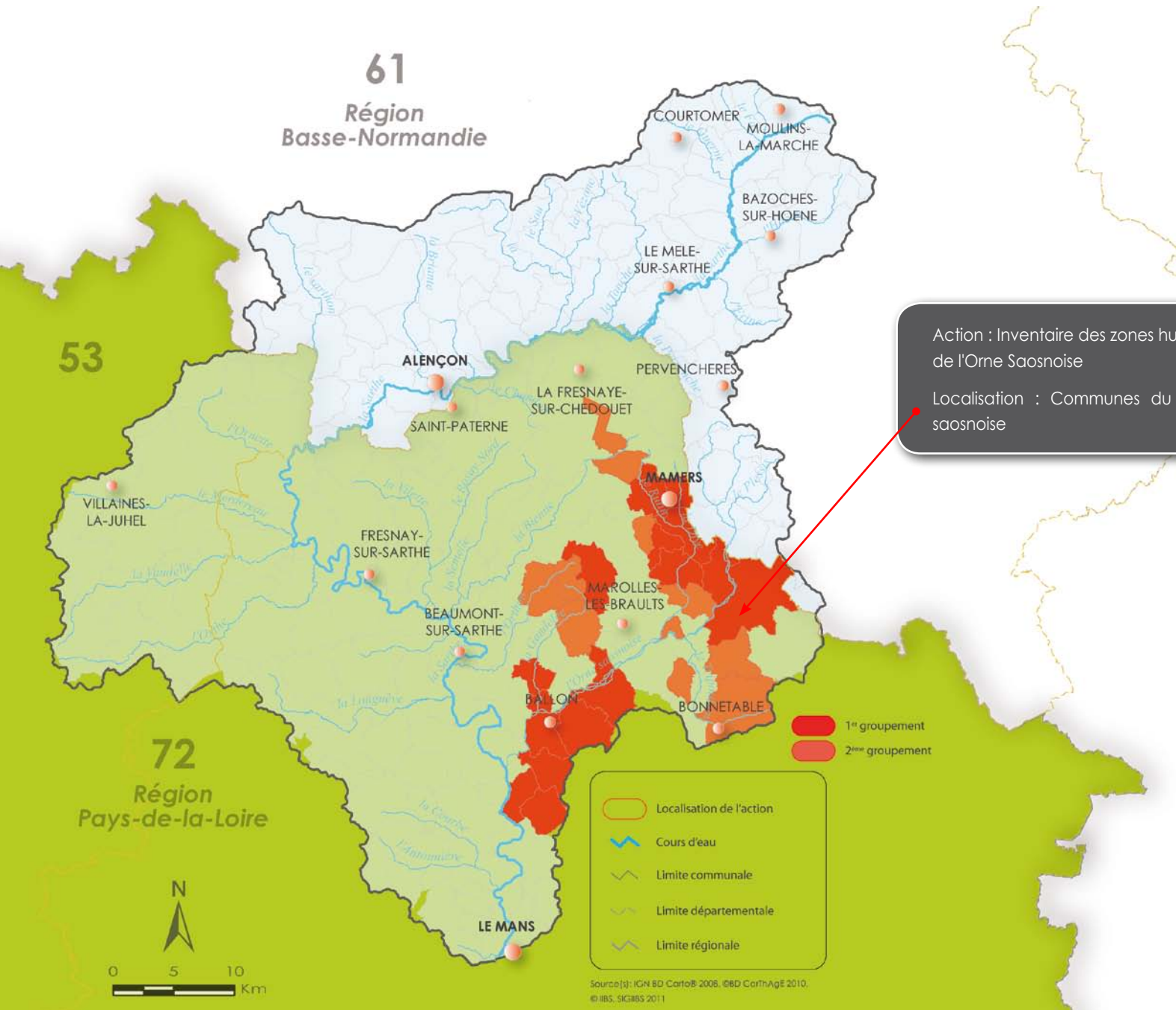
### ● Dérogation : OUI

### ● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Inventaire participatif des zones humides de la CCV (11 communes)	80 000	0	0	80 000
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>80 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	24 000	0	0	24 000	30,00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	40 000	0	0	40 000	50,00%
Maître d'ouvrage : CCV	16 000	0	0	16 000	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	<b>100,00%</b>



Action : Inventaire des zones humides sur le bassin de l'Orne Saosnoise

Localisation : Communes du bassin de l'Orne saosnoise



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICIBS 2011

### ● Description de l'action

La disposition n°6 du SAGE Sarthe Amont prévoit que les communes ou leurs groupements compétents, qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme, réalisent un inventaire des zones humides dans le cadre de l'état initial de l'environnement, et les inscrivent dans lesdits documents en vue de leur protection.

Afin d'être compatible avec les orientations du SAGE Sarthe Amont, plusieurs communes du bassin de l'Orne saosnoise ont décidé de s'engager dans une démarche groupée d'inventaire des zones humides.

L'inventaire des zones humides sera réalisé selon une méthode participative associant tous les acteurs et partenaires concernés, conformément au cahier des charges annexé au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE.

Cette démarche sera engagée de 2012 à 2014, avec l'appui du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne saosnoise, sous la forme de 2 groupements de commande avec une commune pilote (en gras) pour chaque groupement :

- 1<sup>er</sup> groupement (2012) : **Ballon**, Commerveil, Courgain, Joué l'Abbé, La Guierche, Lucé-sous-Ballon, Mamers, Mézières-sur-Ponthouin, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Longis, Saint-Mars-sous-Ballon, Saint-Pierre-des-Ormes, Saint-Rémy-des-Monts, Saint-Vincent-des-Prés, Souigné-sous-Ballon.
- 2<sup>ème</sup> groupement (2013) : **Bonnétable**, Dangeul, Jauzé, Moncé-en-Saosnois, Peray, Pizieux, René, Ruperroux-le-Coquet, Thoigné, Villaines-la-Carelle.

### ● Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise  
Maison de l'Intercommunalité - Espace François Mitterrand - BP 40020 - 72290 BALLON  
Contact : M. Guillaume SAILLANT  
Tél. 02 43 27 37 20 / Fax : 02 43 27 30 00  
Courriel : orne-saosnoise@cc-portesdumaine.fr

### ● Localisation

Communes membres du bassin de l'Orne saosnoise.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides
- Surface de zones humides inventoriées par commune
- Surface totale de zones humides inventoriées à l'échelle du bassin de l'Orne Saosnoise

### ● Dérogation : OUI

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Etude d'inventaire des zones humides : 1 <sup>er</sup> groupement (15 communes)	150 000	0	0	150 000
Etude d'inventaire des zones humides : 2 <sup>ème</sup> groupement (10 communes)	0	100 000	0	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>150 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	45 000	30 000	0	75 000	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	75 000	50 000	0	125 000	50.00%
Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Orne Saosnoise	30 000	20 000	0	50 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>100.00%</b>

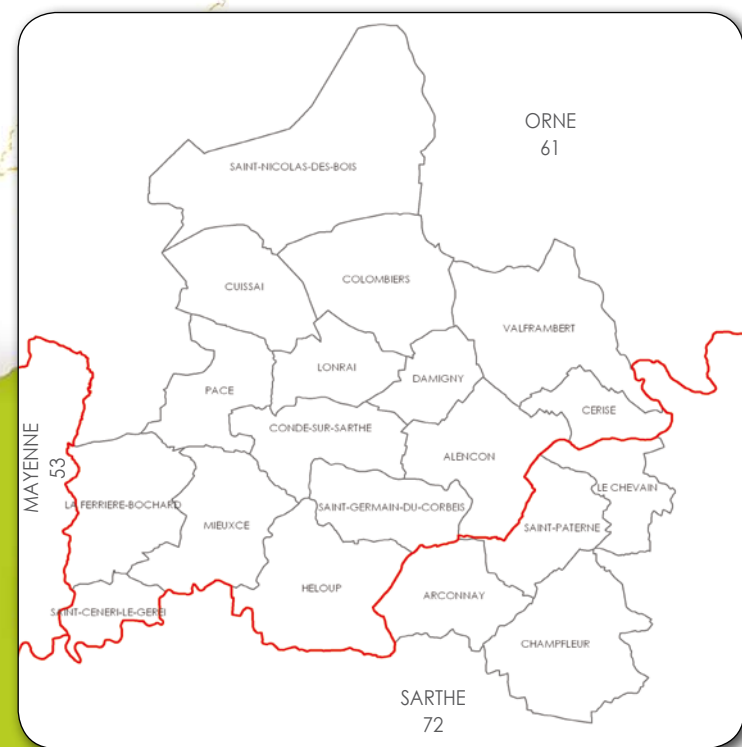
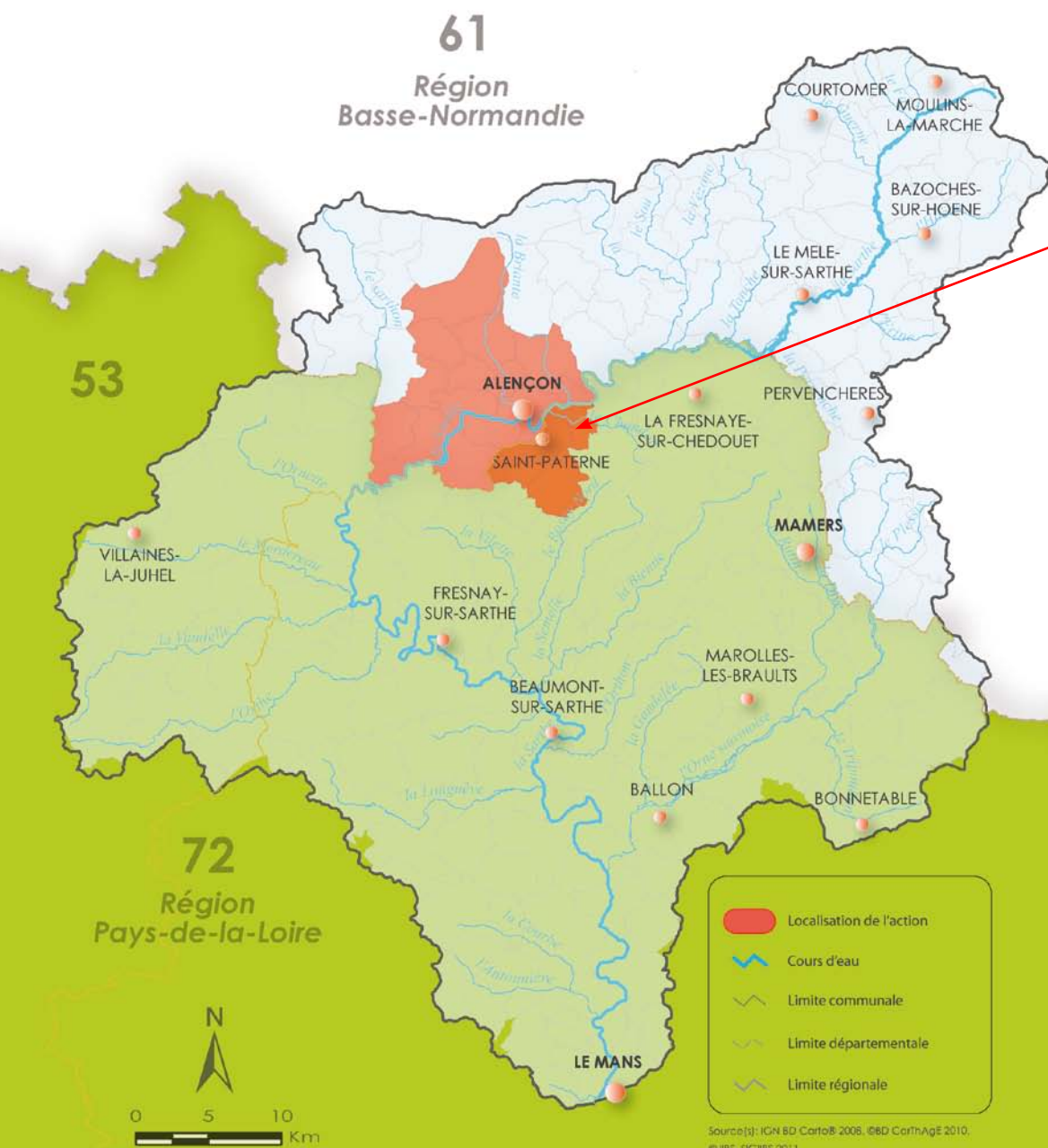
**LOCALISATION DE L'ACTION**

Action n° 1.17 : Inventaire intercommunal des zones humides et des haies sur la Communauté urbaine d'Alençon



Action : Inventaire intercommunal des zones humides et des haies

Localisation : 19 communes de la Communauté Urbaine d'Alençon



© IGN, BD Cartho

### ● Description de l'action

Les dispositions n°6 et 37 du SAGE Sarthe Amont prévoient que les communes ou leurs groupements compétents, qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme, réalisent un inventaire des zones humides et des haies dans le cadre de l'état initial de l'environnement, et les inscrivent dans lesdits documents en vue de leur protection.

Afin d'être compatible avec les orientations du SAGE Sarthe Amont, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a décidé de réaliser un diagnostic environnemental dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire.

L'inventaire des zones humides et des haies sera réalisé dans le cadre de ce diagnostic, selon une méthode participative associant tous les acteurs et partenaires concernés, conformément au cahier des charges annexé au Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE.

Cette démarche sera engagée en 2013 sur l'ensemble du territoire de la CUA (19 communes).

### ● Maître d'ouvrage

Communauté Urbaine d'Alençon  
Hôtel de Ville - BP362 - 61000 ALENCON  
Contact : Mme Nathalie LURSON  
Tél. 02 33 32 41 07 / Fax : 02 33 32 40 94  
Courriel : estelle.moreau@ville-alencon.fr

### ● Localisation

19 communes de la Communauté Urbaine.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de communes ayant réalisé l'inventaire des haies et des zones humides
- Linéaire de haies inventoriées, par commune et à l'échelle de l'intercommunalité
- Surface de zones humides inventoriées, par commune et à l'échelle de l'intercommunalité
- Nombre de communes ayant intégré les haies et les zones humides dans leurs documents d'urbanisme

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Inventaire des zones humides	0	142 500	0	142 500
Inventaire des haies	0	116 000	0	116 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>258 500</b>	<b>0</b>	<b>258 500</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>54 421</b>	<b>0</b>	<b>54 421</b>

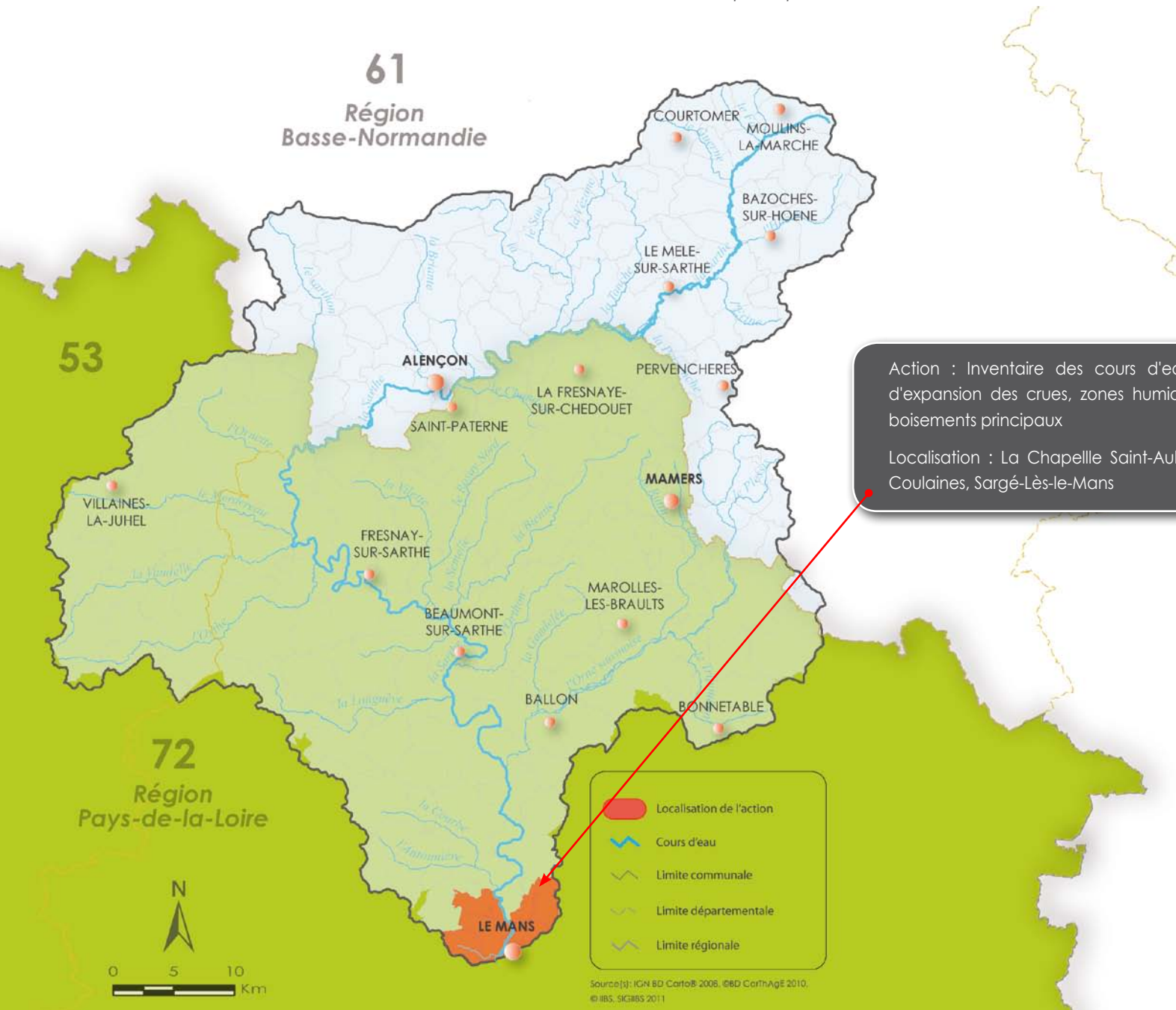
### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	0	16 326	0	16 326	6.32%*
Région de Basse-Normandie	0	40 816	0	40 816	15.79%
Département de l'Orne	0	20 408	0	20 408	7.89%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	129 250	0	129 250	50.00%
Maître d'ouvrage : Communauté Urbaine d'Alençon	0	51 700	0	51 700	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>258 500</b>	<b>0</b>	<b>258 500</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 30% du coût du projet

LOCALISATION DE L'ACTION

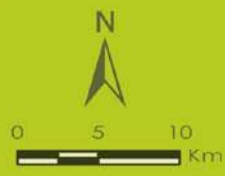
Action n° 1.18 : Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux



Action : Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux

Localisation : La Chapelle Saint-Aubin, Rouillon, Coulaines, Sargé-Lès-le-Mans

- Localisation de l'action
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite départementale
- Limite régionale



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011

Action n° 1.18 : Inventaire des cours d'eau et zones d'expansion des crues, zones humides, haies et boisements principaux

### ● Description de l'action

Les dispositions n°1, 6, 35 et 37 du SAGE Sarthe Amont prévoient que les communes ou leurs groupements compétents, qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme, réalisent un inventaire des cours d'eau, zones humides, zones d'expansion des crues et des haies dans le cadre de l'état initial de l'environnement, et les inscrivent dans lesdits documents en vue de leur protection.

Dans le cadre de la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) avec le SAGE Sarthe Amont, la Communauté urbaine du Mans a décidé d'engager ces inventaires sur les communes inscrites dans le périmètre du SAGE Sarthe Amont, à savoir les communes de La Chapelle-Saint-Aubin, Rouillon, Coulaines, Sargé-Lès-le-Mans et Le Mans.

Ces inventaires seront réalisés selon une méthode participative en cohérence avec les cahiers des charges type annexés au SAGE Sarthe Amont.

Ces études alimenteront la réflexion dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Le Mans Métropole.

### ● Maître d'ouvrage

LE MANS METROPOLE  
16 avenue François Mitterrand - 72039 LE MANS CEDEX  
Contact : M. Catherine GAUCHER  
Tél. 02 43 47 49 01 / Fax : 02 43 47 49 33  
Courriel : catherine.gaucher@ville-lemans.fr

### ● Localisation

La Chapelle-Saint-Aubin, Rouillon, Coulaines, Sargé-Lès-le-Mans, Le Mans.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Communes ayant réalisé l'inventaire des zones humides, des zones d'expansion des crues, des cours d'eau et des haies
- Surface de zones humides et de zones d'expansion des crues inventoriées
- Linéaire de cours d'eau et de haies inventoriés
- Nombre de communes ayant intégré les zones humides, les zones d'expansion des crues, les cours d'eau et les haies dans leurs documents d'urbanisme

### ● Dérogation : OUI

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Inventaires sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin	8 000	0	0	8 000
Inventaires sur les communes de Rouillon et Coulaines	0	16 000	0	16 000
Inventaires sur les communes de Sargé-les-le-Mans et Le Mans	0	0	16 000	16 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>	<b>40 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>8 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>	<b>40 000</b>

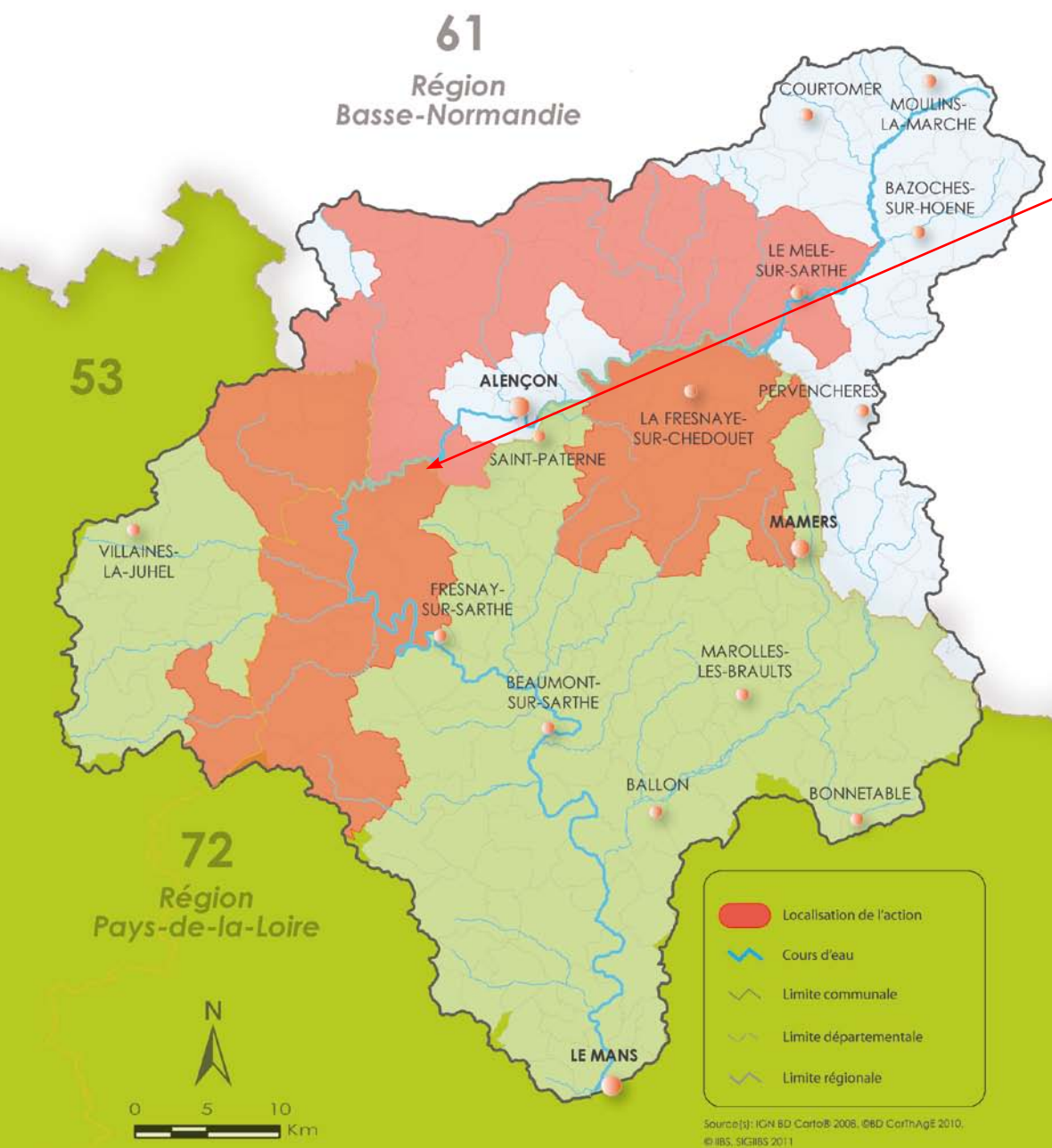
### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	2 400	4 800	4 800	12 000	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	4 000	8 000	8 000	20 000	50.00%
Maître d'ouvrage : Le Mans Métropole	1 600	3 200	3 200	8 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>	<b>40 000</b>	<b>100.00%</b>



Action : Plan de conservation des moules d'eau douce

Localisation : Cours d'eau du PNR Normandie-Maine situées sur le bassin Sarthe Amont



© Les ORGFH de Bretagne

Mulette perlière

Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011



### ● Description de l'action

Ce projet est complémentaire du LIFE mulette actuellement mené sur le bassin du Sarthon. Il vise à une détermination de l'aire de répartition de la Mulette épaisse (*Unio crassus*) et de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*), espèces de la directive habitat, faune, flore, sur les cours d'eau du territoire du Parc, en vue de l'élaboration d'un plan de conservation. Le projet ne concerne donc pas la vallée du Sarthon où les connaissances sont déjà importantes.

Ce projet vise à protéger deux espèces bio-indicatrices considérées comme en danger (mulette épaisse) ou menacée d'extinction (Mulette perlière) au niveau national au titre de la liste rouge des espèces menacées établie par l'UICN.

Il existe que peu de données concernant ces deux espèces sur le territoire du Parc. La Mulette perlière est présente sur le Sarthon et la Mulette épaisse est suspectée d'être présente sur la Gourbe.

Toutefois, au regard des exigences écologiques de ces deux espèces et des potentialités des cours d'eau du territoire, il se peut que d'autres populations soient présentes sur les cours d'eau du Parc.

La forte sensibilité de ces espèces filtreuses et leur cycle biologique complexe les rends particulièrement vulnérables aux problématiques de pollution chimiques/organiques des eaux et aux dysfonctionnements des contextes piscicoles (phase parasitaire obligatoire pour la survie de l'espèce).

Une prospection systématique des cours d'eau susceptibles d'héberger ces bivalves permettra de faire un inventaire exhaustif des populations présentes sur le Parc. Cette étape est nécessaire pour préserver ces espèces à forte valeur patrimoniale et servira de base à l'élaboration de plans de conservation.

Il est à noter l'urgence de la situation liée au fait que les populations de Mulette perlière susceptibles de s'être maintenues sont déjà très âgées. Par ailleurs, le cycle biologique de la Mulette épaisse est relativement court, ce qui implique des actions rapides pour les populations subsistantes.

Le calendrier du projet est le suivant :

- 2012 : Travail de définition, par recueil de données bibliographiques et prospections non exhaustives de terrain, des aires de répartition des populations présentes sur le territoire du Parc.
- 2013 / 2014 : Prospection des cours d'eau potentiels pour l'une ou l'autre de ces espèces de façon à déterminer précisément la taille de la population et son état de conservation.
- 2015 : Étude de définition d'un plan de conservation sur la base des données recueillies entre 2012 et 2014.

Un bureau d'études sera chargé en 2012 de recueillir les données existantes et de définir les secteurs à prospector. Les prospections seront réalisés en 2013 et 2014 par des stagiaires.

### ● Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du PNR Normandie-Maine  
Maison du Parc - BP05 - 61320 CARROUGES  
Contact : Mme Maryse OLIVEIRA  
Tél. 02 33 81 75 75 / Fax : 02 33 28 59 80  
Courriel : info@parc-normandie-maine.fr

### ● Localisation

Cours d'eau du PNR Normandie-Maine situées sur le bassin Sarthe Amont.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Linéaire de cours d'eau inventoriés
- Elaboration des mesures conservatoires pour les moules d'eau douce

### ● Dérogation : NON

 **BOU A SAVOIR !**

**Le programme LIFE+ :** le programme LIFE+ a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2010 et va durer 6 ans, jusqu'au 31 août 2016. Se déroulant en Bretagne et en Basse-Normandie, il vise à mettre en culture l'espèce qui se trouve être en voie de disparition dans le Massif Armoricain et à maintenir voire développer de véritables " rivières vivantes ", condition sine qua non de la survie de l'espèce dans ces régions.

### ● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Recueil données-synthèse	22 200	0	0	22 200
Prospections	0	3 700	3 700	7 400
<b>TOTAL</b>	<b>22 200</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>	<b>29 600</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>12 876</b>	<b>2 146</b>	<b>2 146</b>	<b>17 168</b>

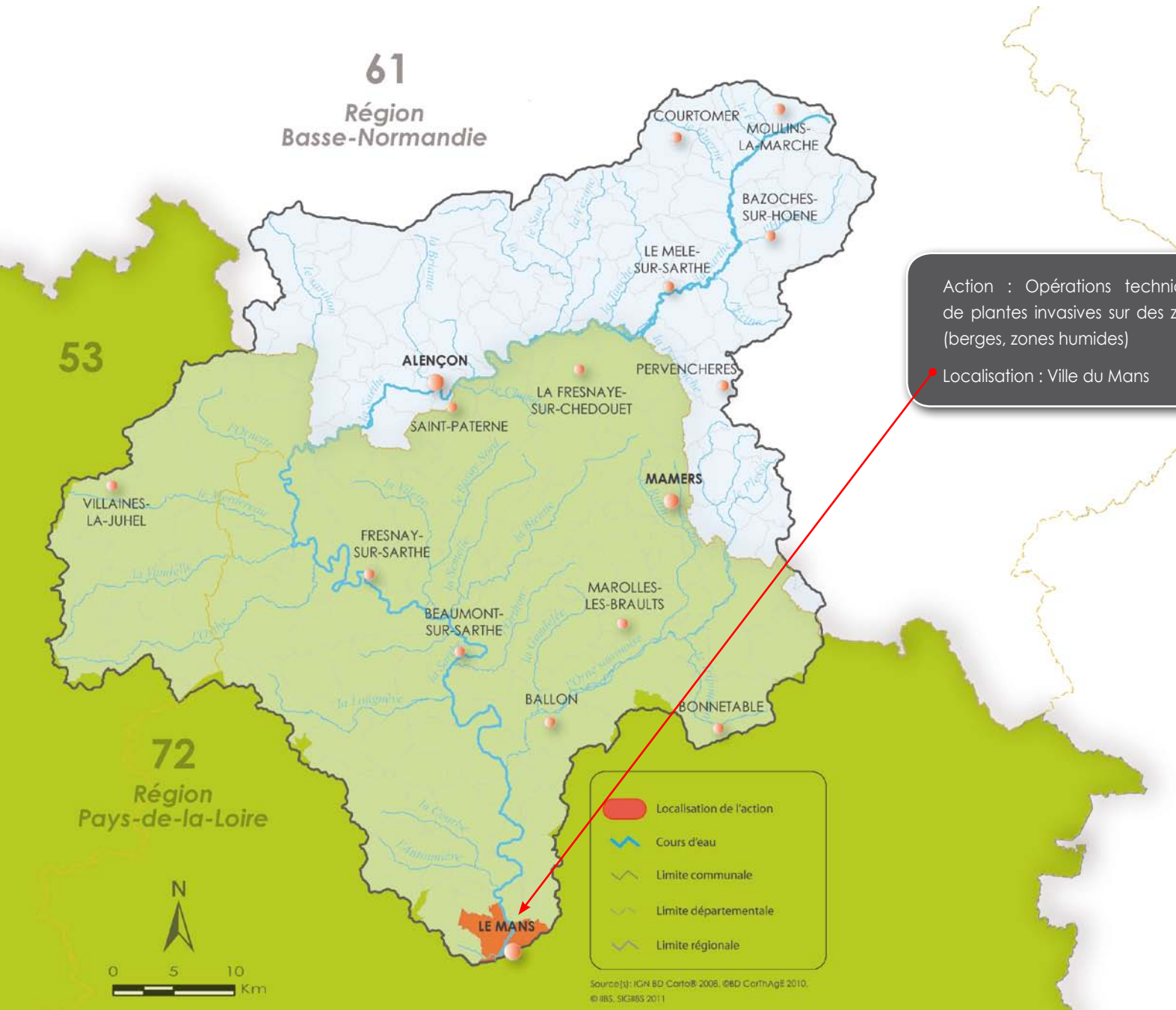
### ● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	6 438	1 073	1 073	8 584	29.00%*
Union européenne - FEDER	11 100	1 850	1 850	14 800	50.00%
Maître d'ouvrage : PNR Normandie-Maine	4 662	777	777	6 216	21.00%
<b>TOTAL</b>	<b>22 200</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>	<b>29 600</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 50% du coût du projet

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Action n° 1.20 : Opérations techniques d'éradication de plantes invasives sur des zones à forts enjeux (berges, zones humides)



Action : Opérations techniques d'éradication de plantes invasives sur des zones à forts enjeux (berges, zones humides)

Localisation : Ville du Mans

Action n° 1.20 : Opérations techniques d'éradication de plantes invasives sur des zones à forts enjeux (berges, zones humides)

### ● Description de l'action

Le service des espaces verts de la ville du Mans s'est engagé dans une démarche de limitation de la prolifération des plantes invasives sur son territoire.

Dans ce cadre, la ville du Mans souhaite engager 2 actions d'éradication de plantes invasives sur 2 sites distincts :

#### SITE 1 : sur les rives de la Sarthe, sur un talus d'environ 1,5 km de long et de largeur variable (4 à 8 m)

Nature de l'invasion : Propagation de raisin d'Amérique (Phytolacca americana) sur la presque totalité du talus par taches très irrégulières en position et en taille.

Apparus il y a 2 à 3 ans seulement suite à des travaux, les premiers pieds n'ont pas été arrachés. La plante est vivace et possède une grande racine, extrêmement difficile et complexe à arracher. Début juillet 2011, un inventaire exhaustif de toutes les plantes considérées comme invasives en Sarthe, présentes sur le talus, a été effectué. Parmi elles, les Phytolacca sont apparus en grande situation d'invasion. Presque tous les emplacements nus ont été contaminés, y compris les espaces recouverts de bâche sur lesquels les végétaux plantés n'ont pas pris. Une campagne a immédiatement été programmée pour arracher les jeunes plants visibles. Les gros sujets n'ont pu être arrachés, faute de moyens mis en œuvre. Compte tenu de la météo de l'été 2011, particulièrement favorable, une prolifération des pieds a été constatée en fin de saison.

► **Opération envisagée : Eradication totale des plantes par arrachage intégral et protection du sol.**

#### SITE 2 : sur l'île aux planches, sur un talus de 800 m² en bord de Sarthe

Nature de l'invasion : Couverture totale de renouées du Japon (Polygonum polystachyum, Reynoutria japonica, R. sacchalinensis ou R. x boemica).

L'île, totalement délaissée pendant plusieurs décennies, a progressivement et rapidement été colonisée par les renouées. L'aménagement récent de la plus grande partie de l'île en parc et son ouverture au public renforcent la sensation actuelle d'invasion de la seconde partie de l'île.

► **Opération envisagée : Elimination par asphyxie, étouffement, privation des réserves.**

- Nivellement du terrain (ou décapage selon les possibilités)
- Couverture de la totalité de l'espace par une bâche. 2/3 de la surface seront recouverts de bâche synthétique de 2 épaisseurs différentes, 1/3 sera recouvert de bâche biodégradable haute densité
- Recouvrement de terre végétale : chacune des bâches sera recouverte d'une épaisseur variable de terre : 10, 15 ou 20 cm. 9 modalités seront ainsi obtenues
- Plantation de boutures plançons de saules divers pour engendrer une compétition (4 à 5 boutures par m²) sur la moitié de chacune des modalités. Enherbement des espaces non plantés. 18 possibilités seront ainsi obtenues
- La terre qui sera issue d'un éventuel décapage sera stockée sur place et remuée de temps à autre avec arrachage et incinération des pousses extraites.
- L'étude pourra être affinée en fonction des contraintes du site. La multiplication des essais devrait permettre de comparer, d'analyser les résultats et de tirer des conclusions qui pourront être reproduites dans d'autres emplacements infestés.
- L'essai devra être maintenu 3 ans, durée nécessaire à l'épuisement total des souches. Une fois l'essai terminé, les saules pourront être arrachés ou laissés pour ceux qui sont sur bâche biodégradable, selon leur état et les contraintes qu'ils engendreront.

### ● Maître d'ouvrage

Ville du Mans  
Place Saint Pierre - 72039 LE MANS CEDEX  
Contact : M. Yannick VERITE  
Tél. 02 43 47 40 91 / Fax : 02 43 47 48 49  
Courriel : yannick.verite@ville-lemans.fr

### ● Localisation

Ville du Mans.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de sites ayant bénéficié des opérations d'éradication des plantes invasives
- Surface des zones sur lesquelles des opérations d'éradication des plantes invasives ont été réalisées

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Opérations d'éradication de plantes invasives sur sites déterminés	0	8 500	8 500	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>	<b>17 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>	<b>17 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	0	2 550	2 550	5 100	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	4 250	4 250	8 500	50.00%
Maître d'ouvrage : Ville du Mans	0	1 700	1 700	3 400	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>8 500</b>	<b>8 500</b>	<b>17 000</b>	<b>100.00%</b>

LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 2.1 : Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau

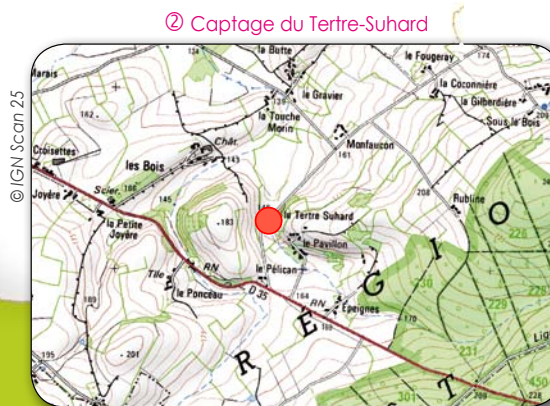


61  
Région  
Basse-Normandie

53

Action : Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau

Localisation : Périmètres de protection éloignés des captages des Ormeaux, du Terre-Suhard et de Vaubourgueil



Action n° 2.1 : Accompagnement vers des systèmes herbagers à faible niveau d'intrants pour la restauration de la qualité de l'eau

● Description de l'action

Le CIVAM Agriculture Durable de la Mayenne défend et promeut depuis plus de 25 ans l'évolution des exploitations agricoles vers des systèmes plus durables, à savoir une agriculture autonome et économe. Dix ans après les résultats du programme « Stéréo », programme de recherche-action mené avec l'Inra dans les Côtes d'Armor, la contribution des systèmes herbagers à la réponse à l'enjeu de la qualité de l'eau sur les territoires n'est plus à démontrer.

En élevage, la mise en place de systèmes basés sur la maximisation du pâturage de prairies pérennes d'associations graminées légumineuses et économes en intrants est une réponse efficace, améliorant la ressource en prévenant les pollutions à la source. Le CIVAM AD 53 privilégie avant tout une approche globale du système d'exploitation.

L'objectif de cette action est donc de promouvoir ces systèmes et de lancer des dynamiques de groupes propices à l'évolution des pratiques sur le territoire.

Le retour d'expérience d'actions menées précédemment par le Civam AD 53 nous conduit à penser que des actions de sensibilisation sont nécessaires en amont des actions de formation afin d'attirer un public plus large. L'action comportera donc 3 volets.

- VOLET 1 : Sensibilisation (sur 2 ans, 4 opérations)

La sensibilisation des éleveurs sur un secteur du SAGE aux systèmes herbagers par des événements techniques ouverts à tous les agriculteurs du BV avec une large communication aboutissant à la mise en place d'un groupe d'échange.

- VOLET 2 : Création d'un groupe d'échanges (sur 3 ans, 9 opérations)

Ces actions prendront la forme de demi-journées « tours de prairies » (3 opérations / an) sur des exploitations en polyculture élevage.

A partir d'une entrée technique concernant l'ensemble des agriculteurs pratiquant l'élevage de ruminants, l'approche globale du système de production sera abordée. Ces actions auront comme objectif de susciter des questionnements auprès des éleveurs en insistant notamment sur la pertinence économique des systèmes à bas niveau d'intrants, souvent facteur d'inquiétude pour un éleveur souhaitant faire évoluer son système. Ce public se verra ensuite proposer de participer aux actions collectives dans le cadre du deuxième volet de l'action proposée.

- VOLET 3 : Accompagnement technique collectif (sur 3 ans, 6 jours de formation)

L'approche collective permet aux agriculteurs de confronter leurs pratiques et de se rassurer quant aux évolutions de systèmes qu'ils vont mettre en œuvre. Les formations constituent un bon levier pour les préparer techniquement mais aussi pour initier des démarches collectives ou les inciter à rejoindre des groupes d'échange existants.

3 sessions de 2 jours sur le thème "Construire et conduire son système herbager économe" sont proposées sur 3 ans.

Les objectifs de ces sessions seront de :

- Comprendre le fonctionnement des systèmes fourragers basés sur l'herbe
- Choisir le type de prairie le mieux adapté à son exploitation
- Savoir gérer la pousse de l'herbe tout au long d'une saison
- Trouver la cohérence globale de son système et le faire évoluer pour résister aux aléas (climatiques, structurels et conjoncturels).

● Maître d'ouvrage

CIVAM Agriculture Durable de la Mayenne  
14 rue Jean-Baptiste LAFOSSE - 53000 LAVAL  
Contact : M. Fabien DEREPPER  
Tél. 02 43 49 00 54 / Courriel : civam.ad.53@gmail.com

● Localisation

2500 ha couvrant les périmètres de protection éloignés des captages des Ormeaux, du Tertre-Suhard et de Vaubourguell déterminés en 2010 par le cabinet d'hydrologie Pivette Consultant. Ce territoire réunit 40 exploitations agricoles dont 24 produisent du lait et 21 disposent d'un atelier hors-sol.

● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'exploitants sensibilisés à la démarche
- Nombre d'exploitants ayant mis en place un système herbager à faible niveau d'intrants

● Dérogation : NON

● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

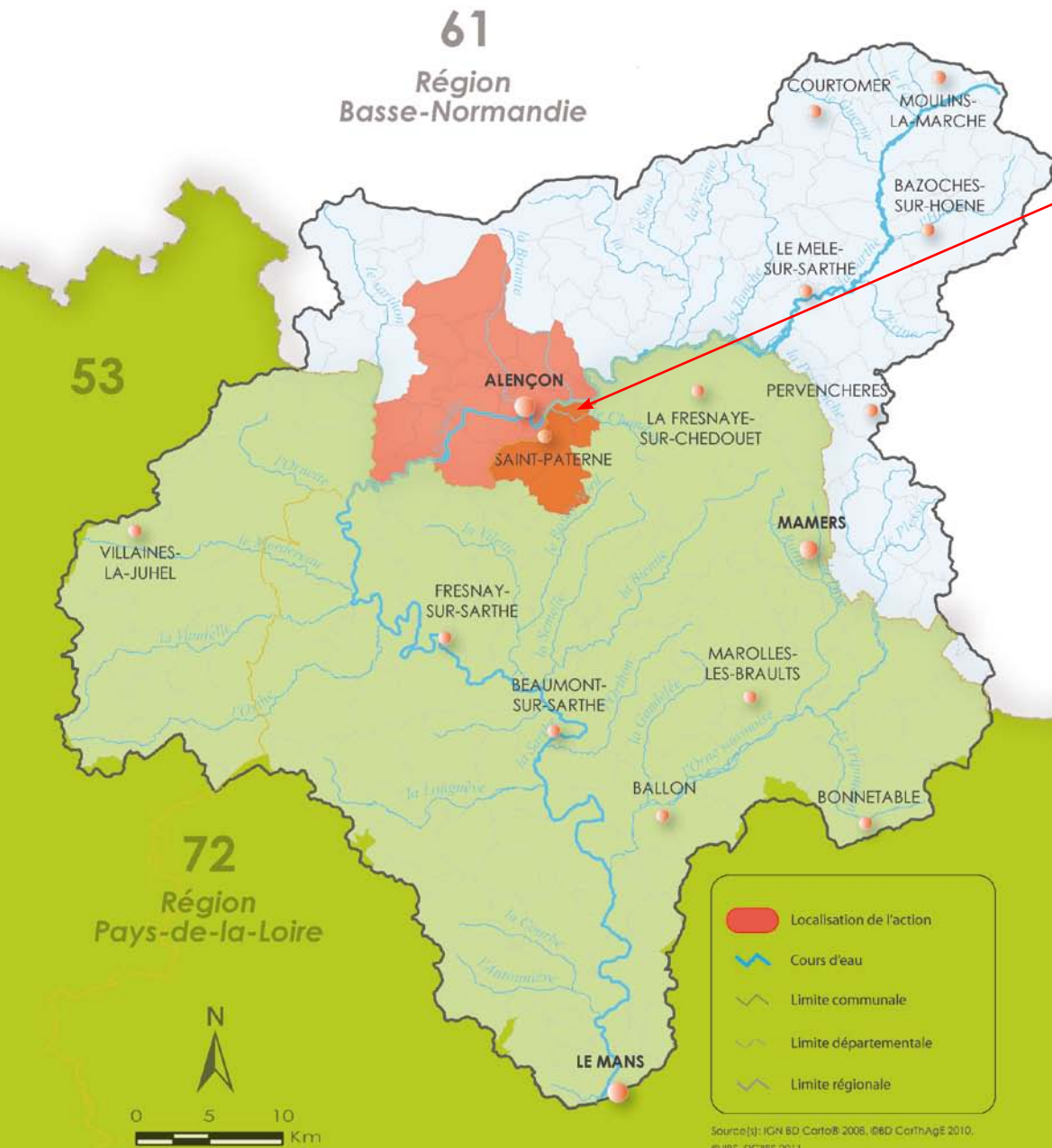
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Sensibilisation des éleveurs aux systèmes herbagers et création d'un groupe d'échange	3 535	3535		7070
Formations collectives « construire et conduire son système herbager économe »	4 795	4 795	4 795	14 385
Réunions d'échanges techniques « bouts de champs »	3 225	3 225	3 225	9 675
Communication	1860	430	430	2 720
<b>TOTAL</b>	<b>13 415</b>	<b>11 985</b>	<b>8 450</b>	<b>33 850</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>13 415</b>	<b>11 985</b>	<b>8 450</b>	<b>33 850</b>

● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	4 025	3 596	2 535	10 155	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 708	5 993	4 225	16 925	50.00%
Maître d'ouvrage : CIVAM AD 53	2 683	2 397	1 690	6 770	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 415</b>	<b>11 985</b>	<b>8 450</b>	<b>33 850</b>	<b>100.00 %</b>

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Action n° 2.2 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la Communauté urbaine d'Alençon



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : 19 communes de la Communauté Urbaine d'Alençon



© IGN, BD Cartho

## Action n° 2.2 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la Communauté urbaine d'Alençon

### Description de l'action

La Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a adopté pour la période 2010-2014 un AGENDA 21, programme d'actions en faveur du développement durable, et organisé autour de 4 axes :

- réduire les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie ;
- renforcer l'attractivité du territoire ;
- préserver le cadre naturel et favoriser la biodiversité ;
- mieux vivre ensemble.

Chaque axe est développé en actions-objectifs, eux-mêmes déclinés en initiatives concrètes.

L'axe 3 "Préserver le cadre naturel et la biodiversité" vise 2 objectifs principaux :

1. Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts pour tendre vers l'objectif "Zéro Phytosanitaire" en 2014 ;
2. Préserver la ressource en eau.

Pour tendre vers l'objectif "Zéro Phytosanitaire" en 2014, la CUA souhaite mettre en place une gestion différenciée des Espaces Verts :

- en renforçant les moyens humains et techniques de la collectivité (formation spécifique ; acquisition de matériel alternatif). S'agissant du matériel, il est prévu l'achat pour 2012 d'un désherbeur thermique modèle lance (800 €), d'un rabot mécanique sur cellule hydraulique à homme marchant (70 cm de large) pour le nettoyage des espaces sablés notamment pour les cimetières (13 500 €), d'un rabot mécanique de 120 cm porté sur tracteur pour espaces sablés (14 000 €), d'une brosse mécanique pour trottoir avec cellule (12 000 €) et d'une balayeuse de voirie à action désherbage mécanique par brossage (120 000 €), pour un montant total de 160 300 euros d'investissement.
- en étudiant la conception des espaces publics existants pour permettre leur réaménagement en vue d'une gestion sans produits chimiques ;
- en sensibilisant les professionnels (application locale de la charte jardinerie du "FREDON") et le grand public Alençonnais (animation "Jardiner au naturel", végétalisation des murs et façades...) aux pratiques de jardinages/désherbages alternatifs.

### Maître d'ouvrage

Communauté Urbaine d'Alençon  
Hôtel de ville d'Alençon Place Foch - 61000 Alençon  
Contact : M. Josselin SOURISSEAU  
Tél. 02 33 32 40 00 / Courriel : josselin.sourisseau@ville-alencon.fr

### Localisation

19 communes de la Communauté Urbaine d'Alençon.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Matériels de désherbage alternatif achetés
- Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés
- Nombre d'agents, d'élus et de prestataires formés aux techniques alternatives
- État d'avancement de l'étude des aménagements existants et du plan d'action pour la conception et le réaménagement des espaces publics

- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population
- Nombre de jardineries signataires de la charte

### Dérogation : NON

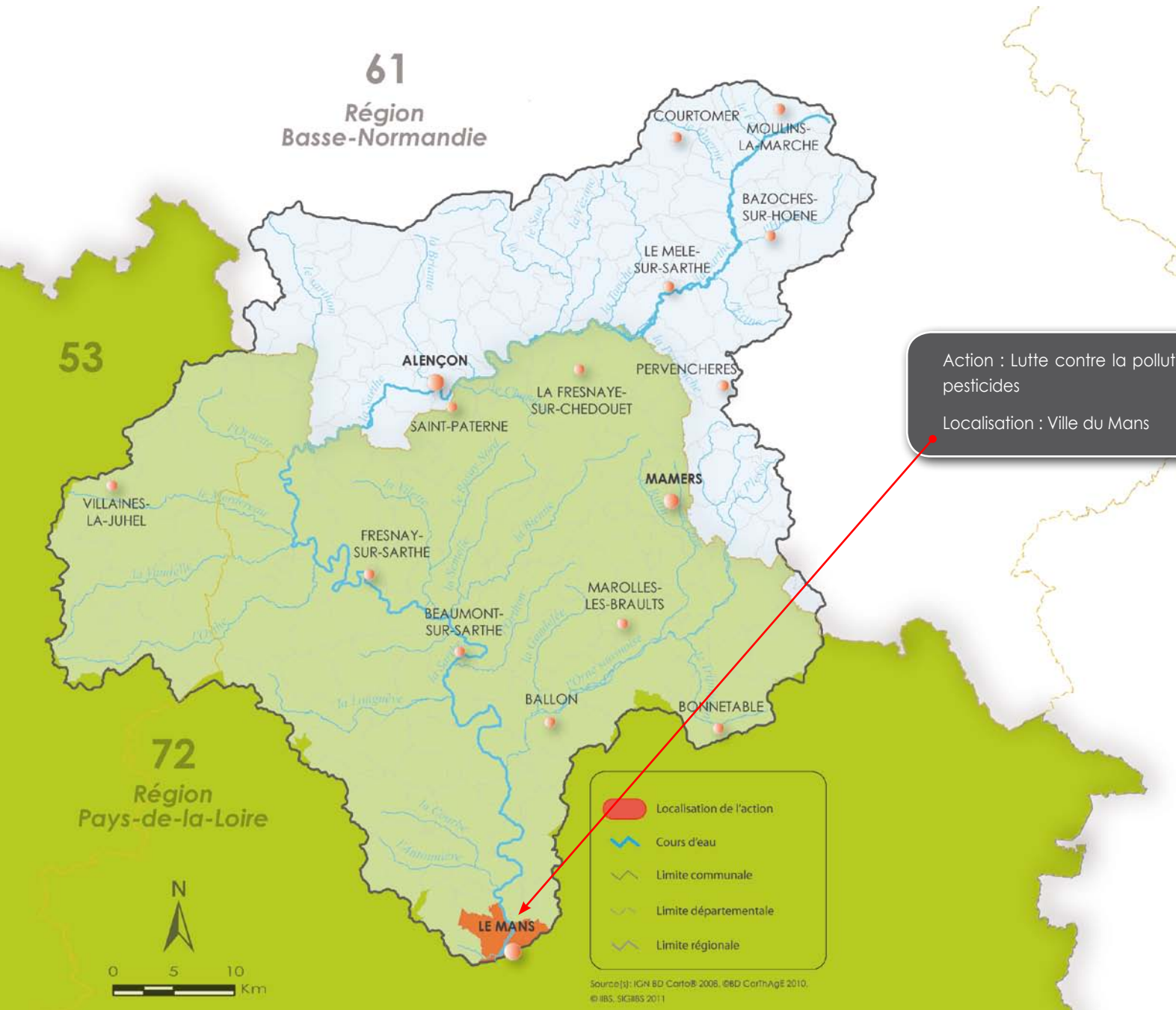
### Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Acquisition matériel alternatif (désherbeur thermique, balayeuses mécaniques...)	160 300	0	0	160 300
Formation des agents de la collectivité, élus, et prestataires espaces verts	3 000	2 000	0	5 000
Étude des aménagements existants	30 000	0	0	30 000
Communication/sensibilisation (campagne de communication et animations)	9 000	5 000	0	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>202 300</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>209 300</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>42 589</b>	<b>1 474</b>	<b>0</b>	<b>44 063</b>

### Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	21 295	737	0	22 032	10.53%*
Département de l'Orne	1 895	1 105	0	3 000	1.43%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	60 690	2 100	0	62 790	30.00%
Maître d'ouvrage (Communauté Urbaine d'Alençon)	118 421	3 058	0	121 478	58.04%
<b>TOTAL</b>	<b>202 300</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>209 300</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 50% du coût du projet



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : Ville du Mans

- Localisation de l'action
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite départementale
- Limite régionale



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthoAge 2010, © IBS, SICRBS 2011



## Action n° 2.3 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la ville du Mans

### Description de l'action

Le service des Espaces Verts de la ville du Mans s'est engagée depuis plus de dix ans vers une réduction maximum de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Cet engagement s'est traduit par :

- une forte diminution des quantités utilisées,
- un choix plus réfléchi des produits utilisés,
- l'amélioration du suivi des traitements (sécurité, nettoyage, stockage...)
- la gestion et le recyclage systématique des emballages.

Afin de finaliser la démarche entreprise, le service espaces verts a besoin de nouveaux moyens permettant d'assurer un entretien de qualité des principaux espaces verts de la ville, en particulier dans les cimetières et les grands parcs. Malgré une augmentation continue des surfaces d'espaces verts, le nombre d'agents reste constant.

Les espaces verts concernés par les problématiques de désherbage restent des lieux très fréquentés, à image forte, souvent caractérisés par de grandes surfaces de type "stabilisé". Outre une réflexion globale sur le devenir des surfaces de ce type et leur réduction dans les futurs aménagements (un plan de gestion différenciée a été adopté, un plan de désherbage est en cours d'élaboration), il est indispensable de maintenir une qualité visuelle des allées que le personnel ne peut assurer actuellement que manuellement.

Le passage au désherbage mécanique pourra ainsi permettre un gain de temps conséquent. Un descriptif du matériel proposé est joint en annexe de la fiche de candidature.

### Maître d'ouvrage

Ville du Mans  
Place Saint Pierre - 72039 LE MANS CEDEX  
Contact : M. Yannick VERITE  
Tél. 02 43 47 40 91 / Fax : 02 43 47 48 49  
Courriel : yannick.verite@ville-lemans.fr

### Localisation

Ville du Mans.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Matériels de désherbage alternatif achetés
- Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés
- Suivi de la qualité physico-chimique

### Dérogation : NON

### Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

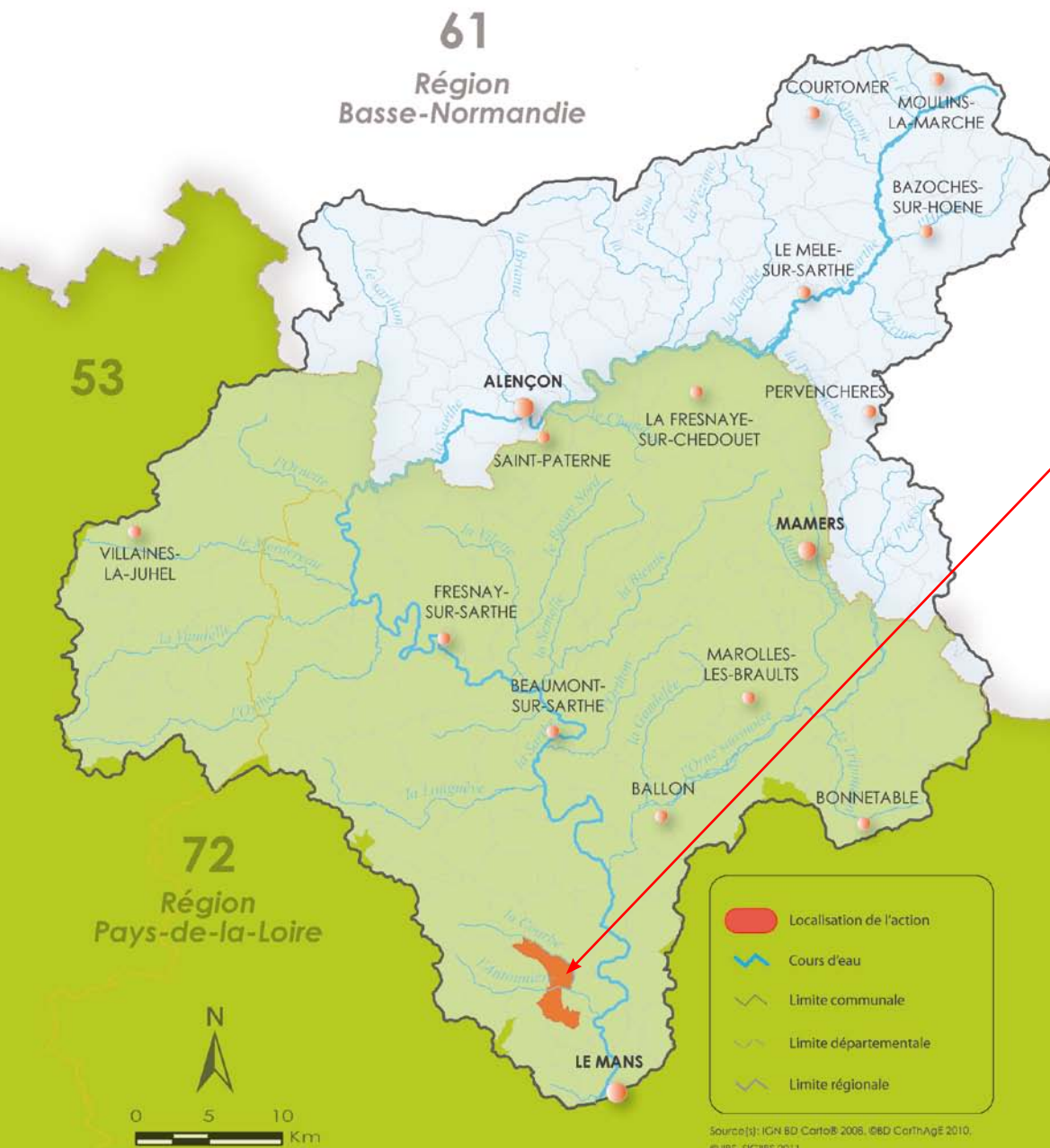
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Acquisition d'un désherbeur mécanique avec brosse	20 000	0	0	20 000
Acquisition d'un désherbeur thermique porté à flamme indirecte	0	0	5 000	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>25 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>25 000</b>

### Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	10 000	0	2 500	12 500	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	6 000	0	1 500	7 500	30.00%
Maître d'ouvrage : Ville du Mans	4 000	0	1 000	5 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>25 000</b>	<b>100.00%</b>

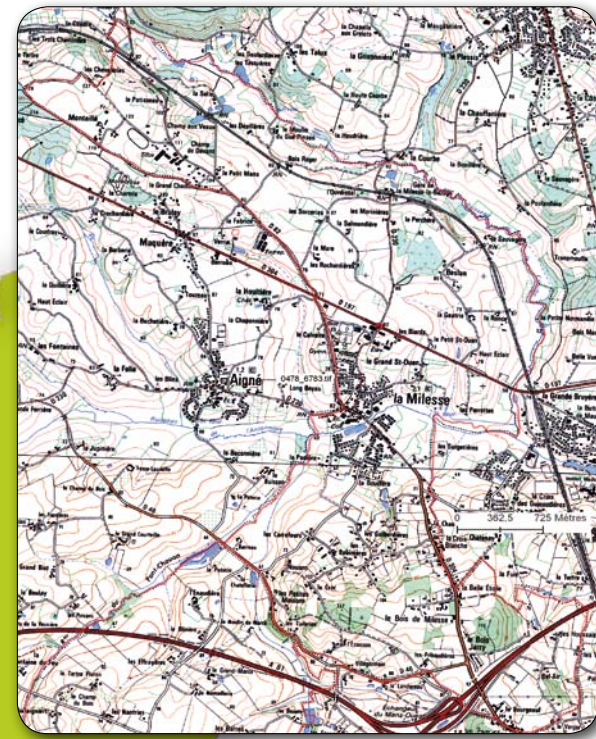
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 2.4 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de la Milesse



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : Commune de la Milesse



## Action n° 2.4 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de la Milesse

### Description de l'action

En Sarthe l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur et à moins de 5 mètres des forages non protégés, plan d'eau, mares, sources, puits, sur et à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égout, sur les caniveaux.

En cohérence avec la disposition n°27 du SAGE Sarthe Amont qui vise à restreindre l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, la commune de la Milesse a décidé de mettre en place un programme d'actions qui consiste à :

- élaborer et mettre en place un plan de désherbage communal ;
- former les agents techniques ;
- sensibiliser et informer la population.

L'achat de matériel de désherbage alternatif sera réalisé dans un second temps.

### Maître d'ouvrage

Commune de La Milesse  
Rue des jonquilles - 72650 LA MILELSE  
Contact : M. Philippe BODEREAU  
Tél. 02 43 25 30 12 / Fax : 02 43 25 24 49  
Courriel : commune.la-millesse@wanadoo.fr

### Localisation

Commune de La Milesse.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- État d'avancement dans l'élaboration du plan de désherbage
- Nombre d'agents formés aux techniques alternatives
- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population

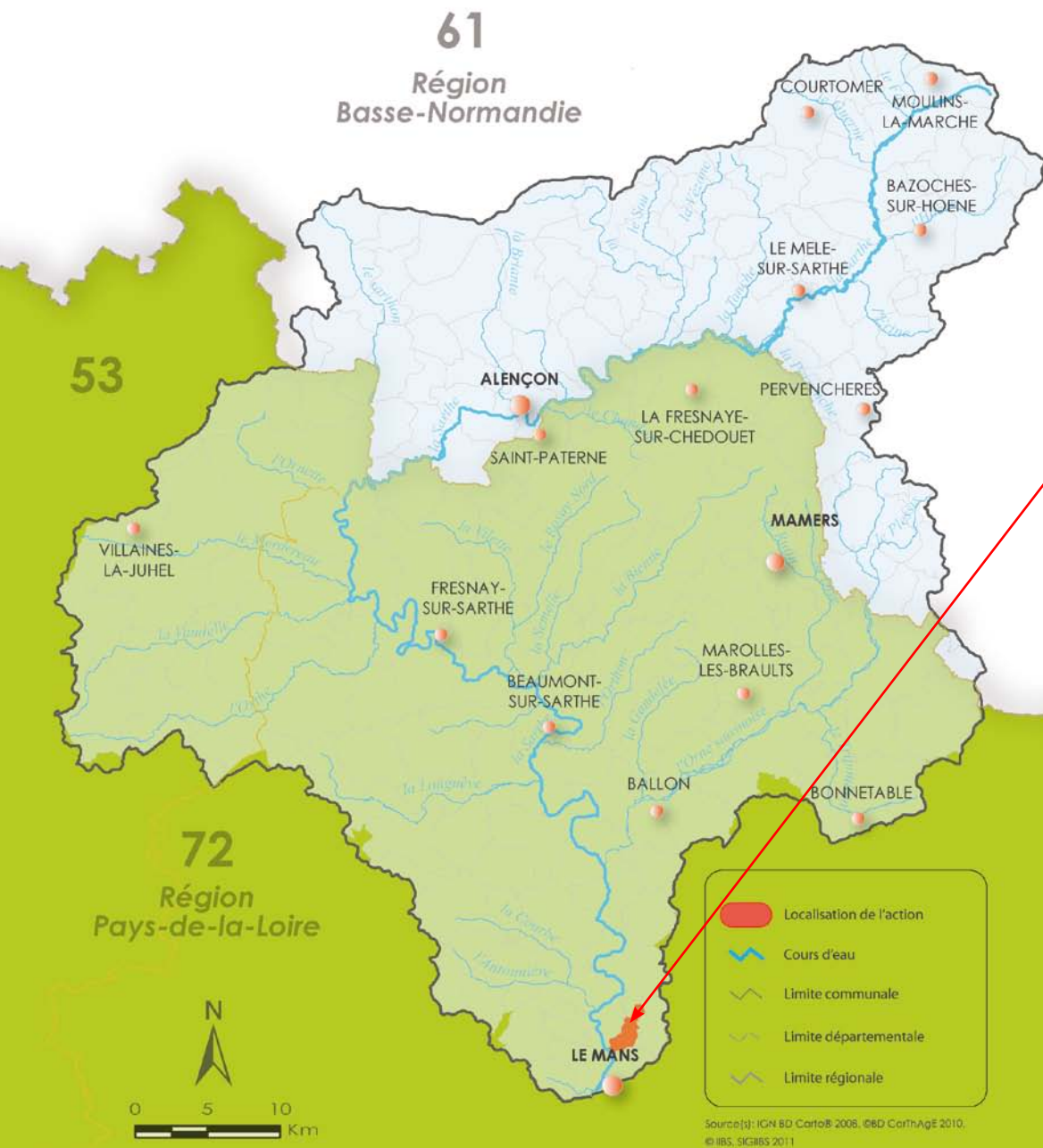
### Dérogation : NON

### Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Elaboration d'un plan de désherbage communal	7 000	0	0	7 000
Formation des agents	1 500	1 500	0	3 000
Sensibilisation, information de la population	1 000	1 000	0	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>9 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>9 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>

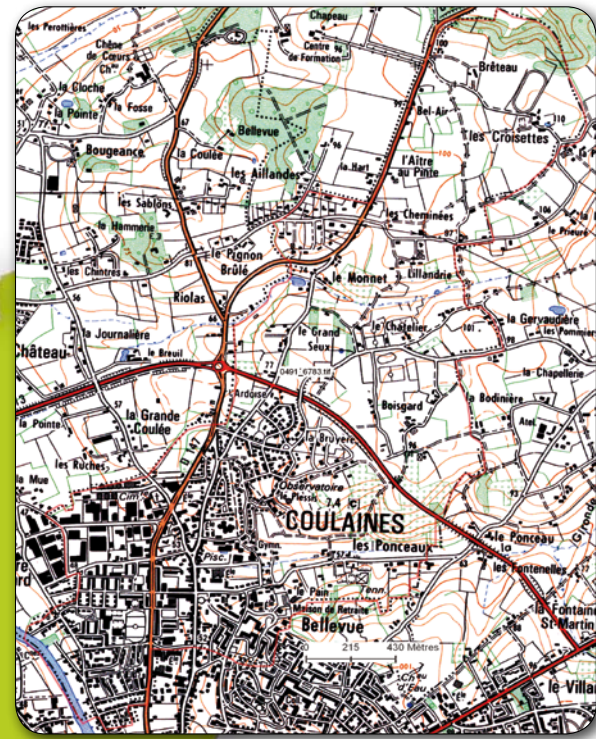
### Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	4 750	1 250	0	6 000	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	2 850	750	0	3 600	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune de la Milesse	1 900	500	0	2 400	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>9 500</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>100.00%</b>



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : Ville de Coulaines



### ○ Description de l'action

En Sarthe l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur et à moins de 5 mètres des forages non protégés, plan d'eau, mares, sources, puits, sur et à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égout, sur les caniveaux.

En cohérence avec la disposition n°27 du SAGE Sarthe Amont qui vise à restreindre l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, la commune de Coulaines, déjà engagée dans une démarche de développement durable, souhaite acquérir du matériel de désherbage alternatif.

Ce matériel, non polluant, permettra de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Il est précisé que la commune de Coulaines dispose d'un plan de gestion différencié, et qu'un plan de désherbage est en cours d'élaboration et sera adopté avant l'été 2012.

### ○ Maître d'ouvrage

Commune de Coulaines  
Square Weyhe - 72190 COULAINES  
Contact : Mme Ludivine LORY  
Tél. 02 43 74 35 35 / Fax : 02 43 74 35 39  
Courriel : ludivine.lory@coulaines.fr

### ○ Localisation

Commune de Coulaines.

### ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Matériels de désherbage alternatif achetés
- Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés

### ○ Dérogation : OUI

### ○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

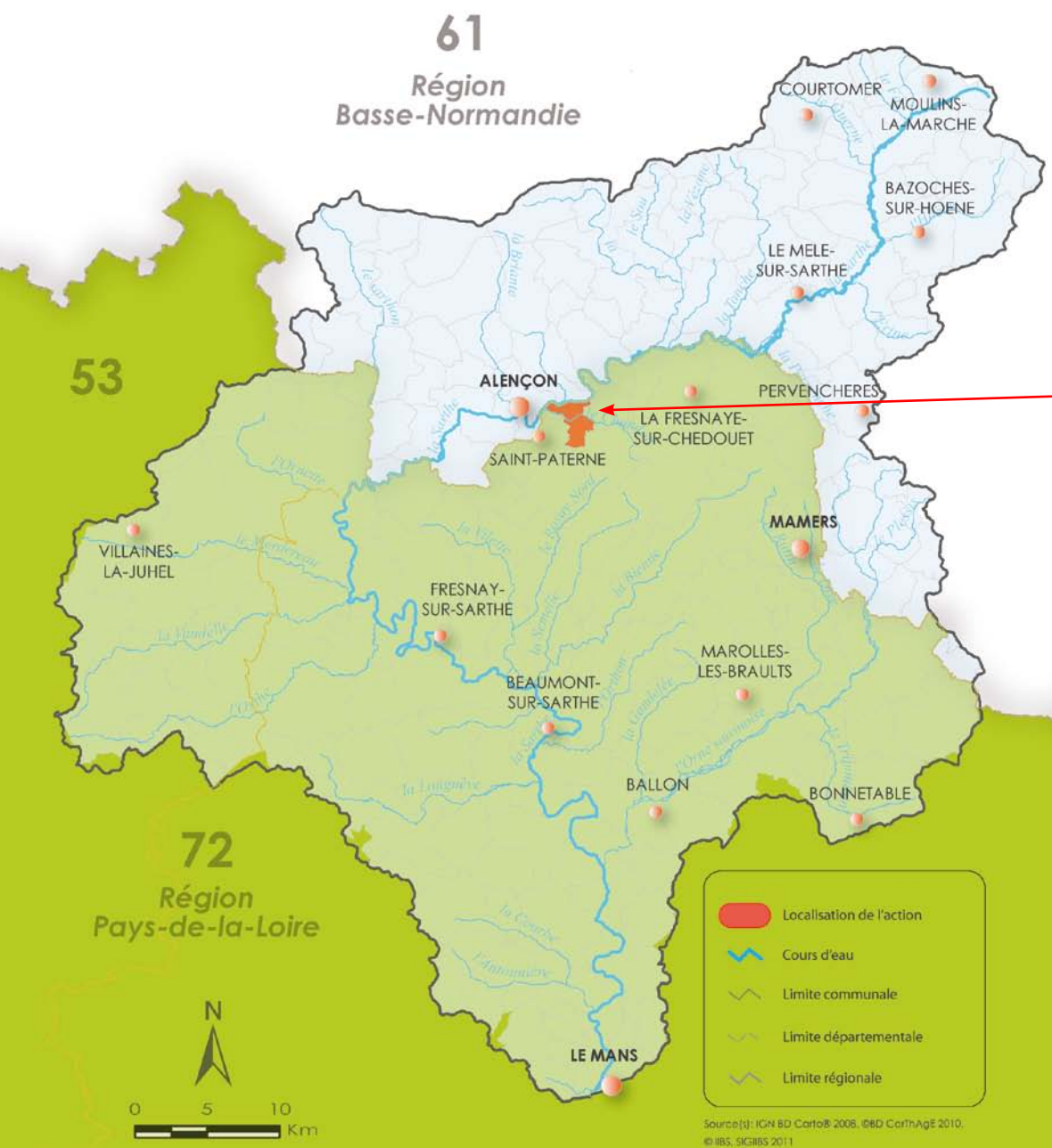
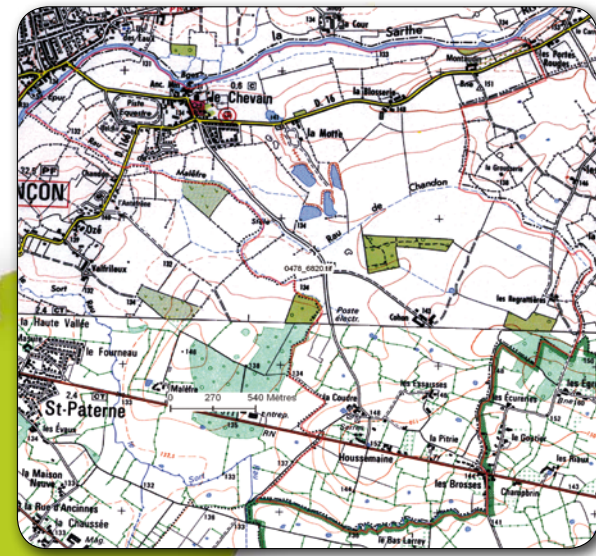
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Achat de 2 sarcleuses désherbeuses sur batterie	3 864	0	0	3 864
<b>TOTAL</b>	<b>3 864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 864</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>3 864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 864</b>

### ○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	1 932	0	0	1 932	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1 159	0	0	1 159	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Coulaines	773	0	0	773	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 864</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 864</b>	<b>100.00%</b>



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides  
Localisation : Commune du Chevain



### ○ Description de l'action

En Sarthe l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur et à moins de 5 mètres des forages non protégés, plan d'eau, mares, sources, puits, sur et à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égout, sur les caniveaux.

En cohérence avec la disposition n°27 du SAGE Sarthe Amont qui vise à restreindre l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, la commune du Chevain a décidé de mettre en place un programme d'actions qui consiste à :

- former les agents techniques ;
- acheter du matériel alternatif au désherbage chimique.

Cette démarche de réduction de l'emploi des pesticides constitue par ailleurs pour la commune un objectif cohérent avec son inscription au concours des villes et villages fleuris, catégorie 1 fleur, en attente d'une 2<sup>ème</sup> fleur.

**NB : la participation financière de la Région ne pourra être accordée qu'après présentation de la délibération du Conseil municipal attestant que la commune s'est engagée dans une démarche "zéro phyto".**

### ○ Maître d'ouvrage

Commune du Chevain  
Mairie - Place du Château - 72610 LE CHEVAIN  
Contact : Mme Fabienne ERMENEUX  
Tél. 02 33 31 79 99 / Fax : 02 33 31 79 99  
Courriel : mairie.lechevain@wanadoo.fr

### ○ Localisation

Commune du Chevain.

### ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Matériels de désherbage alternatif achetés
- Nombre d'agents formés aux techniques alternatives
- Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés

### ○ Dérogation : NON

### ○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Formation des agents	1 000	0	0	1 000
Achat de matériel	3 500	0	0	3 500
<b>TOTAL</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>

### ○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	2 250	0	0	2 250	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1 350	0	0	1 350	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune du Chevain	900	0	0	900	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>100.00%</b>

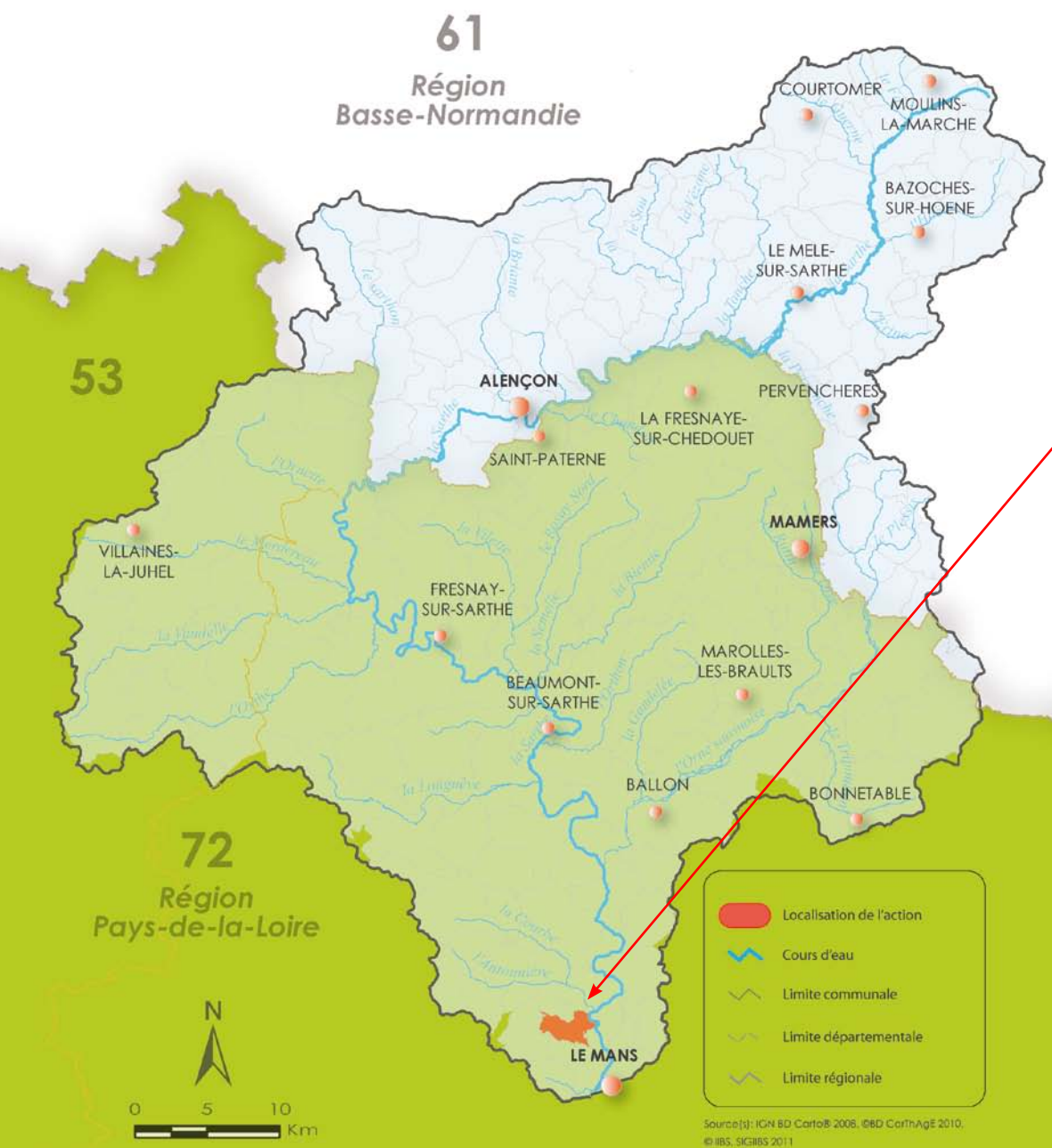
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 2.7 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Chapelle Saint-Aubin



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : Commune de La Chapelle-Saint-Aubin





## Action n° 2.7 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin

### Description de l'action

En Sarthe l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur et à moins de 5 mètres des forages non protégés, plan d'eau, mares, sources, puits, sur et à moins d'un mètre des avaloirs et bouches d'égout, sur les caniveaux.

En cohérence avec la disposition n°27 du SAGE Sarthe Amont qui vise à restreindre l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, la commune de la Chapelle-Saint-Aubin a depuis plusieurs années mis en place un plan d'action visant à limiter son utilisation de pesticides.

Ainsi en 2009, la commune a mis en place une gestion différenciée des espaces verts (délibération du 27 mars 2009), et en 2010, 4 agents du pôle "environnement - espaces naturels" ont été formés pour la mise en place d'un plan de désherbage et la réduction de l'utilisation des pesticides.

La commune souhaite désormais s'équiper en matériel de désherbage alternatif, en procédant à l'acquisition d'une sarceuse de marque "PELLENC" (1 700 oscillations/minute, largeur de travail comprise entre 16 et 22 cm), et de sa batterie (14,4 ah - 691 wh).

### Maître d'ouvrage

Commune de la Chapelle-Saint-Aubin  
Mairie - 17 rue de l'Europe - 72650 LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN  
Contact : M. Thierry RENAULT  
Tél. 02 43 47 62 70  
Courriel : t.renault@ville-lachapellesaintaubin.eu

### Localisation

Commune de la Chapelle-Saint-Aubin.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Matériels de désherbage alternatif achetés
- Évolution des volumes de produits phytosanitaires utilisés

### Dérogation : OUI

### Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

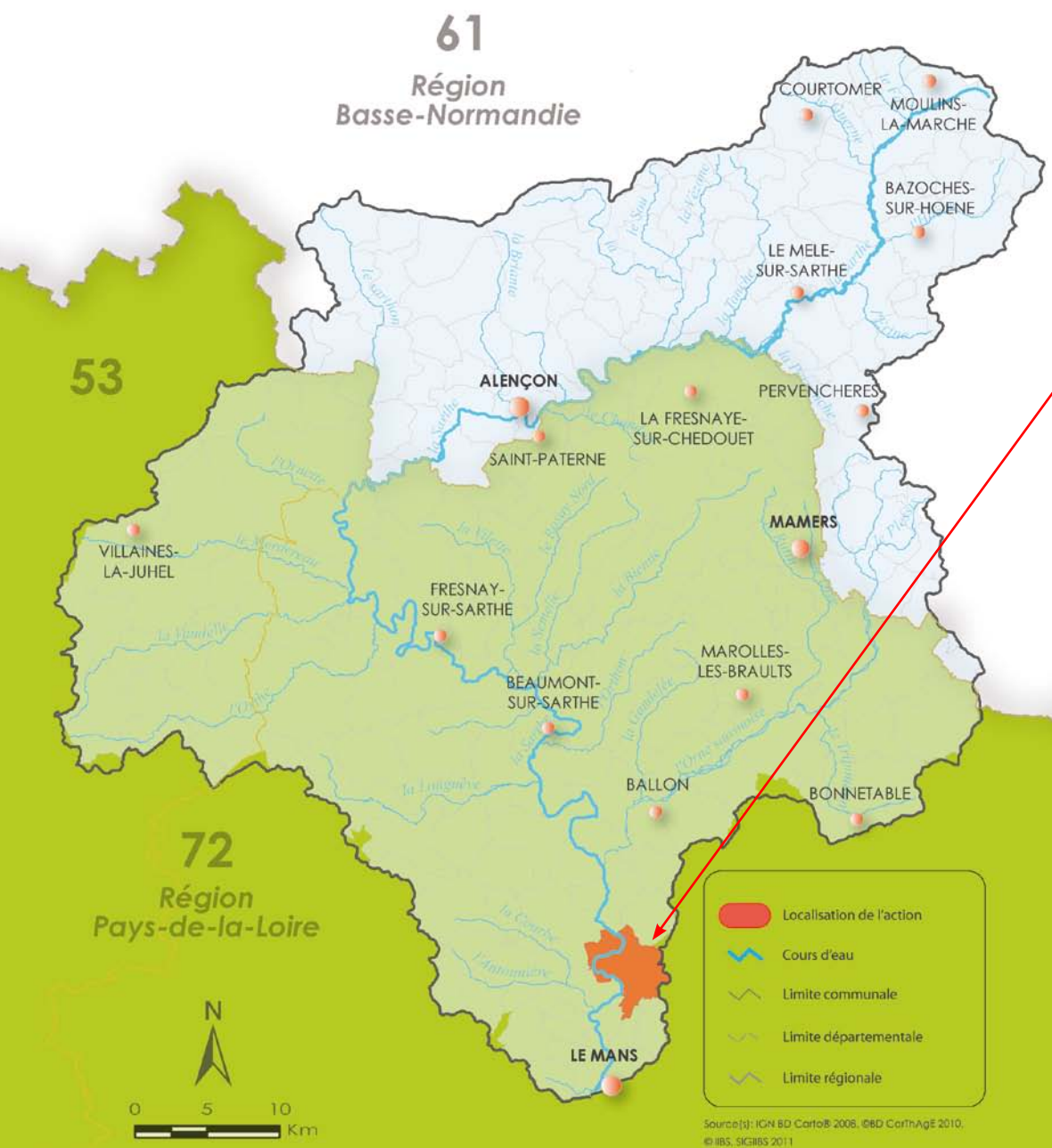
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Achat d'une sarceuse de marque "PELLENC" et de sa batterie	1 677	0	0	1 677
<b>TOTAL</b>	<b>1 677</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 677</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>1 677</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 677</b>

### Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	1 342	0	0	1 342	80.00%
Maître d'ouvrage : Commune de la Chapelle-Saint-Aubin	336	0	0	336	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 677</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 677</b>	<b>100.00%</b>

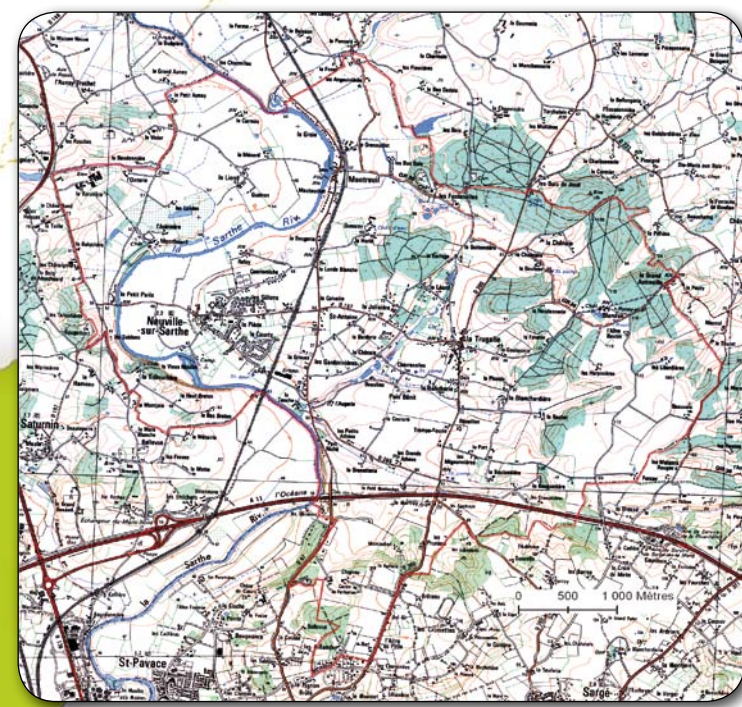
**LOCALISATION DE L'ACTION**

Action n° 2.8 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Neuville-sur-Sarthe



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : Commune de Neuville-sur-Sarthe



## Action n° 2.8 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Neuville-sur-Sarthe

### ○ Description de l'action

En Sarthe l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur et à moins de 5 mètres des forages non protégés, plan d'eau, mares, sources, puits, sur et à moins de un mètre des avaloirs et bouches d'égout, sur les caniveaux.

En cohérence avec la disposition n°27 du SAGE Sarthe Amont qui vise à restreindre l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, la commune de

La commune ne peut plus utiliser de produits phytosanitaires et avait déjà baissé sa consommation de ces derniers en 2010 et 2011. Par ailleurs la commune a adopté un plan de gestion différencié. Ainsi en 2009, la commune a mis en place une gestion différenciée des espaces verts (délibération du 27 mars 2009), et en 2010, 4 agents du pôle "environnement - espaces naturels" ont été formés pour la mise en place d'un plan de désherbage et la réduction de l'utilisation des pesticides.

La commune pratique le désherbage alternatif par un désherbeur thermique, petit modèle, mais il faut envisager un matériel plus important vu la quantité de voiries de notre territoire.

Pour pouvoir allier les contraintes environnementales et esthétiques, il faut envisager des outils plus performants. C'est pourquoi le choix de la commune s'est porté sur un désherbeur et nettoyeur à haute pression, sur une remorque et pouvant s'adapter sur plusieurs véhicules. A ce jour cette solution semble la mieux appropriée pour ces opérations de désherbage.

### ○ Maître d'ouvrage

Commune de Neuville sur Sarthe  
4 grande rue - 72190 - NEUVILLE SUR SARTHE  
Contact : M. Jean-Eric DAVOY  
Tél. 02 43 25 30 97 / Fax : 02 43 25 38 95  
Courriel : mairie-de-neuville-sur-sarthe@wanadoo.fr

### ○ Localisation

Commune de Neuville sur Sarthe.

### ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- État d'avancement dans l'élaboration du plan de désherbage
- Nombre d'agents formés aux techniques alternatives

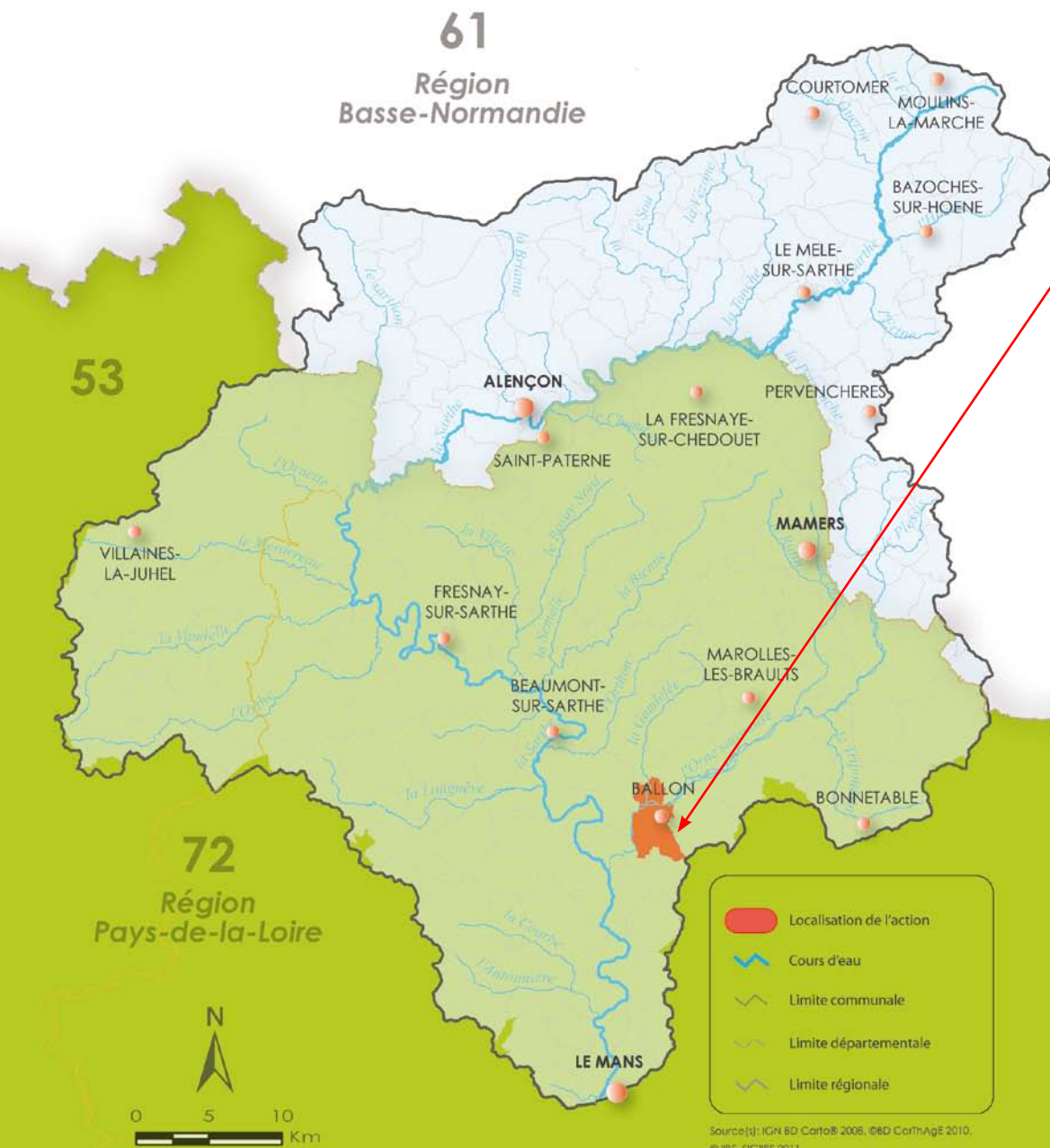
### ○ Dérogation : NON

### ○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Mise en place d'un plan de désherbage et formation des agents	6 000	2 000	0	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>6 000</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>

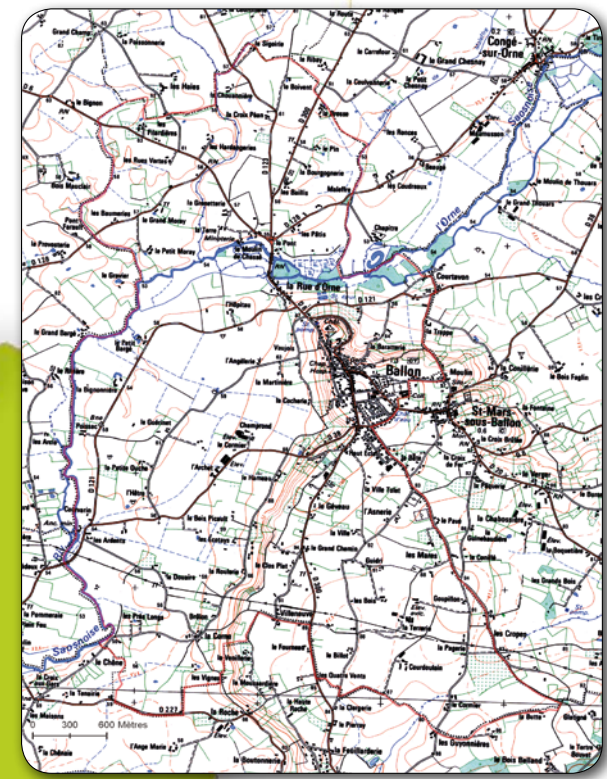
### ○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	3 000	1 000	0	4 000	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1 800	600	0	2 400	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Neuville sur Sarthe	1 200	400	0	1 600	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 000</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000</b>	<b>100.00%</b>



Action : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides

Localisation : Commune de Ballon



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011

## Action n° 2.9 : Lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides sur la commune de Ballon

### ● Description de l'action

L'arrêté préfectoral de la Sarthe n°105393 du 12 octobre 2010 interdit toute utilisation de produits phytosanitaires sur et à moins de 5 mètres des forages non protégés, plan d'eau, mares, sources, puits, sur et à moins de un mètre des avaloirs et bouches d'égout, sur les caniveaux.

En cohérence avec la disposition n°27 du SAGE Sarthe Amont qui vise à restreindre l'application de produits phytosanitaires à proximité des points d'eau, la commune de Ballon souhaite s'équiper à l'échelle du territoire communal de deux désherbeurs thermiques, matériel adapté pour désherber les surfaces gravillonnées, pavées ou bitumées.

Pour permettre une bonne utilisation du matériel, la sensibilisation et la formation des agents communaux sera organisée.

### ● Maître d'ouvrage

Commune de Ballon  
Mairie - BP14 - 72290 BALLON  
Contact : M. Nicolas BOTTRAS  
Tél. 02 43 27 30 21 / Fax : 02 43 27 24 83  
Courriel : nbottras-mairie-de-ballon@orange.fr

### ● Localisation

Commune de Ballon.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- État d'avancement dans l'élaboration du plan de désherbage et du plan de gestion différenciée
- Nombre d'agents formés aux techniques alternatives
- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

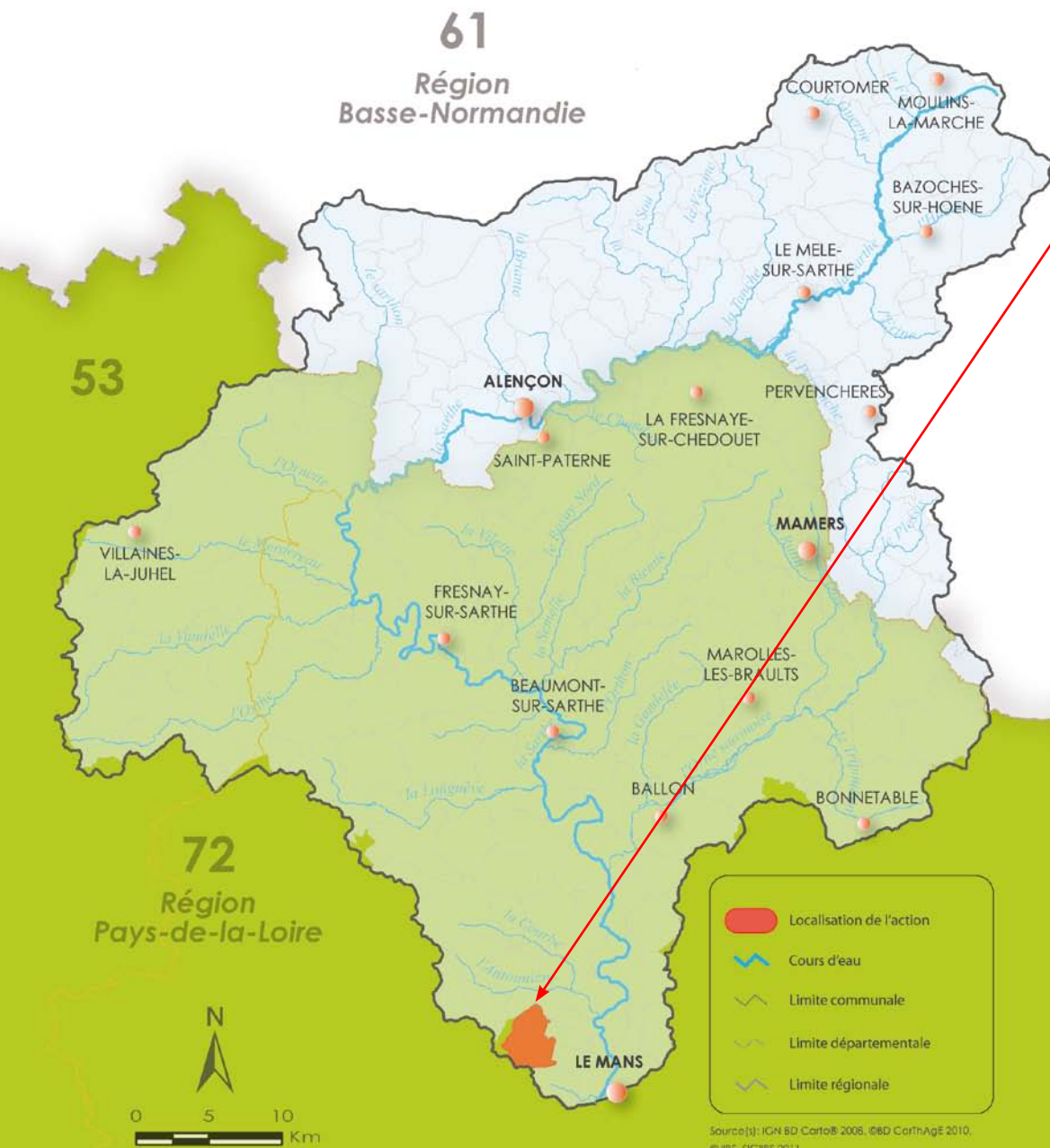
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Elaboration et mise en place d'un plan de désherbage et d'un plan de gestion différenciée des espaces verts	7 500	0	0	7 500
Formation des agents techniques	0	1 000	0	1 000
Sensibilisation et information de la population	0	0	500	500
<b>TOTAL</b>	<b>7 500</b>	<b>1 000</b>	<b>500</b>	<b>9 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>7 500</b>	<b>1 000</b>	<b>500</b>	<b>9 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	3 750	500	250	4 500	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	2 250	300	150	2 700	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Ballon	1 500	200	100	1 800	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>7 500</b>	<b>1 000</b>	<b>500</b>	<b>9 000</b>	<b>100.00%</b>

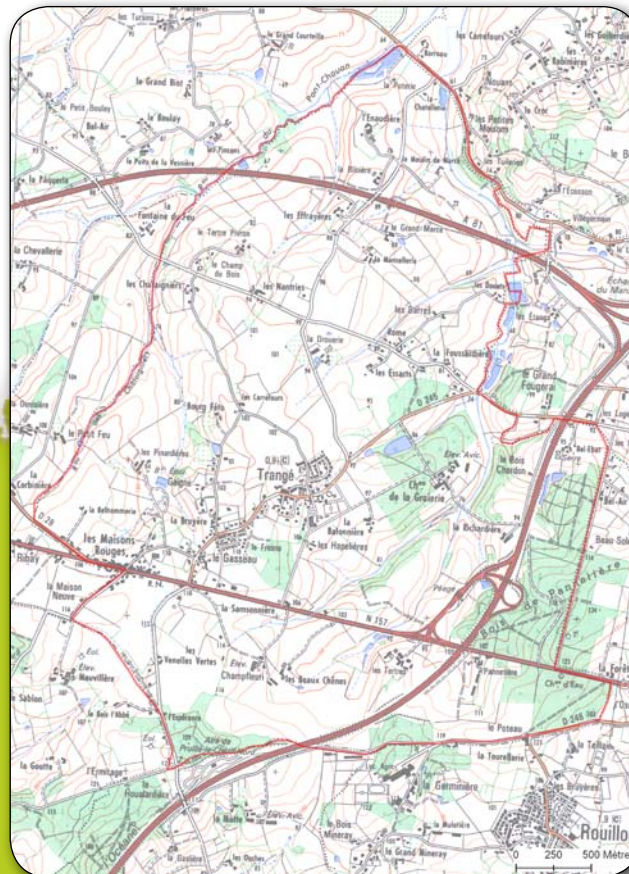
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 3.1 : Mise en place d'un plan d'économie d'eau sur la commune de Trangé



Action : Mise en place d'un plan d'économie d'eau

Localisation : Trangé



### ● Description de l'action

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont les plus importants à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont. Du fait de la dégradation de la qualité, la tension sur les ressources directement potables ou potabilisables risque de devenir grandissante.

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau (CLE) encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

S'agissant des bâtiments existants, la CLE souhaite que soient réalisées des études sur les possibilités d'économies d'eau, et que les travaux d'équipements nécessaires soient effectués.

C'est dans ce contexte, que la commune de Trangé a décidé de faire réaliser un audit de ses consommations d'eau et d'énergie au niveau des bâtiments publics. Celui-ci a permis :

- d'identifier les différents points d'eau,
- de mesurer les débits consommés,
- d'évaluer les économies réalisables,
- de chiffrer le matériel éco-technique nécessaire.

Il s'agit essentiellement d'aérateurs, de limiteurs de débit, de douchettes hydro-économes, etc.

### ● Maître d'ouvrage

Commune de Trangé  
1 rue de la Mairie - 72650 TRANGÉ  
Contact : M. Jack MARCHAND  
Tél. 02 43 88 84 75 / Fax : 02 43 88 70 77  
Courriel : mairie.trange@wanadoo.fr

### ● Localisation

Commune de Trangé.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'actions visant à réduire la consommation d'eau
- Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Équipement pour économie d'eau	3 062	0	0	3 062
<b>TOTAL</b>	<b>3 062</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 062</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>3 062</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 062</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	919	0	0	919	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1 531	0	0	1 531	50.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Trangé	612	0	0	612	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 062</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 062</b>	<b>100.00%</b>

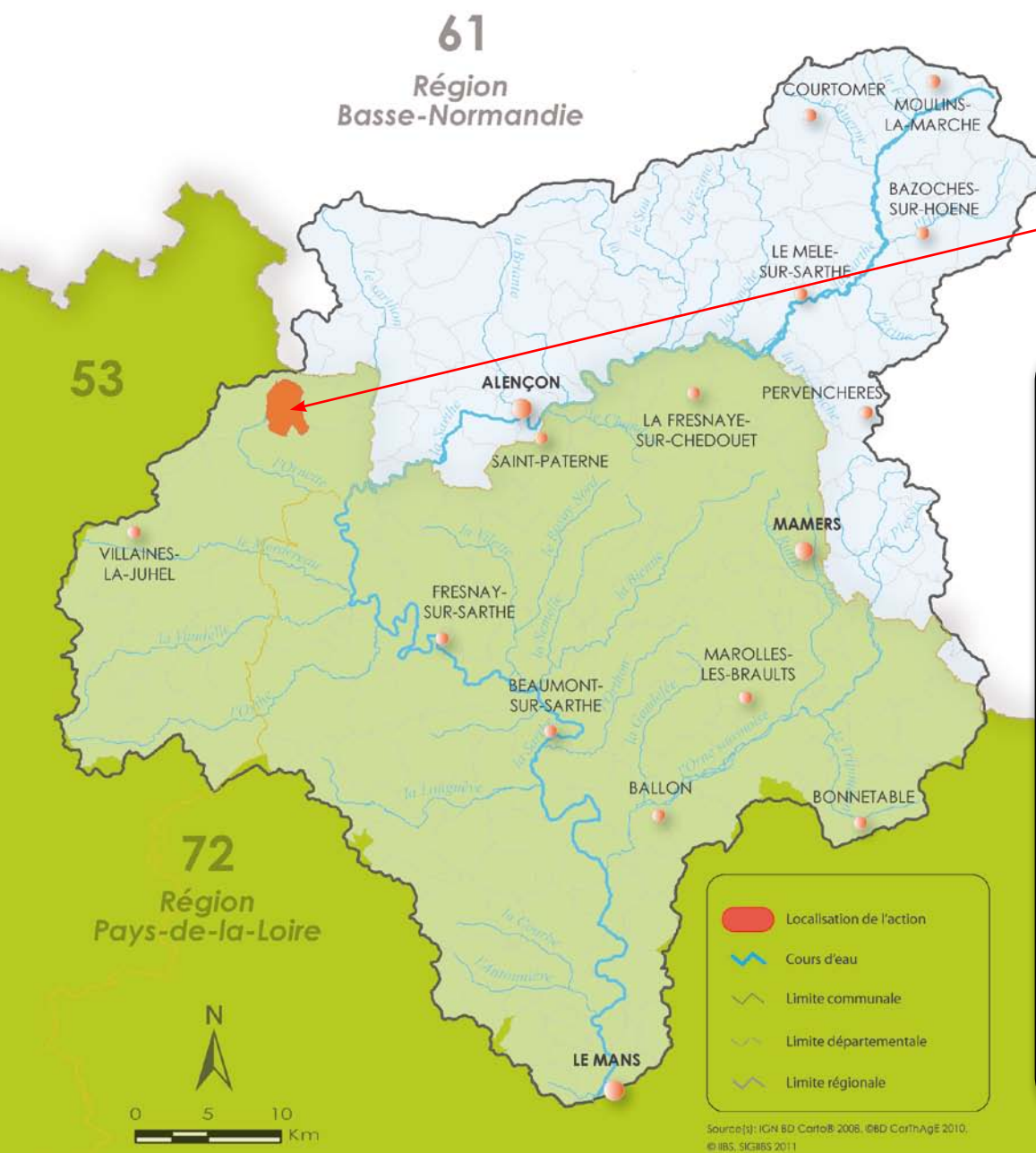
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 3.2 : Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Boulay-les-Ifs



Action : Mise en place d'une démarche d'économie d'eau

Localisation : Commune de Boulay-les-Ifs





## Action n° 3.2 : Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Boulay les Ifs

### ○ Description de l'action

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont les plus importants à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont. Du fait de la dégradation de la qualité, la tension sur les ressources directement potables ou potabilisables risque de devenir grandissante.

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau (CLE) encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

S'agissant des bâtiments existants, la CLE souhaite que soient réalisées des études sur les possibilités d'économies d'eau, et que les travaux d'équipements nécessaires soient effectués.

C'est dans ce contexte, que la commune de Boulay les Ifs souhaite s'engager dans une démarche d'économie d'eau. Cette démarche contribuera à la réduction des prélèvements et la préservation de la ressource en eau, réduira la facture d'eau de la collectivité et sera exemplaire vis-à-vis de la population.

La mise en place de cette démarche d'économie d'eau suppose :

- de mettre en place des dispositifs économes : réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts de la commune par la mise en place d'une cuve enterrée de 3000 litres ;
- de sensibiliser et d'informer la population en installant le récupérateur d'eau à côté de la salle socio-culturelle.

Les bénéfices en terme d'économie d'eau pourront être évalués grâce aux factures d'eau.

### ○ Maître d'ouvrage

Commune de Boulay les Ifs  
Mairie - Le Bourg - 53370 BOULAY LES IFS  
Contact : Mme Laurence PARRA  
Tél. 02 43 03 52 02 / Fax : 02 43 03 52 02  
Courriel : mairie.boulay.les.ifs@wanadoo.fr

### ○ Localisation

Commune de Boulay les Ifs.

### ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- État d'avancement dans la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux de pluie
- Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune
- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation auprès de la population

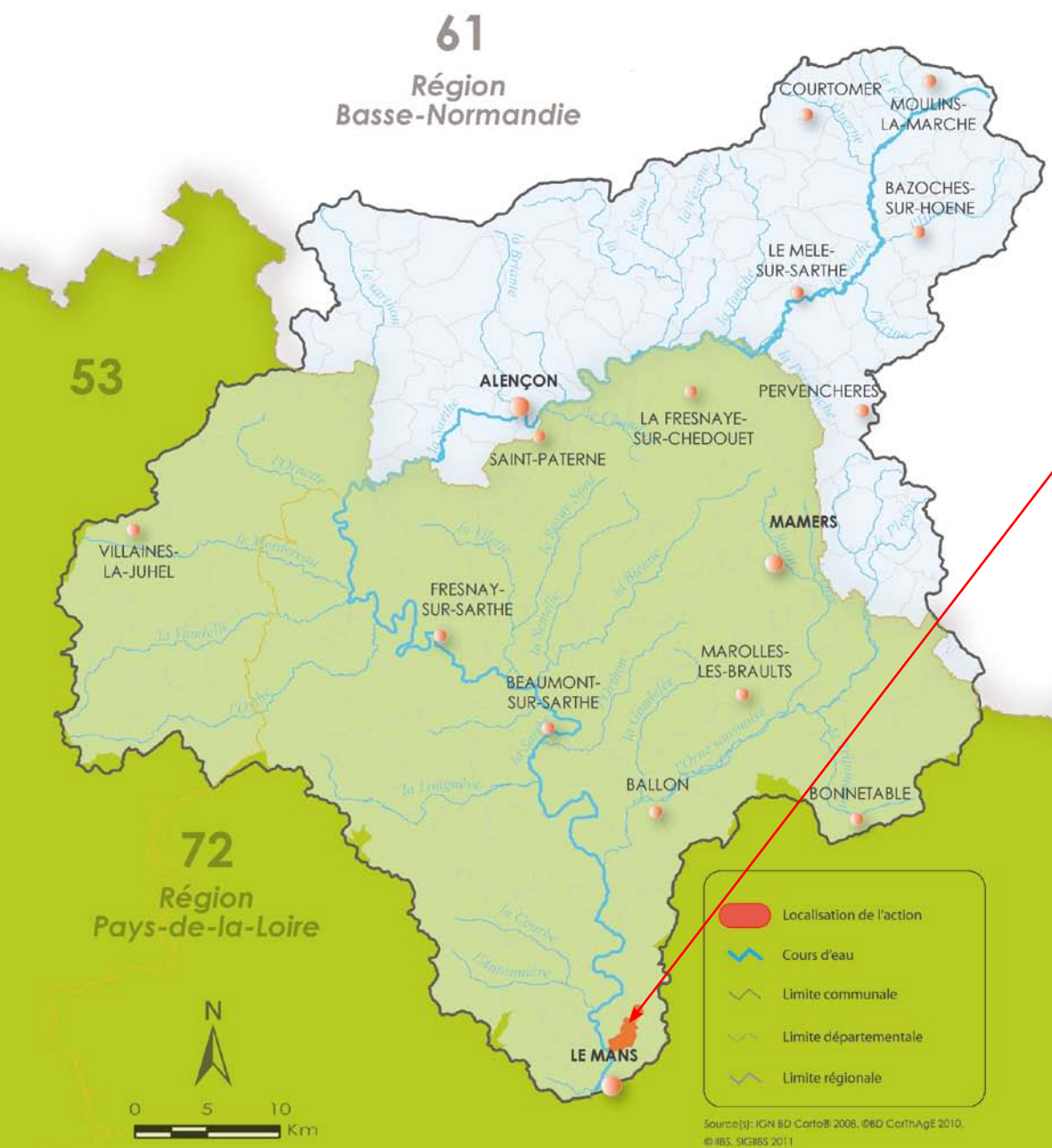
### ○ Dérogation : NON

### ○ Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Récupérer l'eau de pluie (cuve enterrée de 3 m³)	2 840	0,00	0	2 840
<b>TOTAL</b>	<b>2 840</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 840</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>2 840</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 840</b>

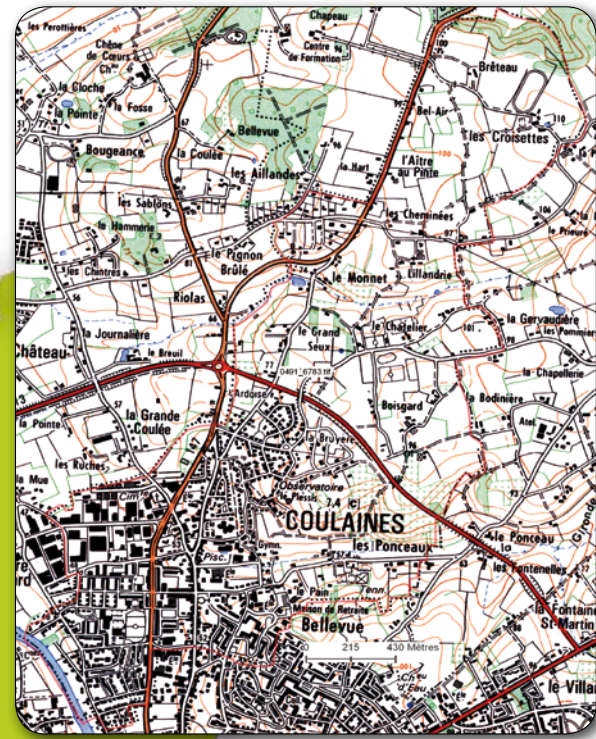
### ○ Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	1 420	0	0	1 420	50.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	852	0	0	852	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Boulay les Ifs	568	0	0	568	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 840</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 840</b>	<b>100.00%</b>



Action : Mise en place d'une démarche d'économie d'eau

Localisation : Ville de Coulaines



### ● Description de l'action

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont les plus importants à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont. Du fait de la dégradation de la qualité, la tension sur les ressources directement potables ou potabilisables risque de devenir grandissante.

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau (CLE) encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

S'agissant des bâtiments existants, la CLE souhaite que soient réalisées des études sur les possibilités d'économies d'eau, et que les travaux d'équipements nécessaires soient effectués.

C'est dans ce contexte, que la commune de Coulaines souhaite s'engager dans une démarche d'économies d'eau. Celle-ci contribuera à la réduction des prélèvements et la préservation de la ressource en eau et réduira la facture d'eau de la collectivité.

Cette démarche d'économies d'eau suppose d'équiper chaque point d'eau par des dispositifs hydro-économiques (robinet temporisé, régulateur de jet, régulateur de débit, détecteur de fuite, etc.).

### ● Maître d'ouvrage

Commune de Coulaines  
Square Weyhe - 72190 COULAINES  
Contact : Mme Ludivine LORY  
Tél. 02 43 74 35 35 / Fax : 02 43 74 35 39  
Courriel : ludivine.lory@coulaines.fr

### ● Localisation

Commune de Coulaines.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'actions visant à réduire la consommation d'eau
- Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Installation d'équipements hydro-économiques	43 500	0	0	43 500
<b>TOTAL</b>	<b>43 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 500</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>43 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 500</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	13 050	0	0	13 050	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	21 750	0	0	21 750	50.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Coulaines	8 700	0	0	8 700	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>43 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 500</b>	<b>100.00%</b>

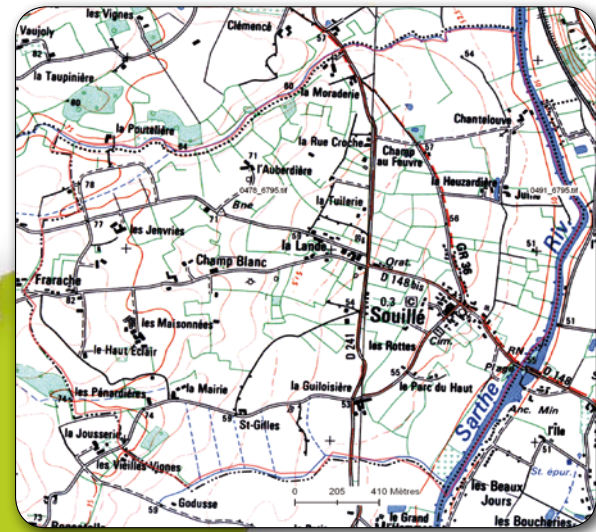
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 3.4 : Mise en place d'une démarche d'économie d'eau sur la commune de Souillé



Action : Mise en place d'une démarche d'économie d'eau

Localisation : Commune de Souillé



### ● Description de l'action

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont les plus importants à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont. Du fait de la dégradation de la qualité, la tension sur les ressources directement potables ou potabilisables risque de devenir grandissante.

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau (CLE) encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

C'est dans ce contexte, que la commune de Souillé souhaite s'engager dans une démarche d'économies d'eau pour ce qui concerne l'arrosage de ses espaces verts. Elle souhaite ainsi acheter et enterrer une cuve de récupération des eaux pluviales de 5 m<sup>3</sup> pour l'arrosage des espaces verts, en substitution d'un prélèvement sur le réseau d'eau potable.

Les besoins ont été évalués par rapport à la quantité d'eau utilisée pour l'arrosage, soit environ 5 m<sup>3</sup> d'eau par semaine pour l'arrosage des fleurs.

L'installation sera réalisée au niveau de l'atelier municipal, et les consommations seront suivies par la tenue d'un registre de consommation de l'eau.

Cette démarche d'économies d'eau répond par ailleurs aux objectifs visés par le Département de la Sarthe dans le cadre des villes et villages fleuris.

### ● Maître d'ouvrage

Commune de Coulaines  
Mairie - 6 rue de la mairie - 72380 SOUILLE  
Contact : M. Michel LEBRETON  
Tél. 02 43 27 64 21 / Fax : 09 74 44 06  
Courriel : mairiesouille@sfr.fr

### ● Localisation

Commune de Souillé.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre d'actions visant à réduire la consommation d'eau
- Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Récupérer l'eau de pluie (cuve enterrée de 5000 L)	0	2 990	0	2 990
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 990</b>	<b>0</b>	<b>2 990</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>2 990</b>	<b>0</b>	<b>2 990</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	0	897	0	897	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	897	0	897	30.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Souillé	0	1 196	0	1 196	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 990</b>	<b>0</b>	<b>2 990</b>	<b>100.00%</b>

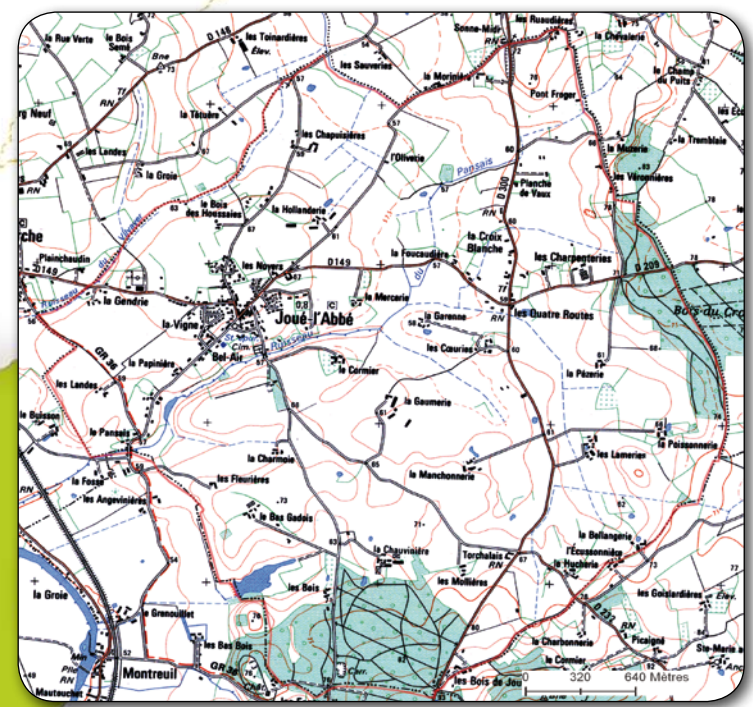
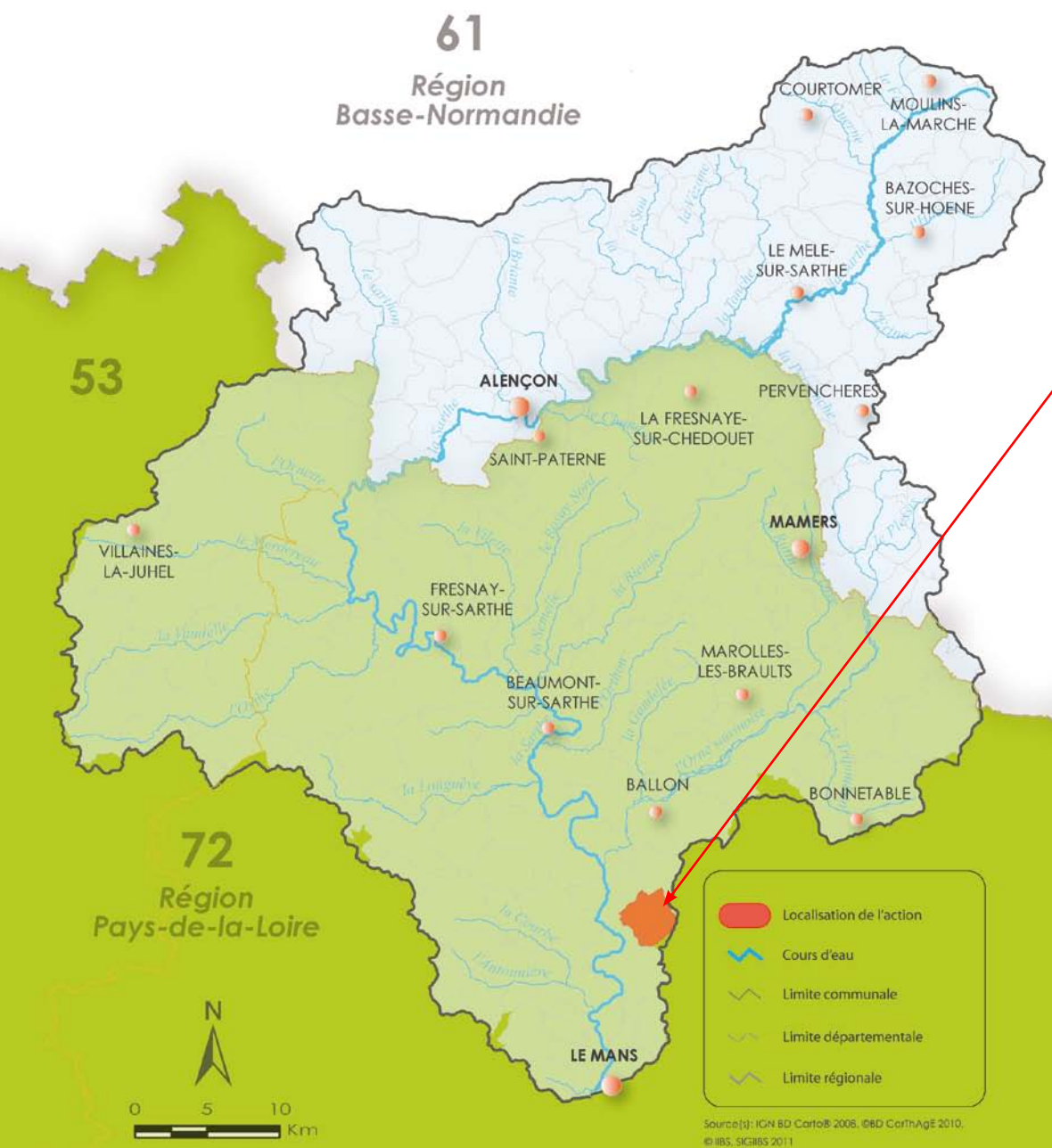
LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 3.5 : Installation d'un dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eau de pluie de 25000 m³



Action : Installation d'un dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eau de pluie

Localisation : Commune de Joué-l'Abbé



Action n° 3.5 : Installation d'un dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eau de pluie de 25000 m<sup>3</sup>

### ● Description de l'action

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont les plus importants à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont. Du fait de la dégradation de la qualité, la tension sur les ressources directement potables ou potabilisables risque de devenir grandissante.

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau (CLE) encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

S'agissant des bâtiments existants, la CLE souhaite que soient réalisées des études sur les possibilités d'économies d'eau, et que les travaux d'équipements nécessaires soient effectués.

C'est dans ce contexte, que la commune de Joué-l'Abbé projette d'installer un dispositif hydro-économe avec cuve de récupération d'eaux de pluie de 25 000 m<sup>3</sup> dans le cadre de la réhabilitation de sa salle des sports.

### ● Maître d'ouvrage

Commune de Joué l'Abbé  
1 place de la Mairie - 72380 - JOUE L'ABBE  
Contact : Mme Isabelle BACLE  
Tél. 02 43 27 61 20 / Fax : 02 43 27 40 72  
Courriel : mairie-joue-labbe@wanadoo.fr

### ● Localisation

Commune de Joué-l'Abbé.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Etat d'avancement dans la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux de pluie
- Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Installation dun dispositif hydro-économe avec une cuve de récupération d'eaux de pluie de 25 000 m <sup>3</sup>	0	17 000	0	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	0	5 100	0	5 100	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	8 500	0	8 500	50.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Joué l'Abbé	0	3 400	0	3 400	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>	<b>100.00%</b>

LOCALISATION DE L'ACTION

Action n° 3.6 : Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir des récupérations des eaux pluviales d'un bâtiment communal

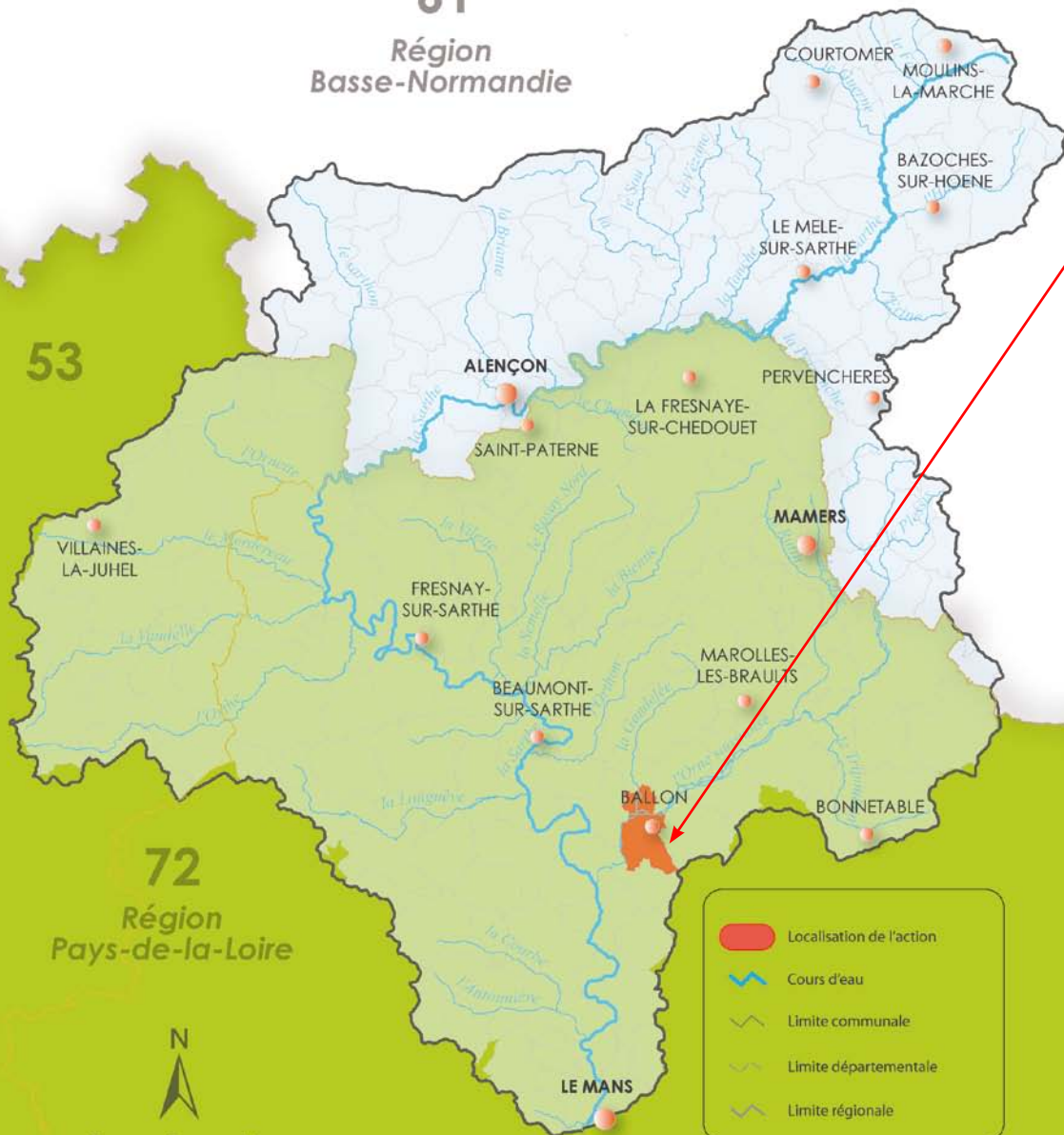


61  
Région  
Basse-Normandie

Action : Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir des récupérations des eaux pluviales d'un bâtiment communal

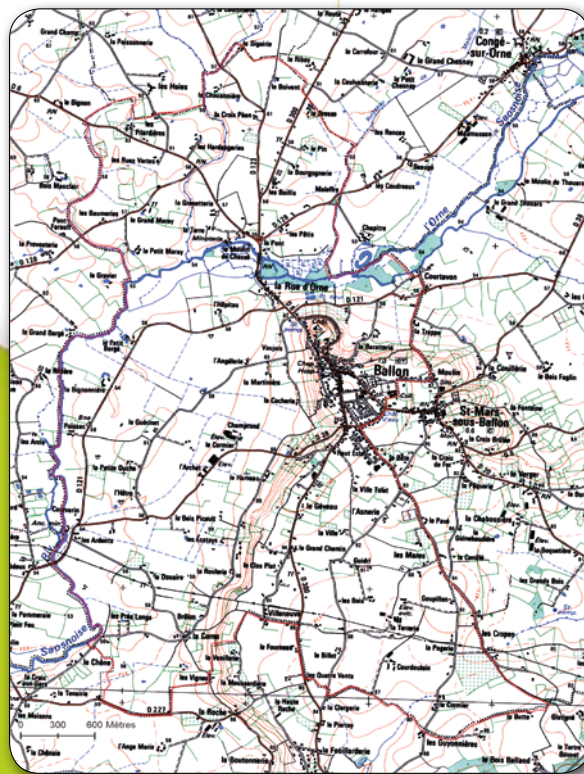
Localisation : Commune de Ballon

53



72  
Région  
Pays-de-la-Loire

- Localisation de l'action
- Cours d'eau
- Limite communale
- Limite départementale
- Limite régionale



Source(s) : IGN BD Cartho® 2006, ©BD CarthAge 2010, © IBS, SICRBS 2011



Action n° 3.6 : Création d'une aire de lavage pour le service technique fonctionnant à partir des récupérations des eaux pluviales d'un bâtiment communal

### ● Description de l'action

Afin de réaliser des économies d'eau, de la source à l'utilisateur final, la Commission Locale de l'Eau (CLE) encourage tous les usagers de l'eau à s'engager dans la mise en place d'actions concrètes.

S'agissant des bâtiments existants, la CLE souhaite que soient réalisées des études sur les possibilités d'économies d'eau, et que les travaux d'équipements nécessaires soient effectués.

Le service technique de la commune de Ballon ne dispose pas actuellement d'aire de lavage à haute pression pour l'entretien des véhicules et du matériel (tracteur, remorques et autres véhicules...). Il est projeté la création d'une telle structure dans un espace où se trouve actuellement un bâtiment communal (dépôt communal - rue de Moulins) d'une surface intéressante pour la récupération des eaux pluviales.

Les objectifs visent une gestion intégrée de l'eau dont :

- une amélioration quantitative (réduction de la consommation, recours à l'eau de pluie) ;
- une amélioration qualitative avec une gestion du rejet des eaux usées ;
- une sensibilisation et un exemple de la gestion de l'eau pour le personnel communal mais aussi la population.

### ● Maître d'ouvrage

Commune de Ballon  
Mairie - BP14 - 72290 BALLON  
Contact : M. Nicolas BOTTRAS  
Tél. 02 43 27 30 21 / Fax : 02 43 27 24 83  
Courriel : nbottras-mairie-de-ballon@orange.fr

### ● Localisation

Atelier communal - Rue de Moulins.

### ● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- État d'avancement dans la mise en place d'une cuve de récupération d'eaux de pluie
- Évolution des volumes d'eau consommés annuellement sur la commune

### ● Dérogation : NON

### ● Détail financier (en € HT) et échéancier de réalisation

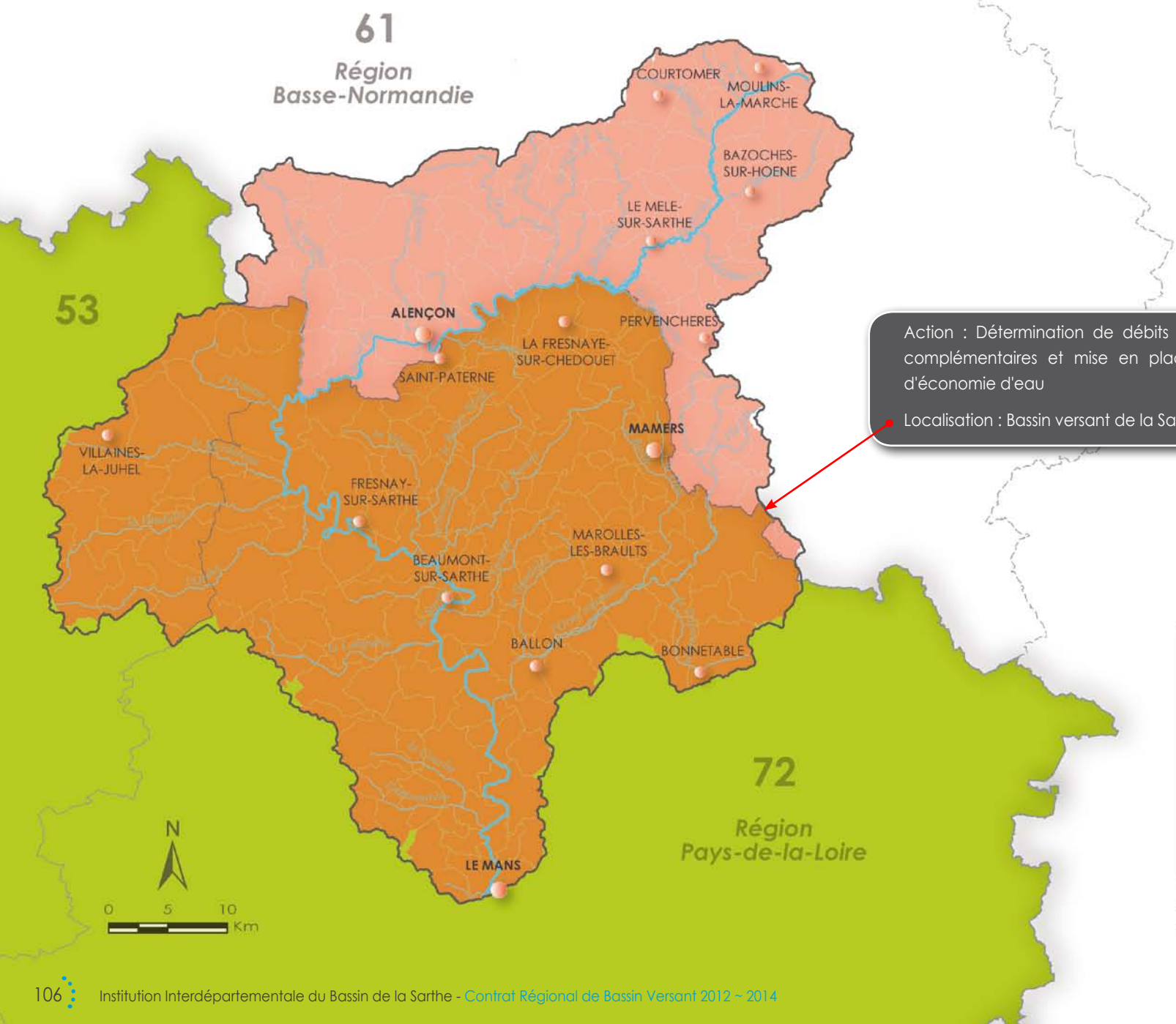
Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Création d'une aire de lavage avec récupération des eaux pluviales	15 000	0	0	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>

### ● Plan de financement prévisionnel (en € HT) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	4 500	0	0	4 500	30.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	7 500	0	0	7 500	50.00%
Maître d'ouvrage : Commune de Ballon	3 000	0	0	3 000	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>100.00%</b>

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Action n° 3.7 : Détermination de débits de référence complémentaires et mise en place d'un plan d'économie d'eau



Action : Détermination de débits de référence complémentaires et mise en place d'un plan d'économie d'eau

Localisation : Bassin versant de la Sarthe Amont

-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale



Source(s): IGN BD Cartho® 2008, ©BD CarthAgE 2010, © IIBS, AS, SIGIIBS 2011

Action n° 3.7 : Détermination de débits de référence complémentaires et mise en place d'un plan d'économie d'eau

● Description de l'action

Le SDAGE Loire-Bretagne de 2009 définit un débit d'objectif d'étiage (DOE), un débit seuil d'alerte (DSA) et un débit de crise (DCR) sur la Sarthe à la station hydrométrique de Neuville-Souillé.

Ces valeurs seuils jouent un rôle déterminant dans la gestion collective des prélèvements en période d'étiage. Toutefois compte tenu des caractéristiques hydrogéologiques du bassin versant et de la répartition géographique des prélèvements, le seul point nodal situé sur la Sarthe à Neuville-Souillé ne saurait suffire pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée de la ressource à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Amont.

C'est pourquoi la Commission Locale de l'Eau a confié à l'IIBS la mission d'engager une étude collective visant à :

- compléter le réseau de points nodaux et à y définir des valeurs de DOE, DSA et DCR prioritairement sur la rivière Sarthe dans le département de l'Orne, et sur l'Orne Saosnoise ;
- proposer la gestion de l'étiage quand ces valeurs sont atteintes.

Parallèlement la Commission Locale de l'Eau confie à structure d'animation et de suivi du SAGE la responsabilité de mettre en place des actions de communication visant à sensibiliser aux économies d'eau l'ensemble de la population (particuliers, élèves, professionnels, industriels, agriculteurs, etc.).

● Maître d'ouvrage

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe  
27 boulevard de Strasbourg - BP 268 - 61008 ALENÇON CEDEX  
Contact : M. Baptiste SIROT  
Tél. 02 33 82 22 72 / Courriel : baptiste.sirots@sage-sartheamont.org

● Localisation

Bassin versant de la Sarthe Amont.

● Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de points nodaux complémentaires, localisation et débits de référence assignés
- Nombre et type d'actions de sensibilisation aux économies d'eau
- Nombre de personnes sensibilisées aux économies d'eau

● Dérogation : NON

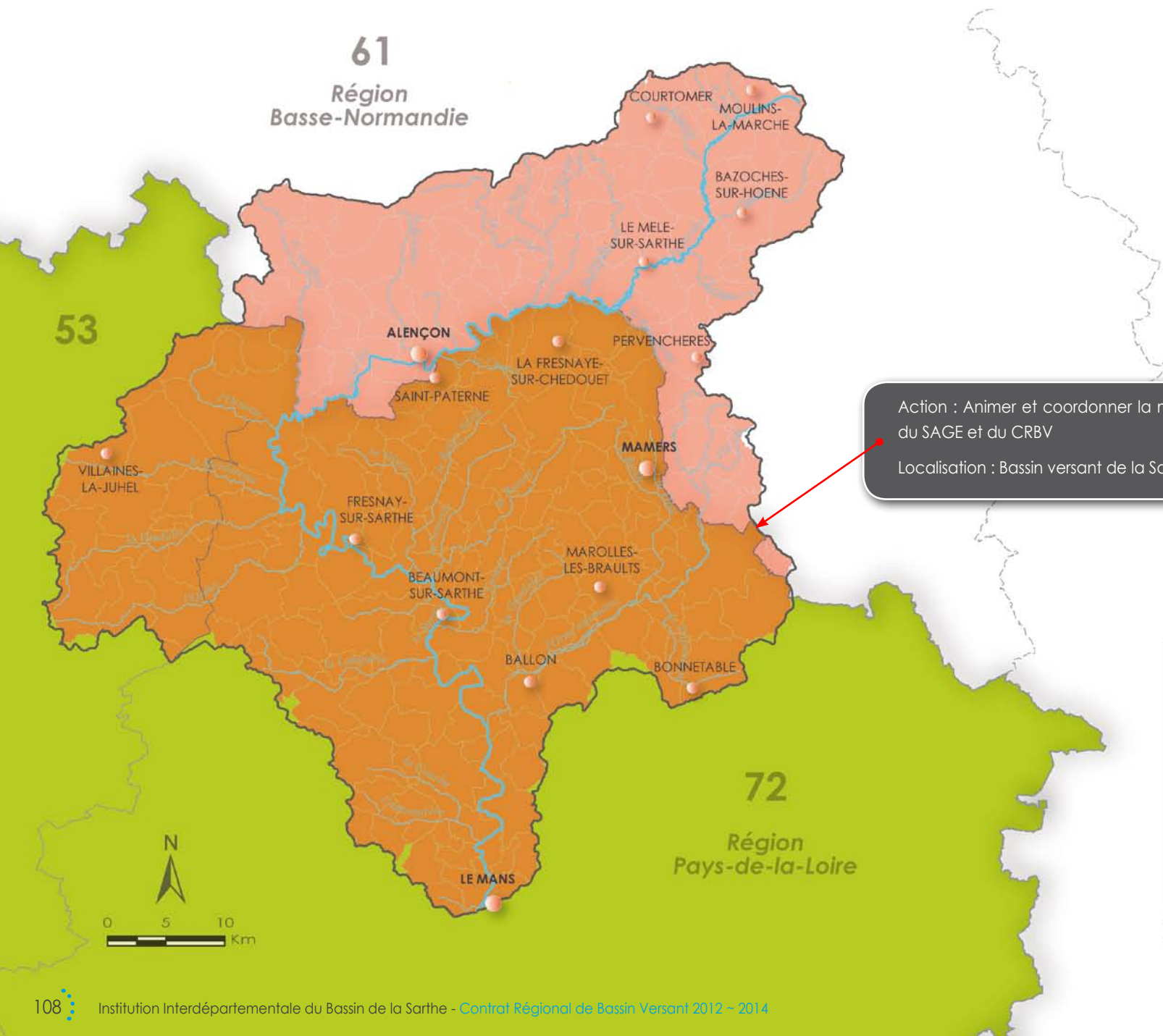
● Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Étude de détermination de débits de référence quantitatif	0	75 000	0	75 000
"Communication et sensibilisation aux économies d'eau : - Journée d'information à destination des élus - plaquette de communication - affiches de sensibilisation"	0	5 000	0	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>0</b>	<b>56 000</b>	<b>0</b>	<b>56 000</b>

● Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	0	11 200	0	11 200	14.00%*
Région de Basse-Normandie	0	7 200	0	7 200	9.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0	48 000	0	48 000	60.00%
Maître d'ouvrage : IIBS	0	13 600	0	13 600	17.00%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 20% du coût du projet



Action : Animer et coordonner la mise en œuvre du SAGE et du CRBV  
Localisation : Bassin versant de la Sarthe Amont

-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale



Source(s): IGN BD Cartho® 2008, ©BD CarthAgE 2010, © IIBS, AS, SIGIIBS 2011

## ○ Description de l'action

La mise en œuvre des préconisations du SAGE, et notamment leur transposition dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant, nécessite de mener un travail de proximité avec les acteurs locaux afin de faire émerger les maîtrises d'ouvrage, de coordonner et de mettre en cohérence les différents projets.

Par ailleurs, afin de suivre la bonne réalisation des projets de territoires, SAGE et CRBV, il convient de mettre en place les outils de suivi et d'évaluation, en constituant un réseau de mesures sur la base d'indicateurs environnementaux et socio-économiques permettant une lisibilité du territoire, de ses milieux aquatiques et de leurs évolutions.

Concernant le CRBV, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe structure chef de file du contrat, aura pour missions de :

- réaliser l'étude préalable et la rédaction du programme d'actions,
- instruire les dossiers de demande de subvention des maîtres d'ouvrage,
- coordonner, suivre et évaluer les actions,
- réaliser les actions du programme pour lesquelles elle se porte maître d'ouvrage.

Concernant le SAGE, l'animateur de la CLE est en charge de :

- coordonner les activités de la Commission locale de l'eau,
- assurer l'appui administratif et technique des activités de la CLE,
- mettre en place des actions de communication relatives au SAGE,
- préparer et suivre les actions de mise en œuvre du SAGE.

Pour assurer les missions précitées, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe met à disposition de la Commission locale de l'eau, une cellule d'animation composée comme suit :

- un ingénieur chargé de la coordination générale de la mise en œuvre du SAGE et du CRBV,
- un technicien SIG chargé du tableau de bord de suivi et d'évaluation (0,3 ETP),
- une adjointe administrative chargée du secrétariat administratif et comptable (0,3 ETP).

## ○ Maître d'ouvrage

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe  
27 boulevard de Strasbourg - BP 268 - 61008 ALENÇON CEDEX  
Contact : M. Baptiste SIROT  
Tél. 02 33 82 22 72 / Courriel : baptiste.sirots@sage-sartheamont.org

## ○ Localisation

Bassin versant de la Sarthe Amont.

## ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE :
  - qualité des cours d'eau et eaux souterraines (physico-chimique, biologique, etc.),
  - nombre d'action du SAGE mise en application,
  - nombre de réunions organisées par la CLE, et nombre de dossiers instruits,
  - nombre de réunions auxquelles la CLE est invitée.
- Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du CRBV :
  - nombre d'actions engagées sur le nombre total d'actions inscrites dans le CRBV,
  - nombre de réunions de mobilisation des maîtres d'ouvrage locaux.

## ○ Dérogation : NON

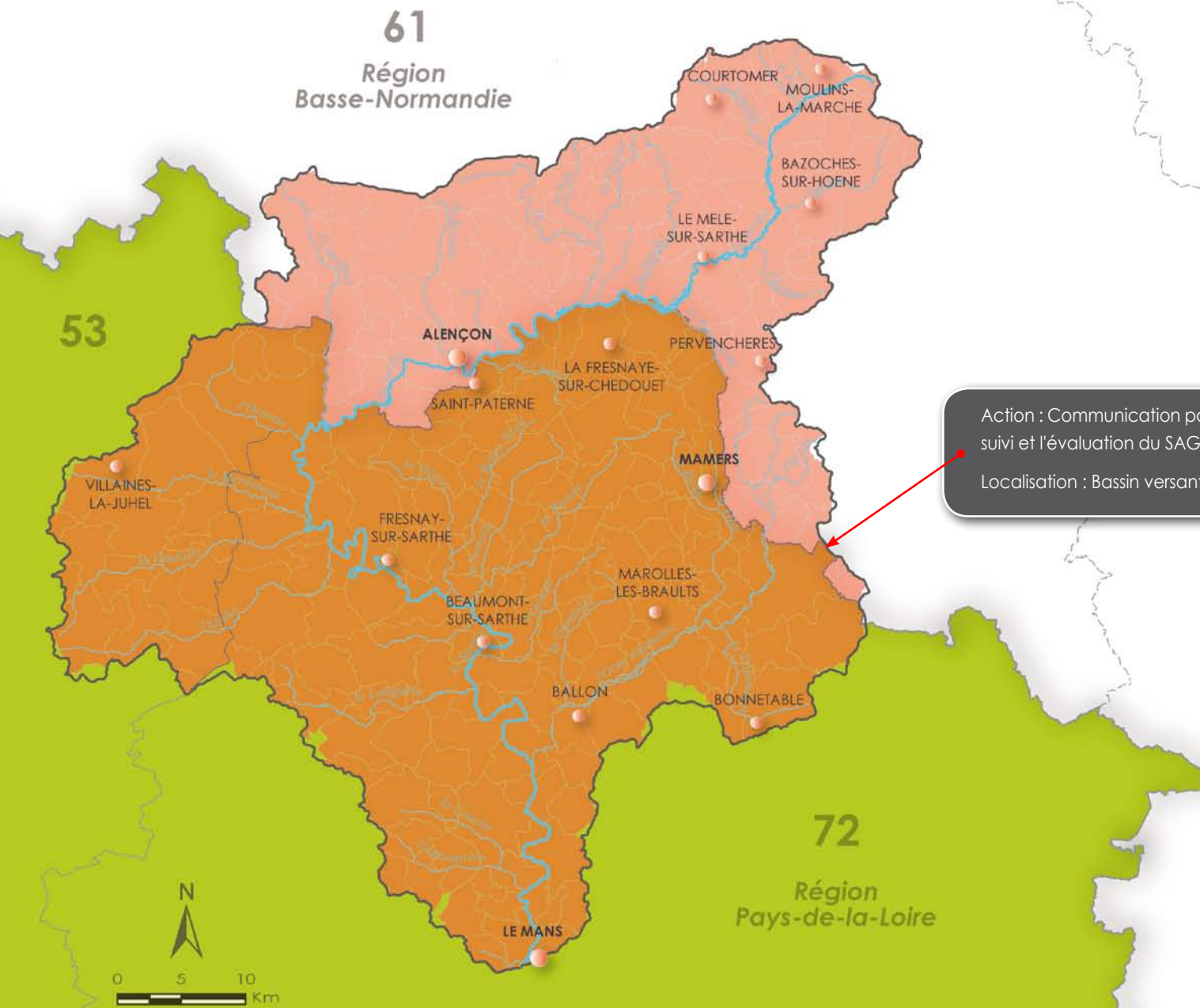
## ○ Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Animation, coordination du SAGE et du CRBV (1 ETP)	52 000	54 000	56 000	162 000
Suivi, évaluation du SAGE (0,3 ETP)	12 500	14 000	15 500	42 000
Secrétariat (0,3 ETP)	9 167	10 500	11 500	31 167
Charge de fonctionnement général	23 500	24 500	25 500	73 500
<b>TOTAL</b>	<b>97 167</b>	<b>103 000</b>	<b>108 500</b>	<b>308 667</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>68 017</b>	<b>72 100</b>	<b>75 950</b>	<b>216 067</b>

## ○ Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	28 405	29 630	30 785	88 820	28.78%*
Région de Basse-Normandie	7 200	7 200	7 200	21 600	7.00%
Département de la Mayenne	1 298	1 467	1 627	4 391	1.42%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	48 583	51 500	54 250	154 333	50.00%
Maître d'ouvrage : IIBS	11 680	13 203	14 638	39 522	12.80%
<b>TOTAL</b>	<b>85 486</b>	<b>89 797</b>	<b>93 862</b>	<b>308 667</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 41% du coût du projet



Action : Communication pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV  
Localisation : Bassin versant de la Sarthe Amont

-  Localisation de l'action
-  Cours d'eau
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Limite régionale



Source(s): IGN BD Cartho® 2008, ©BD CarthAgE 2010, © IIBS, AS, SIGIIBS 2011

### ○ Description de l'action

Les acteurs sont très peu informés, donc sensibilisés, sur la problématique de l'eau et de ses enjeux. Certaines actions sont difficiles à appréhender techniquement, économiquement ou socialement. Les acteurs n'ont pas suffisamment d'éléments d'aide à la décision pour s'engager dans les changements de pratique. Parfois ils ne s'engagent pas dans des actions car ils n'ont pas connaissance des pratiques ou des techniques qui peuvent être mises en œuvre ou n'ont pas suffisamment de critères techniques, économiques ou sociaux à leur disposition pour s'engager dans l'action.

La réussite de la mise en œuvre du SAGE et du CRBV nécessite leur compréhension et leur appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, industriels, collectivités locales, usagers, services de l'État, services d'infrastructures, gestionnaires des milieux aquatiques, acteurs économiques, etc.).

Leur implication passe par la recherche de compromis collectifs qui tiendront compte des contraintes de chacun. Aussi il convient d'adapter les formes d'intervention à chaque contexte : repérage, sensibilisation et mobilisation, démonstration, expérimentation, formation, actions de gestion, d'aménagement et de restauration.

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe assurera la communication pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SAGE et du CRBV. Les actions projetées sont les suivantes :

- Édition et diffusion de La Lettre du SAGE, le bulletin d'information de la CLE (maximum 2 numéros/an).
- Édition d'affiches déroulantes sur le SAGE, ses objectifs, son contenu, etc.
- Édition et impression du tableau de bord de suivi du SAGE,
- Édition et diffusion du rapport annuel d'activité,
- Développement du site Internet de la CLE [www.sage-sartheamont.org](http://www.sage-sartheamont.org),
- Édition et diffusion de supports d'information sur l'IIBS,
- Édition et diffusion de guides techniques,
- Organisation de manifestations à l'attention des acteurs du bassin versant,
- Animation du réseau technique " Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques " du bassin de la Sarthe.

### ○ Maître d'ouvrage

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe  
27 boulevard de Strasbourg - BP 268 - 61008 ALENÇON CEDEX  
Contact : M. Baptiste SIROT  
Tél. 02 33 82 22 72 / Courriel : [baptiste.sirof@sage-sartheamont.org](mailto:baptiste.sirof@sage-sartheamont.org)

### ○ Localisation

Bassin versant de la Sarthe Amont.

### ○ Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Nombre de manifestations organisées (réunions d'information, colloques, groupes de travail, forums, formation, démonstrations, etc.),
- Nombre de partenaires et de personnes présents aux manifestations parmi les acteurs sollicités,
- Localisation géographique des manifestations,
- Nombre et type de supports de communication diffusés par an.

### ○ Dérogation : NON

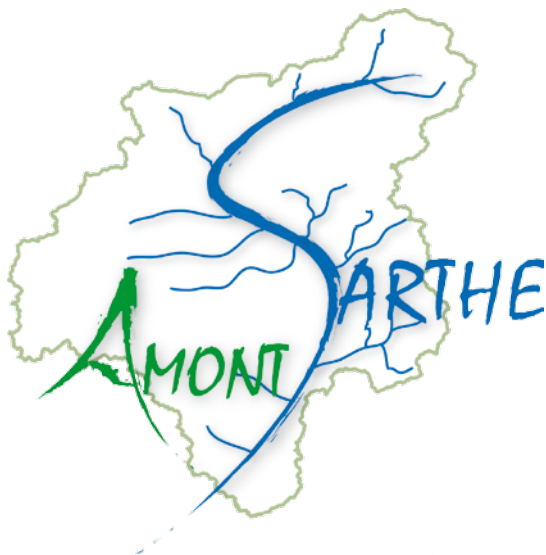
### ○ Détail financier (en € TTC) et échéancier de réalisation

Opérations	2012	2013	2014	TOTAL
Édition et diffusion de La Lettre du SAGE (2n°/an)	3 000	3 000	3 000	9 000
Édition d'affiches déroulantes sur le SAGE	500	0	0	600
Édition et impression du tableau de bord de suivi du SAGE	2 000	2 000	2 000	6 000
Édition et diffusion du rapport annuel d'activité	3 000	3 000	3 000	9 000
Développement du site Internet de la CLE <a href="http://www.sage-sartheamont.org">www.sage-sartheamont.org</a>	5 500	0	0	6 000
Édition et diffusion de supports d'information sur l'IIBS	2 500	0	0	2 500
Édition et diffusion de guides techniques	4 000	4 000	4 000	12 000
Organisation de forums à l'attention des acteurs du bassin versant	4 000	4 000	4 000	12 000
Animation du réseau technique "Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques"	500	550	550	1 650
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>16 550</b>	<b>16 550</b>	<b>58 100</b>
<b>MONTANT RETENU EN PAYS-DE-LA-LOIRE</b>	<b>17 500</b>	<b>11 585</b>	<b>11 585</b>	<b>40 670</b>

### ○ Plan de financement prévisionnel (en € TTC) et modalités de financement

Partenaires financiers et modalités de financement	2012	2013	2014	TOTAL	TAUX sur les 3 ans
Région des Pays-de-la-Loire	5 250	3 476	3 476	12 201	21.00%*
Région de Basse-Normandie	2 250	1 490	1 490	5 229	9.00%
Département de la Mayenne	500	331	331	1 162	2.00%
Agence de l'eau Loire-Bretagne	12 500	8 275	8 275	29 050	50.00%
Maître d'ouvrage : IIBS	4 500	2 979	2 979	10 458	18.00%
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>16 550</b>	<b>16 550</b>	<b>58 100</b>	<b>100.00%</b>

\* à l'échelle de la Région des Pays-de-la-Loire, l'aide régionale représente 30% du coût du projet



## Commission Locale de l'Eau - SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont

27 boulevard de Strasbourg BP 96 - 61003 ALENÇON Cedex

Contacts : M. Bernard BREUX, Président de la CLE

M. Baptiste SIROT, Animateur de la CLE

Tél. 02 33 82 22 72 / Fax. 02 33 82 22 73

contact@sage-sartheamont.org

[www.sage-sartheamont.org](http://www.sage-sartheamont.org)



Institution Interdépartementale du  
BASSIN DE LA SARTHE

*Pour la Sarthe, l'Huisne et leurs affluents*

partenaires financiers



Conception et réalisation : Baptiste SIROT - Crédits photos : Baptiste SIROT, CREPEPP, @Fotolia.fr - Impression : Imprimerie Montligeon

Imprimé sur papier recyclé

